



RAPPORT D'ACTIVITE 2009



Le message du Président

Madame, Monsieur,

2009 n'a pas été une bonne année. La crise économique mondiale ne nous a pas épargnés et notre chiffre d'affaires a nettement reculé. Nous ne regagnerons pas de parts de marchés sur le segment des disques durs externes USB, nous n'en avons pas l'intention. Les marges y sont trop faibles et ne permettent pas de dégager une rentabilité suffisante pour une entreprise comme la notre, qui compte plus de 450 collaborateurs. Nous avons besoin de produits à plus forte valeur ajoutée. Et nous sommes en capacité de lancer de tels produits. Nos équipes R&D se sont développées et ont gagné en maturité. Nous venons de procéder à une acquisition technologique majeure grâce à Wuala.

Dans le même temps, nous devons relever de nombreux challenges opérationnels, par des actions concrètes et quotidiennes :

- en Production, où nous lançons des ordres de fabrication de taille plus réduite,
- au SAV, où nous devons nous dépasser pour rassurer les clients,
- en Ventes, où il nous faut identifier et conquérir de nouveaux comptes,
- en Finance, où les encours clients doivent être gérés avec une précision d'orfèvre,
- à la Qualité, où nous devons être irréprochables,
- en Marketing viral, où tout est à construire,
- en Développement Durable, où nous devons mettre sur pied une stratégie complète.

2009 n'a pas été une bonne année mais nous avons continué de construire pour l'avenir. Nous n'avons pas sacrifié l'emploi. Sans aucune hésitation, nous avons retenu l'option de geler les salaires au niveau mondial et de réfléchir à une meilleure productivité, sans jamais arrêter d'investir dans l'innovation. Nous sommes fiers d'avoir fait ce choix courageux. Il y aura encore des changements dans notre façon de travailler, mais il n'est pas question de redimensionner fondamentalement l'organisation.

2009 n'a pas été une bonne année mais les grands équilibres ont été préservés. Nous avons demandé des efforts à nos équipes, et tout le monde a su se mobiliser. La rentabilité d'exploitation a été maintenue, la trésorerie demeure solide, et nous avons continué d'investir dans la R&D comme nous nous y étions engagés. L'acquisition de Wuala, et le nouveau contrat de distribution exclusif avec Elecom au Japon, sont des décisions stratégiques majeures pour l'avenir de la société. Notre programme de lancement de nouveaux produits et services est très intense pour l'année en cours : qu'il s'agisse des nouvelles enceintes développées avec Cabasse, de la famille de disques durs désignés par Starck et de bien d'autres encore, nous n'avons pas fini de vous surprendre.

Philippe Spruch

Rapport d'activité 2009 LaCie



Le présent document de référence a été déposé le 30 mars 2010 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Préambule

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 28 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- au titre de l'exercice clos le 30 juin 2007 et 30 juin 2008, les comptes consolidés et les rapports des commissaires aux comptes y afférents figurent respectivement au chapitre 20 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2008 sous le numéro D.08.0276 et au chapitre 20 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 janvier 2009 sous le numéro D.09.042. Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur soit couvertes par une autre partie du présent document de référence.*
- au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009, le rapport financier annuel contenant les comptes consolidés et les comptes annuels au 30 juin 2009 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes, déposé à l'Autorité des Marchés Financiers le 30 octobre 2009 et disponible sur le site internet de la société.*

SOMMAIRE

Le sommaire ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « prospectus » 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation.

1. PERSONNES RESPONSABLES	8
1.1 Responsable du document de référence	8
1.2 Attestation du responsable	8
1.3 Responsable de l'information	8
2. CONTROLES LEGAUX DES COMPTES	9
2.1 Commissaires aux Comptes Titulaires	9
2.2 Commissaires aux Comptes suppléants	9
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	10
3.1 Répartition des ventes par zone géographique	11
3.2 Répartition des ventes par famille de produits	11
3.3 Répartition des ventes trimestrielles sur les trois derniers exercices (en M€)	12
4. FACTEURS DE RISQUES	12
4.1 Risques de marché	12
4.2 Risques juridiques et sociaux	13
4.3 Risques industriels et liés à l'environnement	13
4.4 Risques technologiques	13
4.5 Risques clients	14
4.6 Risques sur les stocks, l'exploitation et les transports de marchandises	14
4.7 Garanties	14
4.8 Risque sur actions	14
4.9 Autres risques particuliers	14
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	15
5.1 Histoire et évolution de la société	15
5.2 La Bourse	18
5.3 Investissements	18
6. APERÇU DES ACTIVITES	19
6.1 Présentation de l'activité de la Société	19
6.2 Principaux marchés	21
6.2.1 Des produits multiplateforme	21
6.2.2 Des produits aux dynamiques de marché différentes	21
6.2.3 Concurrence	22
6.2.4 Stratégie et organisation commerciale	22
6.2.5 Principaux utilisateurs	23
7. ORGANIGRAMME	24
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	24

9. EXAMEN DE LA SANTE FINANCIERE ET DU RESULTAT	25
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	26
10.1 Information sur les capitaux de l'émetteur	26
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	26
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	26
10.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influencé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	26
10.5 Sources de financement attendues	26
10.6 Flux de trésorerie contractuels non actualisés	26
11. R&D, BREVETS ET LICENCES	26
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	27
12.1 Perspectives d'avenir et plan de développement	27
12.2 Perspectives pour l'exercice 2009/2010	27
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	27
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	28
14.1 Informations concernant les organes d'administration et de direction	28
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	30
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	30
15.1 Rémunération brute totale et avantages de toute nature versés par la Société au cours de l'exercice écoulé à chacun des mandataires sociaux	30
15.2 Rémunération totale et avantages de toute nature reçus par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé de la part des sociétés contrôlées par la Société	31
15.3 Autres avantages	31
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	31
16.1 Mandats actuels	31
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	32
16.3 Informations sur les comités	32
16.4 Gouvernement d'entreprise	32
17. SALARIES	34
17.1 Description des ressources humaines et de l'environnement social	34
17.2 Mention des schémas d'intéressement du personnel	36
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	37
18.1 Répartition du capital	37
18.2 Existence de droits de vote différents	37
18.3 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	37

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	38
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LE RESULTAT DE L'EMETTEUR	39
20.1 Comptes Consolidés - Exercice clos le 30 juin 2009	39
20.1.1 Rapport des commissaires aux comptes	39
20.1.2 Comptes consolidés au 30 juin 2009	41
20.1.3 Rapport de gestion au 30 juin 2009	62
20.2 Information financière intermédiaire	81
20.2.1 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle au 31 décembre 2009	81
20.2.2 Comptes consolidés intermédiaires résumés au 31 décembre 2009	82
20.2.3 Rapport d'activité pour le semestre s'achevant le 31 décembre 2009	97
20.3 Dividendes	98
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	99
21.1 Tableau d'évolution du capital social depuis l'origine	99
21.2 Obligations convertibles	101
21.3 Autres titres donnant accès au capital	101
21.4 Programme de rachat d'actions propres	101
22. CONTRATS IMPORTANTS	105
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	105
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	105
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	105
ANNEXE 1 : RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	106
ANNEXE 2 : RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	110
ANNEXE 3 : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	116
ANNEXE 4 : RESOLUTIONS VOTEES SUITE AUX RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 DECEMBRE 2009	118

ANNEXE 5 : MARCHE DU TITRE	127
ANNEXE 6 : PLAN DE COMMUNICATION	128

1. Personnes responsables

1.1 Responsable du document de référence

Philippe SPRUCH
Président du Conseil d'Administration et Président Directeur Général
33 boulevard Martial Valin – 75015 Paris

1.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et le rapport de gestion figurant en page 62 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Le 30 mars 2010
Philippe SPRUCH, Président du Conseil d'Administration et Président Directeur Général

1.3 Responsable de l'information

Géraldine HOTTIER-FAYON
Directeur Administratif et Financier
LaCie S.A.
33 boulevard Martial Valin – 75015 PARIS - France
Téléphone : +33(0)1 58 49 57 57
Fax : +33(0)1 58 49 57 58

2. Contrôles légaux des comptes

2.1 Commissaires aux Comptes Titulaires

Deloitte et Associés, représenté par M. Jean-Luc BERREBI,
185, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Date de début du mandat en cours : 5 décembre 2007 (exercice débutant le 1er juillet 2007).

Date de fin du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Ernst & Young Audit, représenté par M. Denis THIBON,
Faubourg de l'Arche
11 allée de l'Arche
92400 COURBEVOIE

Date de début du mandat en cours : 6 décembre 2006 (exercice débutant le 1er juillet 2006).

Date de fin du mandat en cours: Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012.

2.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Cabinet BEAS, 7-9 Villa Houssay
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Date de début du mandat en cours: 5 décembre 2007 (exercice débutant le 1^{er} juillet 2007).

Date de fin du mandat en cours: Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013.

AUDITEX, Faubourg de l'Arche
11 allée de l'Arche
92400 COURBEVOIE

Date de début du mandat en cours : 6 décembre 2006 (exercice débutant le 1er juillet 2006).

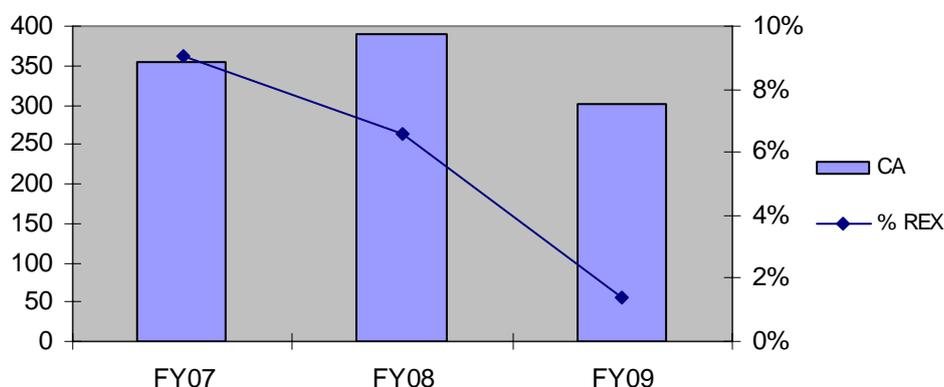
Date de fin du mandat en cours: Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012.

3. Informations financières sélectionnées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
	6 mois	12 mois	6 mois	12 mois	6 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	150,6	301,2	167,9	389,8	220,4	353,7
Marge brute	33,6	46,3	21,3	68,6	39,9	70,2
<i>Marge brute (% CA)</i>	22,3%	15,4%	12,7%	17,6%	18,1%	19,8%
Résultat opérationnel	11,7	4,1	0,6	25,6	19,3	32,1
<i>Marge opérationnelle (% CA)</i>	7,8%	1,4%	0,4%	6,6%	8,8%	9,1%
Résultat net	9,4	4,6	0,8	17,3	12,9	23,9
<i>Rentabilité nette (% CA)</i>	6,2%	1,5%	0,5%	4,4%	5,8%	6,8%
Résultat net par action (euros)	0,26	0,13	0,02	0,49	0,37	0,69
Total de l'actif du bilan	174,8	150,6	141,3	158,3	182,8	149,3

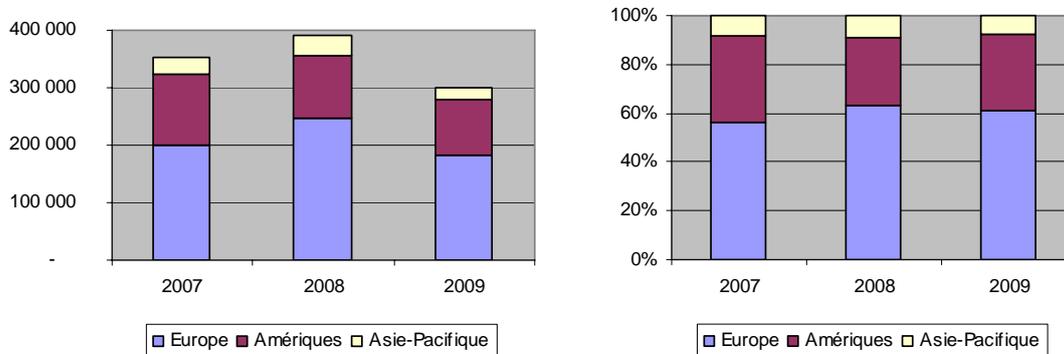
Au cours de l'exercice 2008/2009, LaCie a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 301,2 M€, en décroissance de 23% par rapport à l'exercice précédent :

- ✓ A parité comparable, le chiffre d'affaires est également en décroissance de 23%.
- ✓ Les ventes sont réalisées à 61% en Europe (-24%), 32% en Amériques (-19%) et 7% en Asie-Pacifique (-38%). Les taux de croissance spécifiés plus avant sont à parité comparable.
- ✓ La famille « Solutions » regroupant les produits à forte valeur ajoutée représente 22% de l'activité.
- ✓ 67% du recul d'activité concerne la famille « Basic » regroupant les produits les moins différenciés, à marge réduite



- ✓ En FY09, LaCie s'est désengagée d'une partie du marché d'entrée de gamme, dont les marges étaient devenues insuffisantes
- ✓ L'acquisition de Wuala permet de proposer le cloud storage en complément logique du matériel.
- ✓ L'investissement dans le design et la R&D a été très soutenu, au service d'une feuille de route 2009/10 particulièrement fournie.
- ✓ La vague de désengagement initiée par l'assureur-crédit au détriment de certains clients de LaCie a impacté négativement le chiffre d'affaires et a entraîné une nouvelle politique de revue des encours.

3.1 Répartition des ventes par zone géographique

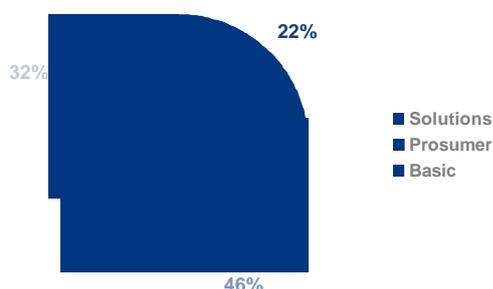


	FY08	FY09	Var M€	Var%
Europe	246,1	183,8	+62,3	-25%
Americas	108,8	94,9	-13,9	-13%
Asia	34,9	22,5	-12,4	-36%
TOTAL	389,8	301,2	+88,6	-23%

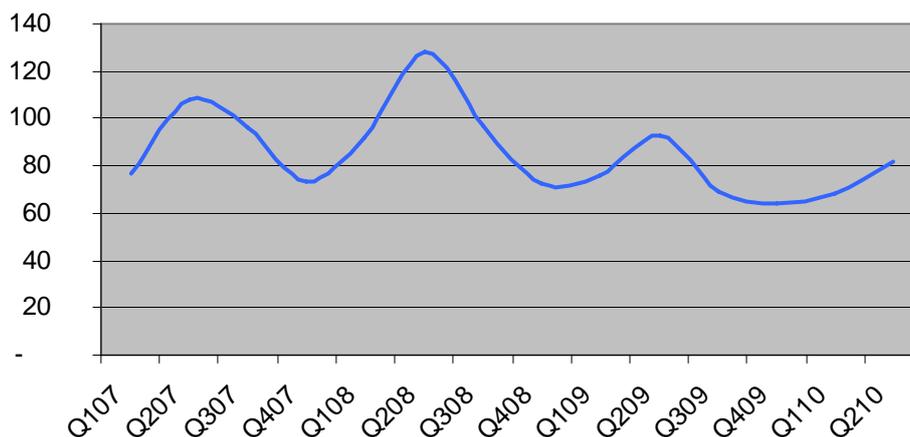
3.2 Répartition des ventes par famille de produits

La famille « Solutions » regroupe les produits à forte valeur ajoutée et la famille « Prosumer » les produits à destination des consommateurs semi-professionnels.

Split / Family



3.3 Répartition des ventes trimestrielles sur les trois derniers exercices (en M€)



4. Facteurs de risques

La société a procédé à la revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux mentionnés ci-dessous :

4.1 Risques de marché

Endettement : LaCie recourt depuis juin 2005 à l'endettement à taux fixe pour financer les locaux industriels de Massy acquis fin juin 2005. Deux emprunts (sur 7 et 10 ans, pour un montant brut total de 3.6 millions d'euros) à trimestrialités constantes ont été souscrits aux conditions de marché.

En outre, LaCie recourt depuis novembre 2009 à l'endettement à taux fixe pour financer l'acquisition de Wuala. Un emprunt de 9m€ sur 5 ans à trimestrialités constantes a été souscrit aux conditions de marché.

Risques de change (Cf. § 20.1.2 section C): Les filiales européennes font l'objet d'une facturation en euros de la part de la maison mère. Elles facturent leurs clients dans la devise de leur pays. Avec les Etats-Unis et LaCie China, toutes les transactions sont effectuées en dollars américains.

Les achats en devises de LaCie sont libellés essentiellement en dollars US, et représentent environ 70% des achats de matières premières. Au niveau consolidé, une couverture naturelle partielle existe, en relation avec les encaissements clients perçus par l'entité américaine. Il n'est pas mis en œuvre de politique de couverture de change.

Trésorerie : La trésorerie est placée en quasi-totalité en instruments monétaires à court terme.

La société a procédé à la revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.2 Risques juridiques et sociaux

Les risques juridiques et sociaux dont le groupe a connaissance ont fait l'objet d'une comptabilisation et présentation dans les comptes consolidés conformément au référentiel IFRS et présentés en note E.10 de l'annexe. Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

4.3 Risques industriels et liés à l'environnement

Les risques industriels sont essentiellement liés aux stocks. En effet, les matières premières technologiques et les produits finis les utilisant subissent des baisses de prix régulières et parfois importantes. Il existe donc un risque d'obsolescence des stocks si leur rotation est insuffisante. Le taux de rotation du stock net au 30 juin 2009 était d'environ 52 jours (45 jours au 30 juin 2008 et 41 jours au 30 juin 2007).

L'activité de LaCie est concernée par deux Directives européennes qui réglementent la mise sur le marché des équipements électriques et électroniques appelés EEE.

- La première Directive vise à réduire la présence de composants dangereux dans les équipements électriques et électroniques (directive CE n°2002/95 du 27 janvier 2003 relative à l'élimination de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS, entrée en application le 1^{er} juillet 2006). Tous les produits LaCie mis sur le marché Européen sont conformes à cette Directive.
- La deuxième Directive vise à la mise en place dans chaque pays membre de l'Union un processus de recyclage adapté et efficace (Directive CE n°2002/96 du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques – DEEE –, directive dont la date de transposition en droit local diffère d'un pays à l'autre). Dans chacune des filiales LaCie où la Directive Européenne a été transposée en droit local, LaCie adhère à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics locaux auquel nous avons délégué nos obligations de collecte, d'enlèvement, de traitement et de valorisation des déchets des équipements mis sur le marché. Cette délégation est matérialisée par le versement d'une contribution financière, facturée de façon visible à nos clients afin de les sensibiliser au coût de la gestion des déchets.

4.4 Risques technologiques

Brevets : LaCie ne dépose généralement pas de brevets pour les produits qu'elle développe. En effet, ces derniers doivent être remis en permanence à niveau, ce qui assure à la société une certaine protection.

Les dénominations "LaCie" et "d2" ainsi que les noms de domaine Internet associés, font l'objet d'un dépôt dans les pays européens dans lesquels le groupe est implanté ainsi qu'aux Etats-Unis, au Canada, au Japon et en Australie.

Conformité : Les produits vendus par LaCie sont dotés des certifications nécessaires dans les pays où ils sont commercialisés : FCC (Etats-Unis), CE et TÜV/GS (Europe), PSE Mark (Japon), MIC (Corée).

Veille technologique : LaCie assure une veille technologique permanente, en contact direct avec les équipes du marketing technique des fabricants. Cette compétence technique ainsi reconnue réduit au strict minimum le risque de décalage technologique par rapport au marché.

4.5 Risques clients

Les encours clients sont couverts au niveau de chaque filiale par une assurance crédit, dont le coût global représente moins de 0,2% du chiffre d'affaires consolidé. Le délai de règlement moyen constaté est stable à environ 45 jours.

Il n'y a pas de concentration significative du risque client (voir aussi § 6.2.4).

4.6 Risques sur les stocks, l'exploitation et les transports de marchandises

La société dispose de contrats d'assurance Groupe couvrant l'ensemble de ses risques pour le monde entier. Les assurances souscrites couvrent les risques potentiels suivants :

- Responsabilité civile
- Responsabilité des Dirigeants
- Transport des Marchandises. Les capitaux sont assurés dans la limite de 2.3 M€ par expédition effectuée par transporteur par voie maritime, aérienne ou terrestre.
- Transport des Personnes
- Assurances tous dommages sauf et pertes d'exploitation. Dans le cadre de la police groupe, les pertes d'exploitation sont assurées pour 49.7m€ (4m€ par sinistre et établissement). Les catastrophes naturelles et événements de type incendie, foudre, dégâts des eaux sont couverts pour 40m€, les dommages aux appareils électriques étant limités à 20m€. Cette police vient en complément de la police américaine, pour la zone Americas.
- Malveillances informatiques et fraudes.

Le niveau de couverture est revu périodiquement et reflète l'activité de la société.

4.7 Garanties

Le Groupe achète les technologies (moniteurs, disques durs, graveurs de DVD...) à des fournisseurs tiers. Ces technologies représentent la majorité de la valeur des produits vendus par LaCie, et sont garanties par leur fabricant pour une durée variable. Le coût de réparation des produits, au-delà des garanties fournisseurs, fait l'objet de provisions statistiques.

4.8 Risque sur actions

Au 30 juin 2009, le risque sur actions concernait essentiellement le risque sur les 136 377 titres Archos acquis par le groupe et dont les variations du cours Archos faisaient l'objet d'ajustements de juste valeur enregistrés dans le compte de résultat du groupe. Au 30 juin 2009, la juste valeur des titres était de 513 k€.

Ces titres ont été cédés en décembre 2009. Par conséquent le risque action n'est plus un risque significatif pour le groupe à la date du présent document.

4.9 Autres risques particuliers

Approvisionnements : Chaque fois que cela est possible, les produits sont achetés chez au moins deux fournisseurs pour réduire le risque de dépendance.

Dépendance : Il n'existe aucune dépendance ou relation exclusive.

Actifs : Excepté les titres Caleido dont le nantissement est prévu par l'emprunt bancaire souscrit en novembre 2009, aucun actif ou action ne fait l'objet de nantissement ou autre sûreté.

5. Informations concernant l'émetteur

5.1 Histoire et évolution de la société

Informations de caractère général

<u>Dénomination sociale</u>	LaCie S.A.
<u>Siège social</u>	33, boulevard du Général Martial Valin – 75015 Paris Téléphone : 33 (0)1 58 49 57 57
<u>Forme juridique</u>	Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par le code de commerce
<u>Nationalité</u>	Française
<u>Date de création de la Société</u>	1er mars 1989 - Durée : 99 ans
<u>Registre du commerce et des sociétés</u>	RCS Paris B 350 988 184 - Code APE : 300 C
<u>Exercice social</u>	1er juillet - 30 juin

Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- la conception, la fabrication, l'assemblage de tous matériels ou produits informatiques, de péri-informatique et de télécommunications ;
- l'importation, l'exportation, la commercialisation de tous matériels ou produits informatiques, de péri-informatique et de télécommunications ;
- l'achat, le développement, l'édition, la distribution et la commercialisation de tous logiciels, progiciels, documentations ;
- la fourniture de tous services de développement, de création, de maintenance, d'assistance et de formation ;
- la fourniture de tous conseils, ainsi que toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - o la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
 - o la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, dessins, modèles, marques et brevets concernant ces activités ;
 - o la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
 - o toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Historique et évolution de la structure du groupe

1989 1989 1989 1989 1989 1989 1989

Philippe Spruch et Pierre Fournier décident de créer électronique d2 à partir du constat suivant :

- le stockage informatique haut de gamme va connaître une forte croissance en raison de l'explosion des besoins de stockage liés aux nouvelles applications multimédia ;
- la plupart des sociétés européennes n'ont pas une approche industrielle de ce métier. La spécialisation et la production en grande série seront fondamentales pour offrir une gamme complète de produits à des coûts abordables ;
- l'internationalisation de l'activité sera un axe de développement prioritaire pour assurer une couverture européenne puis mondiale.

Electronique d2 conclut des accords privilégiés pour devenir le partenaire incontournable des principaux électroniciens du disque. Une croissance ininterrompue accompagnée d'une bonne rentabilité confirmera dès l'origine de électronique d2 la pertinence de ces choix stratégiques.

1990 1990 1990 1990 1990 1990 1990

La conception de produits propres à électronique d2 devient une nécessité pour acquérir et justifier un avantage technologique. La seule conception de boîtiers est insuffisante. Une équipe d'ingénieurs confirmés est recrutée par électronique d2 pour former le département R&D.

1991 1991 1991 1991 1991 1991 1991

Première création de filiale à Londres en Angleterre. Conception et développement de la carte SCSI d'électronique d2.

1992 1992 1992 1992 1992 1992 1992

Création de la filiale belge à Bruxelles. Création de la filiale danoise à Copenhague. Le designer Philippe Starck collabore au lancement d'une ligne de produit faisant appel au design industriel. La démarche ergonomique et esthétique sera désormais intégrée à la création de tous les nouveaux produits avec la collaboration du designer écossais Neil Poulton.

1993 1993 1993 1993 1993 1993 1993

Création de la filiale allemande à Düsseldorf. Lancement de produits intégrant l'interface parallèle pour PC/SCSI, développée par la société, préfigurant le succès du Shark.

1994 1994 1994 1994 1994 1994 1994

Création de la filiale néerlandaise à Rotterdam. Création de la filiale suisse à Bâle. Lancement du système de connexion parallèle/SCSI Shark pour PC. La société de capital investissement Investors In Industry ("3i") entre à hauteur de 10% dans le capital d'électronique d2. Electronique d2 réalise déjà plus de 50% de son chiffre d'affaires à l'exportation.

1995 1995 1995 1995 1995 1995 1995

Création de la filiale espagnole à Madrid. Création de la filiale italienne à Milan. Rachat de LaCie Ltd, filiale de Quantum. Electronique d2 prend ainsi pied dans un marché fondamental, le marché nord américain. LaCie exerce le même métier qu'électronique d2 mais sa gamme de produits se limite essentiellement aux disques d'origine Quantum. LaCie est connue internationalement grâce à deux logiciels de pilotage parmi les plus réputés du marché (Silverlining pour les disques durs et Silverscanner pour les scanners) et ses investissements publicitaires importants.

1996 1996 1996 1996 1996 1996 1996

Création de la filiale suédoise à Stockholm. Création de la filiale canadienne de LaCie à Toronto. Introduction au Nouveau Marché à Paris en mai 1996.

1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997

Le chiffre d'affaires et le résultat net consolidé excèdent les prévisions faites lors de l'introduction en Bourse.

1998 1998 1998 1998 1998 1998 1998

Acquisition de la société de réparation et de maintenance Nati. Acquisition du fonds de commerce de la société APS Tech en mars 1998. Adoption d'une dénomination unique LaCie. Le chiffre d'affaires consolidé dépasse le milliard de francs.

1999 1999 1999 1999 1999 1999 1999

Création de la filiale australienne. Filialisation de l'activité commerciale en France. Mise en place de Glovia, un logiciel de gestion intégré américain destiné à optimiser les opérations du groupe.

2000 2000 2000 2000 2000 2000 2000

Cession, en octobre 1999, de Nati.

2001 2001 2001 2001 2001 2001 2001

Création de la filiale japonaise à Tokyo. Début de la généralisation de l'ERP Glovia aux filiales européennes. Suppression des stocks nationaux européens par la mise en place d'un stock centralisé à Marne la Vallée. Lancement du premier moniteur à écran plan, le photon18blue, et de plusieurs nouveaux produits DVD.

2002 2002 2002 2002 2002 2002 2002

Lancement du graveur FUSION, des premiers lecteurs enregistreurs de DVD et du nouveau boîtier d2. Jusqu'alors attachée au marché des revendeurs, des VARS et des cataloguistes, LaCie commercialise désormais ses produits également dans les marchés Retail.

2003 2003 2003 2003 2003 2003 2003

Lancement du mini disque dur LaCie DataBank désigné par F.A. Porsche Design et du BigDisk qui permet de doubler la capacité de stockage d'un disque dur. Lancement de l'Ethernet Disk. Les nouveaux produits de LaCie sont plébiscités à travers le monde pour l'originalité et la pureté de leur design.

LaCie réduit son capital en lançant une OPRA. Pierre FOURNIER, co-fondateur de la société, décide de sortir du capital de la société.

2004 2004 2004 2004 2004 2004 2004

Les premières productions fabriquées en Asie sont lancées. LaCie continue sa collaboration avec le bureau de design F.A. Porsche et sort une gamme de produits au design épuré qui remportent un franc succès auprès du public. LaCie ouvre sa filiale LaCie China à Singapour, ainsi qu'une branche à Hong Kong.

2005 2005 2005 2005 2005 2005 2005

LaCie renforce sa famille Solutions destinée aux professionnels, tout en renforçant ses parts de marché dans le retail. Plus de 2 millions de produits sont assemblés et commercialisés à travers le monde.

2006 2006 2006 2006 2006 2006 2006

LaCie élargit sa gamme de disques durs biométriques (SAFE) et lance la solution de stockage réseau Gigabit de la prochaine génération. Le chiffre d'affaires de LaCie dépasse pour la première fois les 350 millions d'euros.

2007 2007 2007 2007 2007 2007 2007

LaCie commercialise le Quadra, disque dur de 500 Go à quatre interfaces (eSata, FW800, FW400 et USB2) et bouton de raccourci, offrant la polyvalence nécessaire au travail dans n'importe quel environnement.

2008 2008 2008 2008 2008 2008 2008

LaCie ouvre sa filiale à Dubaï en charge de la distribution des produits LaCie sur le Moyen-Orient. LaCie lance deux nouvelles gammes de produits à destination du grand public : LaCie Hard Disk, disque dur de bureau désigné par Neil Poulton, et LaCie Little Disk, disque dur nomade désigné par Sam Hecht. LaCie enrichit sa gamme de produits Multimédia.

2009 2009 2009 2009 2009 2009 2009

LaCie élargit son offre de produits multimédia et périphériques (Speakers USB, câbles, clés USB), et lance de nouveaux produits RAID à destination des professionnels.

2010 2010 2010 2009 2010 2010 2010

Quinze ans après la première collaboration de LaCie avec le célèbre designer, la gamme complète de disques durs designés par Philippe Starck souligne l'importance du développement de produits à la fois fonctionnels et magnifiques.

LaCie et ELECOM, leader japonais sur le marché des accessoires informatiques, ont conclu un partenariat qui fera d'ELECOM le distributeur exclusif des solutions de stockage de LaCie au Japon à partir du 1^{er} janvier 2010. ELECOM prendra en charge les activités de commercialisation et d'après-vente et LaCie adaptera son organisation existante en conséquence.

LaCie dispose d'une importante couverture presse internationale et l'ensemble de ses produits se voient régulièrement décerner des prix dans la presse informatique des plus grands pays. Les produits LaCie sont exposés dans des musées de design internationaux aussi connus que celui de Londres ou du centre Georges Pompidou à Paris.

Distinctions obtenues

- Trophée des entreprises les plus dynamiques à l'exportation en Europe décerné à deux reprises par les Echos et notamment le Trophée d'or en juin 1993.
- Deuxième prix au Grand Prix de l'Entrepreneur 1994 (l'Entreprise, Ernst & Young et la SFF)
- Prix de l'innovation dans le design (1994) attribué par l'institut allemand Design Zentrum Nordrhein Westfalen en Allemagne.
- RedDot Design Award – Germany 2003: Le DataBank est primé.
- Observateur du Design – Paris 2003 : Double récompense pour le DataBank et le boîtier d2.
- UK MacWorld 2003 - Le BigDisk reçoit un prix.
- LaCie est reconnue par l'Industrial Design Promotion Organization au Japon (2003).
- Le DataBank est le grand gagnant du SMAU Industrial Design Award (Italy 2003).
- LaCie est nommé Best Vendor et Best Hardware Awards à Retail Vision (USA automne 2005).
- LaCie gagne en 2006 et début 2007 plusieurs distinctions prestigieuses concernant le design, notamment deux étoiles de l'Observateur du Design décernées par l'Agence française pour la Promotion de la Création Industrielle (APCI), deux récompenses iF Product Design de l' iF Product Design d'Allemagne, 4 récompenses Good Design, alias G-mark, de l'Industrial Design Promotion Organization du Japon (JIDPO), et deux Red Dot Awards (pour Rugged et Skwarim) par le centre de design d'Essen en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.
- Fin 2007, LaCie est à nouveau récompensé par l'Observateur 2008 pour le LaCie Hub et ses hauts-parleurs Firewire et se voit décerner par l'Institut Français du Design deux Janus de l'industrie 2007 pour ces mêmes produits.
- En 2008, la famille Little Disk, créée par Sam Hecht, a remporté une récompense de bronze lors de la dernière édition des International Design Excellence Award (IDEA®) sponsorisée par l'Industrial Designer Society of America et le magazine BusinessWeek. Cette récompense présentée par IDEA s'ajoute à la collection de récompenses internationales de design que LaCie a reçu de Red Dot et iF.
- LaCie a reçu trois prix Red dot 2009 ainsi qu'une mention honorable pour la conception exceptionnelle de ses produits, dans diverses catégories du marché. Parmi les produits récompensés figurent LaCie 5big Network et LaCinema Rugged conçus par Neil Poulton et LaCie Flat Cables conçu par ITEM. La gamme LaCie PCI Cards, de conception Sismo, a également reçu une mention honorable.

5.2 La Bourse

LaCie est cotée sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0000054314 (introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris depuis le 29 mai 1996).

5.3 Investissements

LaCie procède principalement, de façon régulière, à des trois types d'investissements :

- investissements de renouvellement du parc informatique
- investissements dans des outillages de production (moules, localisés chez les sous-traitants)
- investissements liés à la conception de nouveaux produits (maquettes, prototypes et préséries), portés en immobilisations incorporelles et amortis selon la durée de vie prévisionnelle des produits.

Les investissements se sont élevés à 5,9 m€ au 30/06/09 (contre 1,7 m€ au 30/06/08), dont 3,8 m€ concernant Wuala.

Les investissements se sont élevés à 6,3 m€ entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2009, dont 4,9 m€ au titre de l'acquisition de la société Caleido (Wuala).

6. Aperçu des activités

6.1 Présentation de l'activité de la Société

L'évolution du marché informatique se caractérise par une très forte croissance des besoins de stockage de données liée à de nouvelles applications comme le Multimédia ou l'explosion du réseau Internet et ses applications de commerce électronique ou de téléchargement d'informations.

LaCie est un fabricant de périphériques de stockage et de moniteurs. Les périphériques LaCie viennent en complément ou en extension des unités centrales, stations de travail, serveurs, déjà installés. LaCie conçoit, assemble et commercialise ses solutions de stockage, qui s'adressent essentiellement aux professionnels et aux entreprises, notamment les professionnels du multimédia (les Digital Content Creators). La majorité de ses ventes s'effectue au travers de revendeurs informatiques spécialisés.

LaCie dispose de cinq atouts majeurs :

- Les réelles performances techniques de ses produits
- Ses designs novateurs et fonctionnels
- Sa puissance d'achat
- Son réseau mondial de distribution
- Son image de marque reconnue en Europe, en Amérique et en Asie.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique et par famille de produits est présentée aux paragraphes 3.1 et 3.2 du présent document.

Description des activités

LaCie apporte aux professionnels de la création, aux entreprises et à la communauté scientifique les périphériques de haute qualité dont chacun d'eux a besoin. La Cie s'attache à améliorer sans cesse les possibilités offertes par la technologie en proposant des solutions de stockage numériques, des scanners, des écrans et des systèmes de calibration de grande qualité.

Dans une gamme de produits très étendue, LaCie propose des périphériques de stockage équipés d'interfaces FireWire, Hi-Speed USB ou eSata, des produits optiques comme les graveurs de DVD et des solutions de gestion des couleurs. Tous les produits LaCie sont disponibles chez les revendeurs agréés LaCie.

L'offre LaCie s'articule autour de 3 familles de produits :

- Les Basiques
- Les Solutions
- Les Prosumers

Les Basiques

Les disques durs externes à interface simple, nomades ou de bureau, permettent d'augmenter la capacité de stockage des unités centrales. LaCie propose une gamme de disques durs de grande capacité et veille à ce que son offre disque dur présente d'excellentes performances en terme de taux de transfert et temps d'accès. LaCie propose à ses clients des disques durs pour tout environnement de travail, alliant puissance, vitesse, fiabilité et innovation et composant un ensemble complet de solutions de bureau ou portable.

Les Solutions

Solutions



Au delà du simple stockage de fichiers personnels, les Solutions à base de disques durs aident les professionnels à sécuriser, à exploiter et à partager au mieux leurs données, avec facilité et simplicité, sans avoir à faire appel à un système informatique coûteux. Soucieux de répondre aux besoins de ses clients spécifiques, LaCie depuis fin 2007 leur propose désormais l'extension de la garantie à 3 ans sur les Solutions.

Les écrans haut de gamme LaCie ont été spécifiquement conçus pour répondre aux besoins des professionnels du graphisme. Outre la qualité des couleurs et une résolution impressionnante, ils permettent de permettre d'obtenir une netteté exceptionnelle des détails et un réglage de l'image absolument parfait. Et comme d'un moniteur à un autre, la même image peut prendre des aspects très différents, les solutions de gestion de couleur LaCie blue eye autorisent un contrôle de précision de la couleur. Ce qui se voit à l'écran est le reflet fidèle de ce qui sera imprimé sur papier.

Les Prosumers

Ces produits sont à destination d'utilisateurs à recherche de produits à usage mixte, à la fois professionnel et privé. Il s'agit de :

- produits multimédia de salon (ligne LaCinema)
- disques durs sécurisés ou ultra-design
- lecteurs-graveurs optiques externes
- accessoires tels que hubs, enceintes, cartes interfaces, sacoches de transport
- clés à base de mémoire flash

Les designs

Depuis toujours, LaCie associe le design et la recherche esthétique aux technologies de pointe, pour créer des solutions qui réalisent la synthèse idéale entre la fonction et la forme.

Ora-ïto

En novembre 2005, LaCie lance le Brick, un design exclusif signé Ora-ïto. Des disques modulaires en blanc, en rouge et en bleu, peuvent être combinés sans problème dans de multiples configurations. Le stockage de données est désormais aussi amusant qu'un jeu d'enfant. Ora-ïto est également le designer du LaCie Hub et du Golden Disk.

Neil Poulton

En 2007, LaCie lance la nouvelle gamme de disques durs Hard Disk conçue par Neil Poulton, avec des lignes épurées, un format ultra compact et un discret halo de lumière bleue. Neil Poulton est

également le designer de la mythique gamme D2 à la robuste coque d'aluminium, mais aussi du Rugged dont le boîtier ultra-résistant est doté d'une coque anti-choc et encore des haut-parleurs récompensés par plusieurs prix de Design. En 2009, Neil Poulton designe les enceintes LaCie Sound2 Speakers, conçues selon la célèbre technologie des haut-parleurs Cabasse.

Sam Hecht

En 2007, la famille de disques durs mobiles LaCie Little Disk est conçue par Sam Hecht et allie l'esthétisme de la symétrie des lignes avec l'élégance de l'habillage très brillant.

Philippe Starck

Depuis plus de 30 ans, Philippe Starck crée des objets qui ont une incidence dans le monde. Quinze ans après la première collaboration de LaCie avec Philippe Starck, qui a abouti aux disques durs primés «Toaster», les nouveaux disques durs LaCie Starck Desktop Hard Drive et LaCie Starck Mobile Hard Drive lancés en octobre 2009 soulignent l'importance du développement de produits à la fois fonctionnels et magnifiques.

6.2 Principaux marchés

Le marché mondial du stockage connaît une croissance en volume très importante avec le développement d'Internet et de la photo et vidéo numérique. Les besoins de sécurité en lien avec les incertitudes géopolitiques renforcent cette tendance. Par ailleurs, LaCie réalise une part significative de ses ventes sous forme de mises à jour du parc d'ordinateurs existants qui requièrent plus d'espace de stockage.

6.2.1 Des produits multiplateforme

LaCie propose à la fois des produits compatibles Windows, Mac ou Linux.

Le monde APPLE

Les ordinateurs Apple sont particulièrement bien implantés dans des secteurs d'activité tels que la PAO, la prépresse, les arts graphiques et la production vidéo. Ces activités requièrent d'importantes capacités de stockage et de sauvegarde d'informations. Le parc installé Mac OS est estimé à environ 5% (source Marketshare). MacOS est sur-représenté chez nos clients « créatifs ». En effet, les ordinateurs Apple sont très orientés vers les applications graphiques et multimédia. Ce segment de marché offre donc des débouchés importants en matière de stockage. Cet environnement a permis à LaCie de démarrer dans l'activité de stockage et d'acquérir l'expérience et le savoir-faire indispensables à son développement. LaCie est le leader mondial sur ce marché.

Le monde PC

Le nombre total d'ordinateurs en utilisation a dépassé le milliard (source Gartner). Le marché est dominé par les constructeurs américains, Acer ayant dépassé Dell en 2009 (source Arstechnica), en lien avec l'essor des netbooks. Windows, représente plus de 92% du parc installé. La part de marché de Linux est en croissance.

6.2.2 Des produits aux dynamiques de marché différentes

Le marché des Basiques

S'appuyant sur une utilisation accrue des technologies vidéo et photo numériques, la demande de disques durs externes, notamment « mobiles », est très soutenue. L'offre de disques durs externes LaCie est l'une des plus complètes du marché : le large choix d'interfaces, de capacités, et de formats permet ainsi de répondre à tous les besoins du marché. La pression sur les prix est la plus marquée sur ce segment de marché.

Le marché des Solutions

S'appuyant sur une technologie à base de disques durs, les innovations doivent permettre des gains notoires en terme de performance au service des petites et moyennes entreprises, à la recherche de solutions leur permettant non seulement de sauvegarder, mais surtout de sécuriser et partager leurs données en toute simplicité et en toute sécurité. Ce marché est stratégique pour le développement de

LaCie. Il est complété par une gamme d'écrans ultra performants destinés aux métiers requérant une calibration couleur (graphistes et retoucheurs photo).

Le marché des Prosumers

Il s'agit en réalité de plusieurs marchés en croissance, à destination d'une clientèle souvent jeune, passionnée de technologie et d'innovation. Pour être précurseur de tendance, il faut proposer une offre large, à renouvellement rapide et apportant une vraie réponse aux clients désireux de compléter leur environnement de travail de façon cohérente.

6.2.3 Concurrence

La conception et la fabrication de périphériques de stockage performants sont complexes et requièrent des équipes de professionnels pour :

- développer des logiciels embarqués (firmware)
- concevoir les circuits électroniques des cartes d'interface afin de pouvoir gérer tous les types de bus périphériques du marché
- développer les pilotes des périphériques pour chacun des systèmes d'exploitation du marché
- allier le design des produits aux contraintes techniques et économiques.

LaCie bénéficie de tous ces savoir-faire, et peu d'acteurs aujourd'hui semblent aussi en avance. On peut cependant noter différents types de concurrents :

- les OEMs spécialisés dans l'intégration de périphériques externes tels que Freecom ou Buffalo-Melko,
- les fournisseurs de solutions d'infrastructures d'information tels qu'EMC-Iomega,
- les fabricants de lecteurs internes se diversifiant vers l'externe tels que Seagate et Western Digital,
- les revendeurs de boîtiers vides et de produits plus bas de gamme, souvent originaires du sud-est asiatique.

6.2.4 Stratégie et organisation commerciale

LaCie poursuit une stratégie de produits destinés au monde professionnel et individuel. La politique marketing et commerciale est fixée de façon centralisée par le Groupe. Les filiales LaCie sont responsables de la commercialisation des produits LaCie pour leur territoire. Le service après-vente comprend :

- une hotline téléphonique assurée par chacune des filiales dans la langue locale ;
- un service réparation / maintenance centralisé.

La maîtrise des réseaux de distribution au niveau mondial est un axe stratégique majeur, avec une priorité claire : utiliser les canaux de distribution les mieux appropriés pour mettre rapidement sur le marché les produits répondant à la demande des utilisateurs.

Pour ce faire, LaCie utilise plusieurs canaux :

- Les partenaires OEM, tels qu'Apple ou Dell, auprès desquels LaCie commercialise à sa marque propre,
- Les grandes enseignes spécialisées, telles que FNAC en Europe,
- Les distributeurs (Ingram Micro ou Techdata aux Etats-Unis),
- Les cataloguistes (PC Connection, Inmac, CDW),
- Les VARs, réseaux de revendeurs à valeur ajoutée,
- La vente par Internet, qui se développe de plus en plus et devient complémentaire des autres formes de commercialisation.

Channels



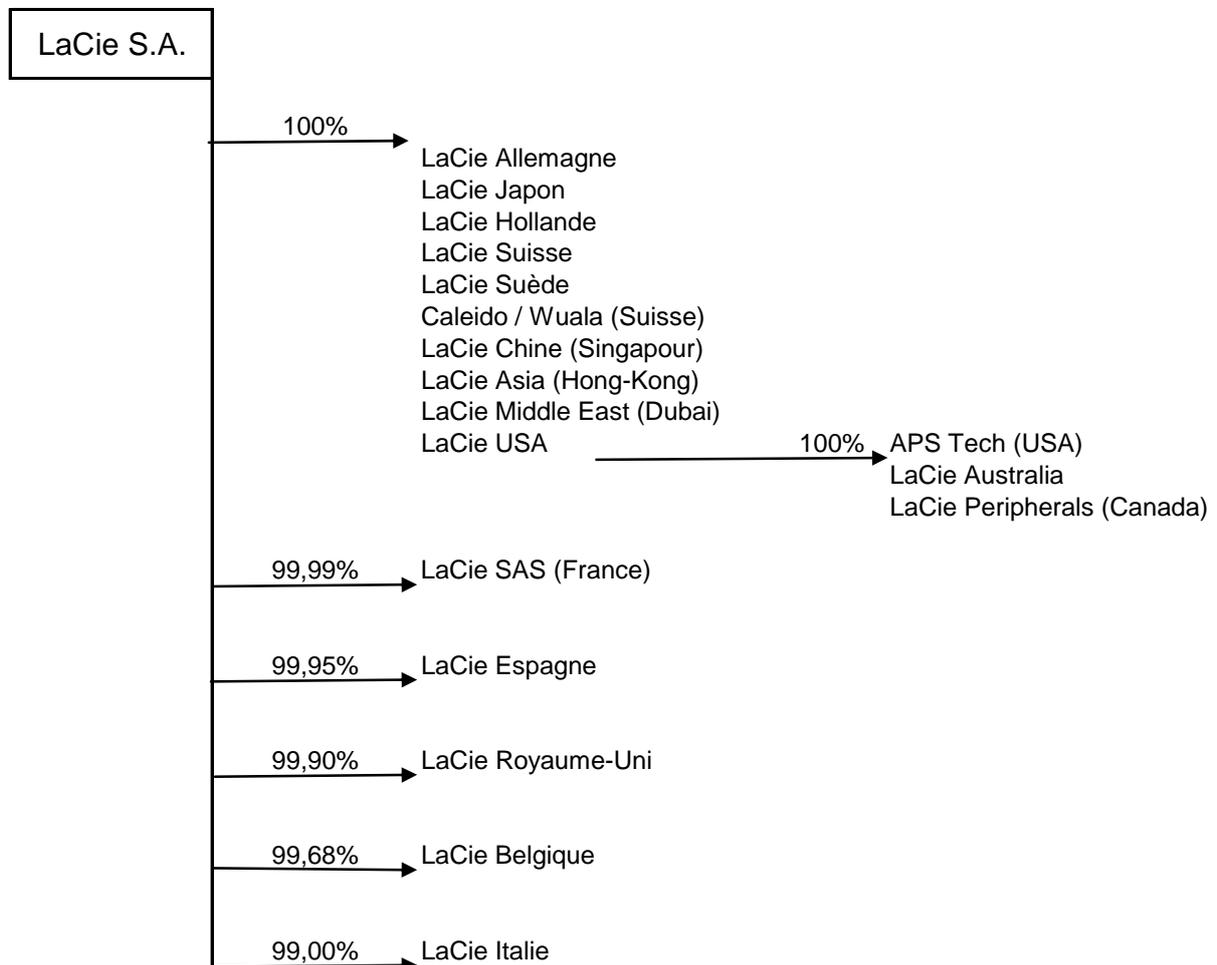
Les cinq premiers clients de LaCie représentent moins de 25% du chiffre d'affaires consolidé. Aucun client ne contribue à plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

6.2.5 Principaux utilisateurs

Les produits LaCie s'adressent aux utilisateurs les plus exigeants en matière de performance :

- les professionnels créateurs de contenu multimédia : PAO, pré-presse, audio/vidéo, sites web ;
- les responsables informatiques et gestionnaires de réseaux ;
- les particuliers utilisateurs de technologie numérique (photo, vidéo, données, musique).

7. Organigramme



LaCie S.A. assume à la fois la fonction de holding et celle de fabricant. Ses clients sont l'ensemble des filiales du Groupe, principalement réparties sur la zone européenne.

LaCie Ltd USA, dispose également d'un site de production et est le fournisseur des filiales APS Tech et LaCie Canada tout en leur assurant une fonction de soutien.

LaCie Asia assume, pour les productions assemblées chez les partenaires asiatiques, la double fonction de hub envers LaCie SA, LaCie Ltd USA, LaCie Australie et LaCie Japon, LaCie Middle East et de distributeur sur la zone Singapour-Taiwan-HongKong-Corée-Inde.

Les autres entités sont des filiales de distribution.

En mai 2009 LaCie SA a acquis les titres de la société Caleido basée en Suisse et spécialisée dans le stockage sécurisé de fichiers en ligne à travers son logiciel Wuala.

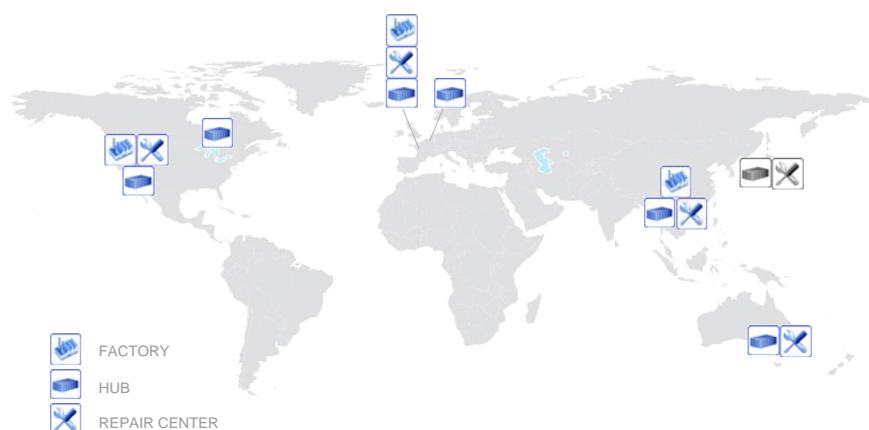
8. Propriétés immobilières, usines et équipements

LaCie concentre ses efforts sur la conception de périphériques, activité à forte valeur ajoutée, et sur l'assemblage des produits. Les mécanismes internes, qui représentent la majorité des achats, sont achetés à de grands fabricants, pour la plupart américains ou asiatiques.

La fabrication des éléments électroniques (cartes, alimentations) et des boîtiers désignés par LaCie est confiée à des co-traitants spécialisés situés en Europe de l'Est et en Asie. L'activité co-traitée représente environ 80% des ventes de LaCie.

L'activité industrielle de LaCie est une activité d'assemblage et nécessite de faibles investissements. Le cycle de production comprend trois phases :

- le montage des parties mécaniques dans leur boîtier, l'ajout de la connectique et de la carte d'interface ;
- le contrôle qualité, chaque produit subissant un test de fonctionnement complet ;
- l'emballage, incluant le rajout des logiciels, câbles, et notices.



LaCie a deux sites de production : l'un situé à Massy (1.500 m² d'atelier au sud de Paris), l'autre situé à Hillsboro (1.200 m² d'atelier près de Portland, dans l'Oregon – USA). Les expéditions aux clients sont assurées par des prestataires. En Europe, le stock et les expéditions sont centralisés (sauf Suisse). Les délais de livraison sont de 24h ou 48h.

LaCie est propriétaire depuis juin 2005 des locaux industriels de Massy : ils abritent la partie industrielle et logistique de LaCie SA et les équipes de la filiale de distribution LaCie SAS. Une partie de ses locaux de bureaux (1.200 m²) est destinée à la location.

9. Examen de la santé financière et du résultat

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 28 avril 2004, les informations relatives à l'examen de la situation financière et du résultat des exercices clos le 30 juin 2008 et le 30 juin 2007 sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008, dans le rapport de gestion figurant aux pages 43 à 78 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 janvier 2009 sous le numéro D.09-042
- au titre de l'exercice clos le 30 juin 2007, dans le rapport de gestion figurant aux pages 57 à 73 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 avril 2008 sous le numéro D.08-0276

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

10. Trésorerie et capitaux

10.1 Information sur les capitaux de l'émetteur

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Capitaux propres	103 592	93 255	90 172	95 174	91 808	83 401
Autres fonds propres						
Total fonds propres	103 592	93 255	90 172	95 174	91 808	83 401
Dettes financières nettes	- 44 304	- 53 218	- 30 544	- 65 515	- 33 773	- 63 029
Ratio dettes financières / FP	-43%	-57%	-34%	-69%	-37%	-76%

La dette financière nette se définit comme la trésorerie active nette de l'endettement financier courant et non courant.

10.2 Source et montant des flux de trésorerie

Ces points sont détaillés dans le tableau de flux de trésorerie en annexe des comptes consolidés (chapitre 20).

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Ces points sont détaillés au paragraphe 4.1 du présent document.

10.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influencé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur

Néant.

10.5 Sources de financement attendues

Néant.

10.6 Flux de trésorerie contractuels non actualisés

Cf. § 20.1.2 section C

11. R&D, brevets et licences

LaCie a continué de renforcer ses équipes Recherche et Développement afin de garantir l'arrivée de ses produits au bon moment sur le marché (time-to-market). Elles représentent désormais 13% de l'effectif du groupe. C'est grâce à cette politique qu'ont vu le jour des produits comme le l'Ethernet Disk, le Little Big Disk ou plus récemment le Four Big RAID et le Five Big NAS. Les dépenses de R&D, nettes du CIR de 30%, représentent actuellement environ 0,8% du chiffre d'affaires. La Société a décidé de sous-traiter le développement de tous ses produits standard sans différenciation technologique et de concentrer ses efforts de R&D sur des produits pointus en terme de performance ou de fonction interne.

Aucune filiale européenne du groupe ne réalise de travaux de R&D. La recherche et le développement de nouveaux produits sont entièrement pris en charge par la maison mère. L'équipe de R&D est centralisée au siège de la Société de manière à créer un pôle de développement et de recherche unique pour le Groupe. Une équipe réduite est présente à Portland, aux Etats-Unis. Cette équipe se consacre aux développements de logiciels de pilotage et à l'homologation des produits de la Société pour le marché Nord-Américain.

Les dépenses externes liées à la conception de nouveaux produits (moules, maquettes, prototypes et préséries) sont portées en immobilisations incorporelles et amorties selon la durée de vie prévisible des produits. Le paragraphe D3 de l'annexe aux comptes consolidés (§ 20.1.2) rappelle les principes de comptabilisation des frais de recherche et de développement. Le paragraphe E.1 de cette même annexe présente les montants capitalisés ainsi que les amortissements correspondants.

12. Informations sur les tendances

12.1 Perspectives d'avenir et plan de développement

La défense des parts de marché

Dans le contexte actuel de morosité économique, les poches de croissance géographique sont relativement réduites. LaCie concentre ses efforts sur les niches à plus forte valeur ajoutée sur ses territoires actuels et accompagne ses revendeurs de Solutions en cas de réduction des garanties accordées par l'assureur-crédit.

L'introduction de produits innovants

LaCie intensifie son développement sur le marché du RAID, du NAS (Network Attached Storage) et du multimédia de salon.

La pénétration de nouveaux marchés

L'enrichissement de la gamme en produits multimédia, en clés à base de mémoire flash et en périphériques doit se poursuivre avec des effets favorables sur le chiffre d'affaires et la marge.

Le développement des services

Qu'il s'agisse de l'Advance Care Option qui permet le remplacement immédiat du produit ou des nouvelles fonctionnalités de sauvegarde et de restauration proposées aux utilisateurs pro par Wuala, l'offre de services LaCie est amenée à se développer pour répondre aux besoins de ses clients les plus exigeants.

12.2 Perspectives pour l'exercice 2009/2010

Le renforcement sur les gammes de produits Prosumers et Solutions doit permettre de réduire l'exposition en terme de marge, même si le marché n'offre qu'une visibilité réduite. Avec une gamme complète de disques durs designés par Philippe Starck, une offre croissante de services et la construction d'un portefeuille produits à destination de niches professionnelles, LaCie est en passe de réussir son repositionnement.

13. Prévisions ou estimations du bénéfice

Néant.

14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

14.1 Informations concernant les organes d'administration et de direction

Composition des organes de direction et d'administration

M. Philippe SPRUCH

132 avenue Victor Hugo
75016 Paris

Administrateur depuis le 5 décembre 2007

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de LaCie S.A. depuis le 16 juillet 2001.

Expérience et expertise : Information fournie au paragraphe 17.1 du présent document.

M. Guillaume BURFIN

61 Verrewinkel
1180 Uccle

Belgium

Administrateur depuis le 5 décembre 2007

Diplômé de HEC, Guillaume Burfin commence sa carrière chez LaCie en tant que responsable financier à Londres avant d'évoluer vers l'audit interne et la direction financière. En 2001, il participe en tant que directeur financier au projet entrepreneurial d'Opteway. Depuis 2003, il travaille chez Microsoft où il est actuellement Business Manager Western Europe Small & Mid Market Solutions & Partners. Il fait partie du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations LaCie.

M. Laurent KATZ

4, rue Claude
67000 Strasbourg

Administrateur depuis le 5 décembre 2007

Diplômé de l'Ecole Supérieure d'Administration des Entreprises, Laurent Katz est d'abord ingénieur d'affaires chez Asystel avant de rejoindre Microsoft France où il évolue jusqu'à être responsable de la région Est. En 2003, il co-fonde la société Technostorage, spécialisée en vidéosurveillance numérique. Il fait partie du Comité de Veille Technologique LaCie.

M. André JOLIVET

Avenue des Alpes, 1
1814 La Tour de Peilz

Suisse

Administrateur depuis le 5 décembre 2007

Diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, André Jolivet a fondé en 1993 Wavecom, fabricant de module GSM, (listée au Nasdaq, Nouveau Marché depuis 1999), et en était le CTO, puis Stepmind en 2000 Remote Reward. André Jolivet a auparavant occupé des postes de direction et management de projet dans l'industrie du téléphone mobile de 1985 à 1993.

Il est membre du Comité de Veille Technologique et du Comité des Rémunérations LaCie.

Matignon Investissement et Gestion (MIG) S.A.S., personne morale représentée par M. Christian Haas

5, avenue Matignon
75008 Paris

Administrateur depuis le 19 novembre 2004

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP Paris), de l'Ecole Nationale d'Administration et titulaire d'un DESS en droit des affaires, Christian Haas cumule près de trente ans d'expériences dans le capital-investissement. Après plus de cinq années passées au Ministère de l'Economie et des Finances où il a occupé diverses responsabilités dans le domaine informatique, Christian Haas intègre l'Institut de Développement Industriel (IDI) où il devient Directeur Général Adjoint de Boussac Saint Frères. Il rentre à la Banque Worms en 1985 où il devient Directeur Général Adjoint en charge des activités de Banque d'Affaires et Membre du Comité de Direction. En 1996, il fonde Matignon Investissement & Gestion dont il est Président. Il est aussi Directeur Général de Senlisienne de Portefeuille et de Comir. Christian Haas fait partie du Comité des Rémunérations LaCie.

Pierre van der Elst

2, rue de l'Amiral de Joinville
92200 Neuilly-sur-Seine

Directeur Général Délégué depuis le 29 novembre 2005

Expérience et expertise : Information fournie au paragraphe 17.1 du présent document.

A la connaissance de la société et à la date du présent document de référence :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ou organes de direction ;
- Aucun des membres du Conseil d'Administration ou des organes de direction n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;
- Aucune incrimination et/ou sanction publique n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ou des organes de direction par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- Aucun membre du Conseil d'Administration ou des organes de direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Intérêt des dirigeants dans le capital de LaCie, dans celui d'une société qui en détient le contrôle ou dans celui d'une filiale de LaCie durant l'exercice clos le 30 juin 2009

Au 30 juin 2009

% capital détenu	P. Spruch/ Diversita	L. Katz	G. Burfin	A. Jolivet/Remote Reward	MIG
LaCie SA	61.4%	0.9%	<0.01%	<0.01%	0.8%
LaCie Ltd (UK)	0.1%	-	-	-	-
LaCie Italy	1%	-	-	-	-

Au 30 juin 2008

% capital détenu	P. Spruch/ Diversita	L. Katz	G. Burfin	A. Jolivet/Remote Reward	MIG
LaCie SA	61.4%	1%	<0.01%	0%	0.3%

LaCie Ltd (UK)	0.1%	-	-	-	-
LaCie Italy	1%	-	-	-	-

Liste des mandats sociaux et fonctions exercées au titre d'un contrat de travail dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société à tout moment des cinq dernières années

Cf. § 20.1.3 annexe 3

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

A la connaissance de la société et à la date du présent document de référence :

- Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes de direction et d'administration de la société à l'égard de cette dernière et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- Il n'existe aucun contrat ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre des organes de direction ou d'administration de la société a été nommé en cette qualité ;
- Les règles concernant les restrictions ou interdictions des organes de direction et d'administration de la société sur des opérations sur les titres de la société, pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques, sont celles prévues par la loi.

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs.

15. Rémunération et avantages

15.1 Rémunération brute totale et avantages de toute nature versés par la Société au cours de l'exercice écoulé à chacun des mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 10 décembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 1^{er} juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L/225-37 du code de commerce.

Prénom, Nom	Fonction exercée dans la Société	Rémunération en tant que mandataire	Jetons de présence	Rémunération au titre d'un contrat de travail			Montant des avantages en nature	Montant global versé au 30/06/2009 12 mois	Montant global versé au 30/06/2008 12 mois
				fixe	variable	exceptionnelle			
Philippe Spruch	Président Directeur Général	96 000	-	-	-	-	-	96 000	96 000
Pierre van der Elst	Directeur général délégué	24 000	-	201 600	39 171	9 131	2 328	276 230	320 588
André Jolivet	Administrateur	-	5 625	-	-	-	-	5 625	6 875
Laurent Katz	Administrateur	-	15 000	-	-	-	-	15 000	15 000
Guillaume Burfin	Administrateur	-	5 625	-	-	-	-	5 625	9 250
MIG/Christian Haas	Administrateur	-	15 000	-	-	-	-	15 000	15 000

Sur présentation de justificatifs, le remboursement des frais de voyage (en classe économique), de déplacement et des dépenses (frais de repas et d'hôtel) engagés par les Administrateurs et strictement nécessaires aux Administrateurs pour venir siéger au Conseil d'Administration est autorisé. Le montant pouvant être remboursé à chacun des Administrateurs est plafonné à 3 300 euros par an. Les frais

engagés par les Administrateurs à l'occasion de missions spéciales confiées par la Société sont également pris en charge par la Société.

Aucune part variable ne compose la rémunération des administrateurs.

M. Pierre van der Elst bénéficie au titre de son contrat de travail d'une rémunération variable liée à la réalisation d'objectifs de ventes et de résultat opérationnel. 40 000 actions gratuites lui ont en outre été attribuées en juillet 2007 et 100 000 en octobre 2008.

Une provision a été constituée aux fins du versement des retraites de 20k€ au 30/06/09 (18k€ au 30/06/08).

Les rémunérations dues ont été intégralement versées.

15.2 Rémunération totale et avantages de toute nature reçus par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé de la part des sociétés contrôlées par la Société

Néant.

15.3 Autres avantages

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

Autres avantages en nature

Le Président du Conseil d'Administration :

- a droit au remboursement de tous les frais exposés pour les besoins de sa mission ;
- bénéficie, au même titre que les salariés cadres de la Société du plan de retraite complémentaire mis en place au sein de la Société ;
- bénéficie au même titre que les salariés cadres de la Société du plan de mutuelle et de prévoyance mis en place au sein de la Société ;
- a droit au remboursement de tous les frais exposés pour les besoins de sa mission, y compris :
 - o ses frais de déplacement de son domicile genevois jusqu'en septembre 2009 à son bureau sur la base d'un aller-retour par train (1^{ère} classe) ou par avion (classe économique),
 - o ses nuits d'hôtel sur Paris sur la base d'un forfait de 250 € par nuit,
- bénéficie d'un téléphone portable et de la prise en charge par la Société des frais de communication liés à l'utilisation de son téléphone portable,
- bénéficie d'un ordinateur portable.

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1 Mandats actuels

Philippe Spruch, André Jolivet, Laurent Katz et Guillaume Burfin ont été élus pour 6 ans lors de l'assemblée générale du 5 décembre 2007 statuant sur les comptes clos au 30 juin 2007, la durée du

mandat de ces administrateurs prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Matignon Investissement et Gestion, personne morale représentée par Monsieur Christian Haas, est administrateur depuis le 19 novembre 2004 pour un mandat d'une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration

Néant.

16.3 Informations sur les comités

En sa séance du 28 septembre 2005, le Conseil d'Administration a constitué trois comités (comité de veille technologique, comité d'audit, comité des rémunérations), dont les règles de fonctionnement ont été précisées lors de la séance du Conseil d'Administration du 26 janvier 2006.

- Membres du Comité de veille technologique : Laurent Katz, André Jolivet, Philippe Spruch
- Membres du Comité d'Audit : Guillaume Burfin, Philippe Spruch
- Membres du Comité des rémunérations : André Jolivet, Christian Haas, Guillaume Burfin, Philippe Spruch

Le comité de veille technologique a pour objectif de réaliser une veille sur les développements des concurrents, les nouveautés potentielles qui permettraient de nouveaux développements de produits, les sociétés qui pourraient être acquises ou avec lesquelles un partenariat pourrait être conclu.

Les membres du comité de veille technologique sont en contact régulier tout au long de l'année.

Le comité de rémunération examine les politiques de rémunération des dirigeants mises en oeuvre dans la société et propose les rémunérations du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Il s'est réuni une fois au cours des douze derniers mois.

Le comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'Administration pour que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés financiers.

Le comité d'audit, composé compte tenu de la taille limitée de la société de deux administrateurs dont un est indépendant et du président du conseil d'administration, s'est réuni deux fois en 2008/2009, en présence des commissaires aux comptes avant les réunions du conseil d'administration chargées d'arrêter les comptes. A cette occasion, il a en outre convié et entendu le Directeur Administratif et Financier.

Les autres comités travaillent de façon plus informelle, et leurs membres échangent régulièrement des informations relatives à leur domaine d'expertise par courrier électronique ou par conférence téléphonique.

L'Assemblée Générale du 5 décembre 2007 puis celle du 10 décembre 2008 ont autorisé l'allocation d'une somme de 60.000 € aux administrateurs à titre de jetons de présence annuelle, le Président du Conseil d'Administration en étant exclu. Les règles relatives à l'allocation des jetons de présence sont identiques à celles appliquées au cours de l'exercice précédent et les jetons de présence effectivement versés au titre de l'exercice 2008/2009 s'élèvent à 41.250 €.

16.4 Gouvernement d'entreprise

LaCie se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

La charte de l'administrateur a été adoptée le 26 mars 2004. Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale des actionnaires en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société. La présente Charte est établie afin de permettre à

ces compétences de s'exercer pleinement et afin d'assurer l'entière efficacité de la contribution de chaque administrateur, dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité qui est attendu d'eux.

COMPETENCE

Avant d'accepter sa fonction, chaque administrateur doit avoir pris connaissance des obligations générales et particulières de sa charge. Il doit notamment avoir pris connaissance des textes légaux et réglementaires intéressant le fonctionnement des sociétés anonymes, des statuts de LaCie S.A, de la présente charte et de tous compléments ou modifications qui leur seraient apportés ultérieurement.

Chaque administrateur est notamment tenu personnellement aux obligations suivantes :

- obligation de mise sous forme nominative ou de dépôt des actions LaCie ;
- interdiction de détenir des actions à dividende prioritaire sans droit de vote ;
- présomption d'action de concert ;
- rapport sur les attributions et les levées de stock options ;
- déclaration des transactions effectuées sur les titres LaCie ;
- respect des périodes d'abstention d'intervention sur les titres LaCie ;
- déclaration des interventions sur les titres LaCie en période d'offre publique ;
- obligation d'abstention en cas de détention d'une information privilégiée ;
- obligation de diffuser une information exacte, précise et sincère ;
- obligation de respecter le fonctionnement du marché

INDEPENDANCE

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de la société ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance.

Chaque administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la société ou l'une des sociétés du Groupe. Il doit s'abstenir de participer au vote de la ou des délibérations correspondantes.

DILIGENCE

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque administrateur s'engage notamment à :

- consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- demander dans les délais appropriés toutes les informations dont il estimerait avoir besoin pour remplir ses fonctions et intervenir sur les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil ;
- veiller ce que la présente Charte soit respectée ;
- forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social ;
- être assidu et participer, sauf empêchement, à toutes les réunions du Conseil et aux Assemblées Générales des actionnaires ;
- veiller à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires.

Chaque administrateur s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

CONFIDENTIALITE

Les membres du Conseil d'Administration sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibération du Conseil ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées. Cette obligation personnelle s'impose également aux représentants d'une personne morale administrateur.

INFORMATION PRIVILEGIEE

Chaque administrateur s'engage à respecter la procédure interne LaCie sur l'obligation d'abstention en cas de détention d'information privilégiée et la prévention du délit d'initié, ainsi que toute disposition législative ou réglementaire applicable.

17. Salariés

17.1 Description des ressources humaines et de l'environnement social

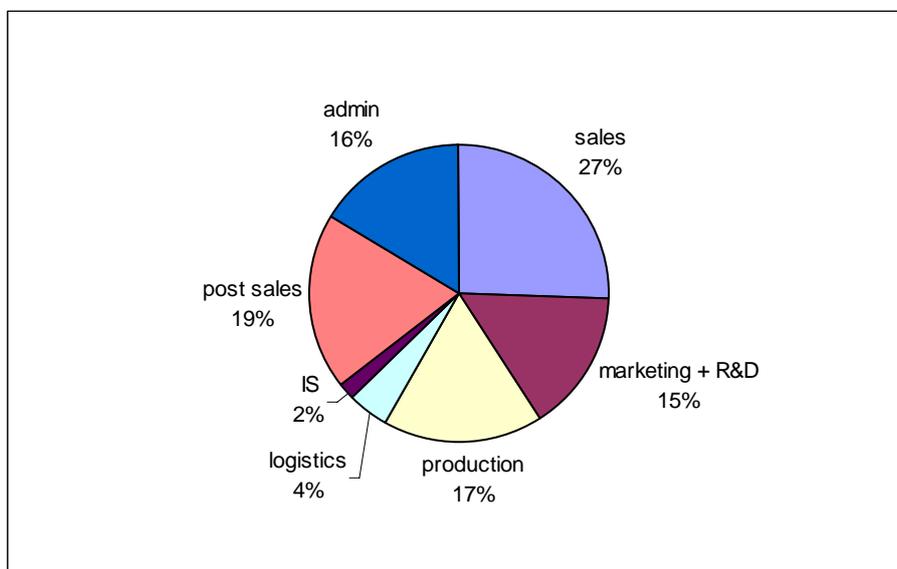
En terme d'effectifs

L'effectif consolidé (hors intérimaires) moyen sur la période s'achevant le 30 juin 2009 était de 456 personnes. Il était de 426 personnes au 30 juin 2008, et 410 au 30 juin 2007.

L'effectif consolidé (avec intérimaires) moyen sur la période s'achevant le 30 juin 2009 était de 490 personnes. Il était de 457 personnes au 30 juin 2008 et 443 au 30 juin 2007.

En terme de fonctions

Depuis FY07, les équipes marketing-R&D ont été régulièrement renforcées et représentent 15% de l'effectif global en FY09, 12% en FY08.



35 heures

La société LaCie S.A. est passée aux « 35 heures » par accord en date du 31 janvier 2000. Un avenant a été signé le 17 décembre 2001 pour répondre à l'évolution des besoins de l'entreprise. Les salariés des opérations sont rémunérés sur une base de travail effectif de 35 heures par semaine, et les autres salariés sont rémunérés sur une base de travail effectif de 37 heures par semaine avec l'octroi compensateur de 12 JRTT.

Le groupe est de création récente et la moyenne d'âge de ses salariés est inférieure à 35 ans.

Les dépenses engagées au titre de la formation au sein de la structure LaCie S.A sont de l'ordre de 0.7% de la masse salariale.

L'équipe de direction

PHILIPPE SPRUCH - Président du conseil d'administration et directeur général.

En 1989, co-fondateur de LaCie. Il est en charge de la R&D, du marketing et des achats. Philippe est également administrateur de Amikaï (USA).

PIERRE VAN DER ELST - Directeur Général délégué en charge des Opérations

Diplômé d'HEC, Pierre a dirigé une entreprise spécialisée dans les arts graphiques pendant 6 ans, avant de rejoindre LaCie en 2001 en tant que responsable de la filiale française. Depuis novembre 2002, Pierre dirigeait toutes les activités européennes. Il est à présent en charge de l'ensemble des Opérations du groupe LaCie.

Pierre est également Directeur Général et administrateur de Garderobe S.A.

GERALDINE HOTTIER-FAYON - Directeur Administratif et Financier

Diplômée de l'EDHEC de Lille, Géraldine débute chez Ernst & Young. Recrutée en 2000 par LaCie USA pour sa connaissance du contexte américain et ses capacités d'analyse, Geraldine s'attache, en tant que Chief Financial Officer pour la zone ASEAN, à réorganiser le contrôle interne, à maîtriser les dépenses, et à renforcer la communication et la coordination avec le siège. Depuis août 2002, Géraldine est DAF du groupe où elle a développé un système de reporting et de contrôle fiable et rapide.

NATHALIE CROUZET – Directeur des Ressources Humaines

Avant de rejoindre LaCie, Nathalie a occupé les fonctions d'Ingénieur Commercial puis de chef de marchés dans le Département Data Storage de 3M avant qu'il ne devienne Imation. Elle rejoint ensuite le groupe Carrefour où s'exercent ses compétences managériales à la tête d'une équipe de 80 personnes. En 1999, elle revient à ses premières amours, le stockage informatique, en devenant Chef de Produits Média chez LaCie. Polyvalente, elle a occupé plusieurs fonctions au sein de la société. Elle a aujourd'hui la charge des Ressources Humaines, Services Généraux et Secrétariat Général de LaCie. Nathalie est titulaire d'un double MBA Européen (CESMA/EM Lyon et Cranfield School of Management).

EMMANUEL ARTUS - Directeur des Opérations

Emmanuel est diplômé d'une double formation à l'Ecole Centrale Paris et HEC. Avant de rejoindre LaCie, Emmanuel était partner associé au sein d'IBM Consulting Services. Il était en charge de l'optimisation des services dans le monde industriel et logistique et bénéficie d'une expérience de 10 ans dans la transformation de la supply chain et du support après vente pour des sociétés industrielles. Emmanuel est aujourd'hui pleinement engagé à fournir les meilleurs services au sein du département Opérations.

MINH LE – Directeur du Marketing

Diplômé de l'ESSEC en 1994, il débute sa carrière à la banque Paribas de Singapour en qualité d'auditeur avant de rejoindre en 1996 la Division Téléphone Mobile du Groupe Alcatel. Il y exercera successivement des responsabilités commerciales, principalement à l'Export, puis des responsabilités marketing qui le conduiront jusqu'au poste de Directeur Marketing Produit et Stratégie. En 2007, Minh quitte Alcatel pour rejoindre WaveStorm, une start-up développant des services pour les objets connectés. Il rejoint LaCie en 2008 pour développer nos partenariats avec les opérateurs télécoms avant de reprendre la Direction du Marketing.

PHILIPPE PARDONNET – Directeur R&D

Diplômé de SUPELEC, Philippe a travaillé pendant 13 ans chez ALCATEL. Le dernier poste qu'il y a occupé est celui de "Residential Phones Business Manager". Il passera ensuite chez Atlinks, Digigram et plus récemment chez SAGEM, d'abord au siège du groupe, ensuite au sein de son unité chinoise JV SAGEM-BIRD. Philippe peut se prévaloir d'une large expérience de la gestion des projets.

BERANGERE YVORRA – Directeur des Achats

Après avoir étudié l'économie à la Faculté Panthéon Assas de Paris, Bérangère a débuté sa carrière chez LaCie en 1992. Elle a grandi avec la société où elle a exercé différentes fonctions dans divers départements (Ventes, Logistique) avant de créer le département achats en Europe. L'attention particulière que Bérangère porte à optimiser la structure de coût de nos produits est un atout majeur pour la société. Bérangère a aussi pour mission de construire des partenariats forts avec nos différents fournisseurs stratégiques. Elle est aujourd'hui notre responsable worldwide des Achats et des approvisionnements chez LaCie.

Olivier MIRLOUP – Directeur du Pricing et du Forecast

Olivier est diplômé de l'ESC Tours en 1997. Il rejoint aussitôt la filiale suisse de LaCie dans le cadre d'une mission VSNE puis décide rester à nos côtés en tant que Commercial. En 2000, il rejoint l'équipe marketing en tant que Chef de Produits disques durs où il enrichira de façon significative notre offre produits. Il encadre par la suite un groupe de chef de produits avant d'être promu Sales Forecast and Pricing Director. Olivier a une connaissance très pointue du marché du stockage.

DOMINIQUE BATTELIER - Directeur Technique.

Ingénieur en Electronique et Informatique (Orsay-Saclay), Dominique a utilisé sa double compétence pour se spécialiser dans les logiciels embarqués auprès de grands constructeurs de micro-ordinateurs français.

Il rejoint LaCie en 1998 pour prendre la responsabilité des développements logiciels. Nommé Directeur technique en 2000, Dominique encadre l'équipe d'ingénieurs développement hardware qui a conçu la nouvelle gamme révolutionnaire de Solutions. Dominique est aussi en charge du process qualité, de la conception à la réparation de nos produits.

DENIS LUGAGNE-DELPON - Directeur des Systèmes d'Information

Diplômé de l'ECE Paris et titulaire d'un MBA Paris Dauphine-Uqam (Montréal), Denis a rejoint LaCie courant 2008. Riche de ses précédentes expériences professionnelles en tant que responsable SI, consultant SI et CRM et surtout directeur de projet ERP, Denis est en charge de veiller à ce que nous disposions des outils informatiques et télécoms nécessaires aux opérations, au pilotage et à la prise de décisions. Il aura également à cœur de faire évoluer nos systèmes et services informatiques pour qu'ils accompagnent l'évolution de l'entreprise.

17.2 Mention des schémas d'intéressement du personnel

Participation

LaCie S.A. a signé un accord de participation le 23 septembre 1994. Au titre de cet accord, l'entreprise a mis en place un Plan d'Epargne Entreprise géré par la Société Générale.

Les primes de participation versées aux salariés sont investies dans trois Fonds Communs de Placement de la Société Générale, au choix des salariés, chacun de ces FCP correspondant à un profil de gestion particulier, et un est un fonds individualisé constitué d'actions du Groupe. Les commissions de gestion (1.7% des fonds investis) sont prises en charge par le Groupe au titre de l'abondement.

Il n'y a eu aucun versement effectué au titre de la participation sur les 5 derniers exercices. A la date du présent document comme lors de l'exercice précédent, aucun salarié ne détenait d'action LaCie dans le cadre du Fonds Commun de Placement susvisé.

Intéressement

Aucun accord d'intéressement n'a été signé par LaCie S.A.

Plans d'options et d'actions gratuites

1. Plan d'options

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 1997 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés des options de souscription d'actions pour un montant nominal maximum de 7% du capital social de la société.

Il n'y a eu aucune émission d'options de souscription postérieurement à l'exercice clos au 30 juin 2007. Il ne reste aucune option de souscription d'actions exerçable.

2. Plan d'actions gratuites

Cf. § 20.1.2 section D.12.

En outre, dans sa séance du 7 octobre 2009, le conseil d'administration a approuvé un plan d'attribution de 2.711.687 actions gratuites, dans le cadre de l'autorisation votée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 6 décembre 2006. En effet, la Société a conclu, le 17 mars 2009, un contrat d'acquisition portant sur 100% du capital de la société Caleido,

société suisse spécialisée dans le stockage sécurisé de fichiers en ligne grâce à son logiciel Wuala. Cette acquisition a été finalisée le 12 mai 2009 suite à la levée des dernières conditions suspensives. Aux termes de ce contrat d'acquisition il est prévu que les vendeurs reçoivent une rémunération fixe en numéraire mais également un versement ultérieur conditionnel sous la forme de 2.711.687 actions gratuites, par tranche de 384.387 actions

Chaque Tranche sera acquise définitivement par chaque bénéficiaire à l'issue d'une période d'attribution de quatre (4) ans, sous réserve :

- (i) que le Ratio applicable à chaque tranche (entre 0.8 et 1.4) soit atteint entre le 30 juin 2011 et le 30 juin 2012 (la « **Période de détermination du Ratio** ») ;
- (ii) du maintien, jusqu'au 30 juin 2012, d'un contrat de travail ou d'un mandat social par chaque bénéficiaire au sein de la Société ou dans l'une des sociétés apparentées, sauf en cas de licenciement ou de révocation intervenant « *sans cause réelle et sérieuse* ».

Le Ratio sera égal à :

$$\frac{\text{capitalisation boursière de la Société}}{\text{chiffre d'affaires de l'exercice clos au 30 juin 2011}}$$

18. Principaux actionnaires

18.1 Répartition du capital

Cf. §20.1.3 section VIII.

Au 9 décembre 2009, le capital social de la Société est de 3.602.669,30 € représenté par 36.026.693 actions d'une valeur nominale de 0,1 €, totalement libérées.

A la connaissance de la société :

- Aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote.
- Il existe un pacte d'actionnaires conclu le 12 mai 2009 et ayant effet jusqu'au 31 décembre 2011 entre Dominik Grolimund et Luzius Meisser d'une part et Philippe Spruch et Diversita d'autre part
- Il n'existe pas à ce jour d'action de concert.

18.2 Existence de droits de vote différents

Néant.

18.3 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle

Afin de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de façon abusive, des mesures ont été mises en place. Une Charte de l'Administrateur est en vigueur depuis mars 2004 (cf. § 16.4). Conformément à ce règlement :

- Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

- Chaque administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de la société ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance.

- Chaque administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la société ou l'une des sociétés du Groupe. Il doit s'abstenir de participer au vote de la ou des délibérations correspondantes.

Philippe Spruch/Diversita dispose des mêmes droits de vote que tous les autres actionnaires de LaCie (absence de droits de vote double et de droits de vote différents).

Il n'existe pas de dispositif ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

19. Opérations avec des apparentés

Ce point est détaillé dans l'annexe aux comptes consolidés ainsi que dans le rapport spécial des commissaires aux comptes en Annexe 1 du présent document.

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'émetteur

20.1 Comptes Consolidés - Exercice clos le 30 juin 2009

20.1.1 Rapport des commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92307 Paris-La Défense Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LaCie S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité, et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites dans la note B de l'annexe aux comptes consolidés. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

La note B de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 octobre 2009

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Deloitte & Associés

Denis THIBON

Jean-Luc BERREBI

20.1.2 Comptes consolidés au 30 juin 2009

BILAN CONSOLIDE

en milliers d'euros	Notes	30/06/2009	30/06/2008
Ecart d'acquisition	E.1	8 208	
Immobilisations incorporelles nettes	E.2	2 031	972
Immeubles de placement	E.2	109	585
Immobilisations corporelles nettes	E.2	4 583	4 233
Actifs financiers	E.3	261	222
Impôts différés	E.15	5 198	2 272
ACTIFS NON COURANTS		20 390	8 284
Stocks et en-cours nets	E.4	36 445	39 723
Clients et comptes rattachés nets	E.5	30 506	37 156
Autres actifs courants	E.6	870	1 242
Impôts courants		6 675	2 999
Trésorerie et équivalents de trésorerie	E.7	55 168	67 899
Autres actifs financiers courants	E.8	513	1 030
ACTIFS COURANTS		130 176	150 048
TOTAL ACTIF		150 565	158 333
en milliers d'euros	Notes	30/06/2009	30/06/2008
Capital		3 603	3 603
Primes		19 701	19 701
Réserves de consolidation		71 180	62 217
Ecart de conversion		-5 846	-7 689
Résultat de la période		4 617	17 342
Capitaux propres		93 255	95 174
Pensions et indemnités de départ en retraite	E.10	261	204
Passifs financiers non courants	E.10	1 510	1 985
Impôts différés	E.15	128	70
Autres dettes non courantes	E.10	2 983	3 359
Dettes non courantes		4 884	5 619
Provisions pour risques et charges	E.10	3 193	4 272
Passifs financiers courants	E.9	453	436
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		34 892	41 826
Impôts courants		3 945	6 828
Autres dettes courantes	E.11	9 944	4 178
Dettes courantes		52 426	57 540
Total Passif		150 565	158 333

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDE

en milliers d'euros	Notes	30/06/2009 12 mois	30/06/2008 12 mois
Produits des activités ordinaires	E.12	301 167	389 783
Coût des ventes		-254 901	-321 194
Marge brute		46 266	68 589
		15,4%	17,6%
Autres produits opérationnels		1 165	377
Frais de distribution		-9 678	-9 313
Frais administratifs et commerciaux		-30 972	-31 000
Frais de recherche et développement		-2 264	-2 054
Autres charges opérationnelles		-413	-982
Résultat opérationnel	E.12	4 105	25 617
Charges financières		-958	-2 859
Produits financiers		1 418	1 048
Résultat financier	E.14	460	-1 811
Charge d'impôt sur le résultat	E.15	52	-6 463
Résultat net de la période		4 617	17 342
Résultat net par action (en euros)	E.16	0,13	0,49
Résultat net dilué par action (en euros)	E.16	0,13	0,49
Nombre moyen d'actions ordinaires au cours de la période		36 026 693	35 296 932
Nombre d'actions ordinaires à la clôture		36 026 693	36 026 693
Options de souscription d'actions à la clôture		0	0

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux a été constitué selon la méthode indirecte à partir du résultat net des entreprises intégrées.

en milliers d'euros	30/06/2009 12 mois	30/06/2008 12 mois
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	4 617	17 342
- dont intérêts versés	-79	-99
- dont intérêts reçus	1 283	1 044
Impôts payés sur le résultat		
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité		
- opérations non monétaires		
- variations des amortissements et provisions	709	1 986
- charges et produits liés aux stocks options et actions gratuites	-858	858
- variation des impôts différés	-2 742	-100
- plus-values de cession nettes d'impôt	12	13
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 737	20 099
Variation du besoin de fonds de roulement lié à l'activité	-1 535	-12 379
- dont impôts décaissés sur la période	-5 113	-5 184
Flux net de trésorerie générés par l'activité	201	7 721
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-2 186	-1 678
Cessions d'immobilisations	72	33
Incidence des variations de périmètre (Caleido)	-3 760	
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-5 875	-1 644
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation des prêts	1	
Augmentation des emprunts (remboursement)	-459	-420
Acquisition des titres de placement		
Augmentation de capital		7 429
Autres mouvements sur le capital	-81	-72
Dividendes versés	-7 157	-9 278
Dividendes reçus (incidence des variations de change)	-4	
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-7 700	-2 341
Variation de trésorerie	-13 374	3 735
Variation de trésorerie		
Trésorerie d'ouverture	67 899	65 835
Trésorerie de clôture	55 168	67 899
Incidence des variations de cours des devises	642	-1 672

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres en milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves de consolidation	Actions propres	Ecart de conversion	Résultat exercice précédent	Résultat exercice	Total capitaux propres	Nombre d'actions
Au 30 juin 2007	3 457	12 418	46 948	-125	-3 195	0	23 897	83 401	34 567 170
Au 1er juillet 2008	3 457	12 418	46 948	-125	-3 195	23 897		83 401	34 567 170
Bénéfice FY08							17 342	17 342	
Levées d'options								0	
Augmentation de capital	146	7 283						7 429	1 459 523
Variation des actions propres				-72				-72	
Evaluations par capitaux propres			846					846	
Impact des écarts de change					-4 494			-4 494	
Affectation du résultat			14 620			-23 897		-9 278	
Au 30 juin 2008	3 603	19 701	62 414	-197	-7 689	0	17 342	95 174	36 026 693
Au 1er juillet 2008	3 603	19 701	62 414	-197	-7 689	17 342		95 174	36 026 693
Bénéfice FY09							4 617	4 617	
Levées d'options								0	
Augmentation de capital								0	
Variation des actions propres				81				81	
Evaluations par capitaux propres			-1 303					-1 303	
Impact des écarts de change					1 843			1 843	
Affectation du résultat			10 185			-17 342		-7 157	
Au 30 Juin 2009	3 603	19 701	71 296	-116	-5 846	0	4 617	93 255	36 026 693

La société détient 214.250 actions propres au 30 juin 2009.

La ligne «Evaluation par capitaux propres » porte essentiellement sur la comptabilisation des actions gratuites.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. INFORMATIONS GENERALES

LaCie SA (« la société ») et ses filiales (« le Groupe ») fabriquent, distribuent et commercialisent des périphériques externes de stockage informatique. Le Groupe possède des usines d'assemblage en Europe et aux Etats-Unis et sous-traite une partie de sa production en Asie. Le Groupe opère principalement en Europe, en Amérique du Nord et en Asie.

LaCie SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social se situe à Paris, 15^{ème}.

Le marché financier primaire sur lequel la société est cotée est Euronext.

Sauf indication contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros, l'euro correspondant à la monnaie de présentation du Groupe.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 7 octobre 2009 par le Conseil d'Administration. Les comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale. L'Assemblée Générale dispose du pouvoir de modifier les comptes qui lui sont présentés.

B. BASES DE PREPARATION DES COMPTES

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, LaCie présente ses états financiers consolidés selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2009 et des comptes comparatifs au 30 juin 2008 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au 30 juin 2009 et qui sont d'application obligatoire au 30 juin 2009.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 30 juin 2009 : l'amendement IAS 39/ IFRS 7 relatif au reclassement des actifs financiers.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} juillet 2008.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur les provisions pour retour, pour créances clients, pour stocks, pour réclamation produits, et la durée du cycle de vie des produits, les impôts différés, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des actifs incorporels acquis et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

L'exercice 2008/2009 a été marqué par une crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 30 juin 2009 ne peuvent être anticipées avec précision. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement immédiat. Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à plus long terme ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité, les paramètres financiers utilisés pour ces valorisations étant toutefois ceux prévalant sur le marché à la date de clôture.

C. FACTEURS DE RISQUES DE L'ACTIVITE

Facteurs de risques des actifs et passifs financiers

Risque de change

Les filiales européennes font l'objet d'une facturation en euros de la part de la maison mère. Elles facturent leurs clients dans la devise de leur pays. Avec les Etats-Unis et LaCie China, toutes les transactions sont effectuées en dollars américains.

Les achats en devises de LaCie sont libellés essentiellement en dollars US, et représentent environ 70% des achats de matières premières. Au niveau consolidé, une couverture naturelle partielle existe, en relation avec les encaissements clients perçus par l'entité américaine. Il n'est pas mis en oeuvre de politique de couverture de change.

Positions nettes de change au 30/06/09*	US\$	SEK	GBP	CHF	YEN	AU\$	CAN\$
en milliers	-24 334	17 175	1 490	721	181 713	2 207	6 579

* la position nette de change correspond à la différence entre les actifs en devises (clients, autres créances, trésorerie) et les passifs exprimés dans cette même devise (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales, autres dettes courantes)

Risque clients

Les encours clients sont couverts au niveau de chaque filiale par une assurance crédit, dont le coût global représente environ 0.2% du chiffre d'affaires consolidé. Le délai de règlement moyen constaté est d'environ 45 jours.

Il n'y a pas de concentration significative du risque client.

Le montant des créances clients non dépréciées et en retard de paiement de plus de 15 jours est non significatif.

Risque Actions

Le risque action auquel est exposé le Groupe porte essentiellement sur les 136 377 actions Archos acquises pour la majeure partie en 2006 et 2007.

Risque de liquidité

Au 30 juin 2009 :

En milliers d'euros	Echéancier contractuel des décaissements			Total
	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	A plus de cinq ans	
Emprunts auprès des établissements de crédit	517	1 419	193	2 129
Locations (Baux commerciaux)	1 078	2 120	209	3 407
Dettes sur acquisition Caleido	4 863			4 863
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 892			34 892
Total	41 350	3 540	402	45 291

D. SYNTHÈSE DES PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

D.1. Périmètre et critères de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent en intégration globale les comptes de LaCie et des filiales qu'elle contrôle.

Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Les sociétés sont exclues du périmètre de consolidation à la date de transfert du contrôle.

Au 1^{er} juillet 2008, l'activité de la société LaCie BV (Hollande) a été transférée à la société LaCie SPRL (Belgique). La société LaCie BV est en cours de liquidation au 30 juin 2009.

La société Caleido AG, basée à Zurich et portant l'activité de stockage en ligne ainsi que le développement du logiciel Wuala, a été acquise durant l'exercice. Elle est consolidée dans les comptes du Groupe depuis le 12 mai 2009, date de la levée des conditions suspensives.

Filiales	Siège social	% de détention 30/06/2009	% de détention 30/06/2008	Méthode de consolidation	Date de clôture
LaCie Ltd	Friendly House 52-58 Tabernacle St LONDON ES 2A 4NJ, United Kingdom	99,90	99,90	IG	30/06/2009
LaCie SPRL	165 bd du Souverain B-1160 BRUXELLES, Belgium	99,68	99,68	IG	30/06/2009
LaCie GMBH	Am Kesselhaus 5 D-79576 WEIL am RHEIN, Deutschland	100,00	100,00	IG	30/06/2009
LaCie BV	Postbus 134 NL-3480 DC Harmelen, Nederland	100,00	100,00	IG	30/06/2009
LaCie AG	Davidsbodenstrasse 15A CH-4004 BASEL, Switzerland	100,00	100,00	IG	30/06/2009
LaCie SRL	Via dei Missiglia 97 I-20142 MILANO, Italia	99,00	99,00	IG	30/06/2009
LaCie Electronique D2, S.A.	C/Nunez Morgano,3 , 5e pl SP-28036 MADRID, España	99,95	99,95	IG	30/06/2009
LaCie Ltd	22985 NW Evergreen Parkway 97124 HILLSBORO OREGON, USA	100,00	100,00	IG	30/06/2009
APS Tech Inc.	22985 NW Evergreen Parkway 97124 HILLSBORO OREGON, USA	100,00	100,00	IG	30/06/2009
LaCie Peripherals Inc.	235 Dufferin St. Toronto, Ontario M6K 1Z5, Canada	100,00	100,00	IG	30/06/2009
LaCie Pty Ltd	458 Gardeners Road Alexandria, NSW 2015, Australia	100,00	100,00	IG	30/06/2009
LaCie SAS	17 rue Ampère F-91349 MASSY CEDEX, France	99,99	99,99	IG	30/06/2009
LaCie Japan K.K.	Uruma Kow Bldg 6F ; 8-11-37 Akasaka, Minato- TOKYO 107-0052, Japan	100,00	100,00	IG	30/06/2009
LaCie AB	Sveavägen 90, 5 tr 113 59 STOCKHOLM, Sweden	100,00	100,00	IG	30/06/2009
LaCie China Pte Ltd	3 Temasek Avenue SINGAPORE 039190	100,00	100,00	IG	30/06/2009
LaCie Middle East	LIU- E6, PO Box 293860 Dubai Airport Free Zone; Dubai - UAE	100,00	100,00	IG	30/06/2009
Caleido AG	Buckhauserstrasse 30 8048 Zurich, Switzerland	100,00	-	IG	31/12/2009

D.2. Méthodes de conversion

En application de la norme IAS 21, Effet des variations des cours des monnaies étrangères, chaque filiale du Groupe convertit les opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. Depuis le 30 juin 2006, la monnaie de tenue de comptes de LaCie China Pte Ltd est le dollar américain.

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés

Les valeurs immobilisées et les stocks acquis en devises sont convertis en monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur aux dates d'acquisition.

L'ensemble des créances et dettes libellées en devises est converti aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

Conversion des comptes des sociétés étrangères

La conversion en euros de l'ensemble des actifs et passifs est effectuée au cours de la monnaie fonctionnelle de la filiale étrangère en vigueur à la date du bilan, et la conversion des comptes de résultats est effectuée sur la base d'un cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres et n'est repris en résultat qu'au moment de la cession de la filiale.

Dans le cadre des exemptions prévues par la norme IFRS 1, lors de la transition aux IFRS au 1^{er} juillet 2004, le Groupe LaCie a retenu l'option consistant à annuler, en contrepartie des capitaux propres, tous les écarts de conversion cumulés relatifs à l'ensemble des opérations à l'étranger.

D.3. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées et enregistrées à leur coût d'acquisition par le Groupe. Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles ne sont pas capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles.

Les méthodes d'amortissement peuvent légèrement différer selon les pays, mais les éventuelles différences ne pouvant avoir qu'un impact négligeable sur le résultat consolidé, elles ne donnent lieu à aucun retraitement.

La méthode étant l'amortissement linéaire, les durées sont, pour l'essentiel, les suivantes:

Poste	Durée
Logiciels (1)	2 ans
Bâtiments	15 à 30 ans
Immeuble de placement	16 ans
Agencements et installations	5 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 5 ans
Matériels de bureau	5 à 6 ans
Matériels informatiques	3 ans
Matériels de transport	5 ans

(1) L'ERP Glovia a été amorti sur 7 ans. Il est complètement amorti au 30 juin 2009.

Lorsqu'il existe un indice qu'une immobilisation peut avoir subi une perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé. Les critères de perte de valeur peuvent être externes (perte de valeur sur le marché, changements importants dans l'environnement technique, économique ou juridique, augmentation des taux d'intérêts du marché, la valeur comptable de l'actif net de l'entité supérieure à sa capitalisation boursière) ou internes (risques d'obsolescence, mise hors service, performance économique inférieure à celle attendue). Au cours de l'exercice, aucun test n'a été mis en œuvre.

Immeubles de placement

Sont classées en « immeubles de placement » les parties non occupées par LaCie des locaux dont le Groupe est propriétaire et destinées à être louées à des tiers. Au 30 juin 2009 la surface de bureaux de l'ensemble immobilier de Massy destinée à la location est inférieure à celle au 30 juin 2008 car le groupe a réaffecté à son propre usage une partie de la surface antérieurement louée.

Ces locaux sont évalués suivant la méthode du coût amorti. Compte tenu de la faible valeur résiduelle (cf Note E.2.3), il n'a pas été réalisé de test d'impairment au cours de l'exercice clos au 30 juin 2009.

Recherche et développement

- Frais de développement

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, une immobilisation incorporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus de l'actif iront au Groupe et si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable. Selon IAS 38, les frais de

développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement
- intention du Groupe d'achever le projet
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet
- évaluation fiable des dépenses de développement
 - Travaux de recherche

Conformément à IAS 38, ils ne peuvent être répartis et sont comptabilisés en charges de l'exercice.

- Crédit d'impôt recherche

Il est présenté en déduction des frais de recherche et développement.

D.4. Stocks et provisions sur stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient. Celui-ci est calculé selon la méthode FIFO «premier entré, premier sorti ».

Le coût des produits finis comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

D.5. Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont composés des clients et des autres créances dont l'échéance est inférieure à un an.

Les provisions clients sont calculées sur la base d'une revue des comptes client par client. Des assurances crédit ont été contractées pour toutes les sociétés du Groupe. Les clients partiellement couverts ou non couverts sont provisionnés en cas de besoin à hauteur du montant non couvert. Une provision basée sur les montants non couverts en fonction des retards de paiement a été comptabilisée dans les comptes sociaux des filiales du Groupe.

D.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, figurant dans le tableau des flux de trésorerie, représentent les liquidités effectivement disponibles, incluant les soldes bancaires disponibles et les dépôts à court terme à échéance de moins de trois mois à l'origine.

Les valeurs mobilières de placement et titres sont valorisées à la valeur de marché.

Conformément à IAS 32, les actions propres ont été portées en moins des capitaux propres.

D.7. Provisions pour risques et charges

En conformité avec IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes (voir E.21).

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances actuels, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de la connaissance de la Direction des dépenses nécessaires au règlement des obligations à la date d'arrêté.

Si des produits viennent compenser les sorties de ressources prévues, un actif est comptabilisé dès lors qu'ils sont quasiment certains. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Aucune provision n'est constatée au titre des pertes opérationnelles futures.

LaCie constate des provisions à long terme relatives à certains engagements tels que des obligations contractuelles en matière de garantie des produits et des litiges pour lesquels la responsabilité du Groupe est probable. La valeur temps de l'argent étant non significative compte tenu de l'échéance de telles provisions, les montants ne sont pas actualisés.

D.8. Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires. Les emprunts bancaires sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

D.9. Revenus

Les revenus résultant des ventes de biens sont présentés en produits des activités ordinaires dans le compte de résultat. Les produits des activités ordinaires du Groupe comprennent les revenus des ventes de produits enregistrés nets des retours de marchandises et nets des avantages et escomptes accordés aux clients.

Le revenu est reconnu dès lors que tous les critères suivants sont remplis : le transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété a eu lieu, le Groupe n'est plus impliqué dans le contrôle effectif des biens cédés, le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable et il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe.

Les rabais, remises et ristournes consentis aux clients et les retours de produits, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en particulier sur la base de l'expérience et des tendances observées sur les différents marchés servis, sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes.

D.10. Impôts

La ligne «Charges d'impôts» correspond à l'impôt exigible et aux impôts différés des sociétés consolidées. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale. La valeur comptable des impôts différés actifs reconnus au titre des pertes fiscales au 30 juin 2009 est de 3.423k€ (38k€ au 30 juin 2008) dont 3,3 m€ au titre de l'intégration fiscale française. Le montant des impôts différés actifs non reconnus au titre des pertes fiscales s'élève à 1357k€ (2008 : 466k€). Voir Note E.15 pour plus de détail.

D.11. Engagements envers les salariés

Le Groupe LaCie offre à ses salariés et retraités des avantages de retraite. Ces avantages sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19, Avantages du personnel.

Ces avantages sont fournis sous forme de régimes à contributions définies ou à prestations définies.

Pour les régimes à contributions définies, la comptabilisation de la charge sur l'exercice est directe et correspond au montant de la prime versée : aucune évaluation actuarielle n'est effectuée.

Les engagements de LaCie en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés ou retraités, selon la méthode des unités de crédits projetées, et diminués de l'évaluation des fonds disponibles.

Ces estimations, effectuées annuellement, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Au 30 juin 2009, le taux d'actualisation utilisé est de 5,3% (5,15% au 30 juin 2008).

Il n'y a pas d'autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi.

Les écarts actuariels, qui proviennent d'une part des changements d'hypothèses actuarielles et d'autre part des écarts d'expérience, sont reconnus directement en résultat compte tenu de leur caractère non significatif.

D.12. Paiements en actions

LaCie a mis en place plusieurs plans de rémunération en actions (plans d'option de souscription et d'achat d'actions) consentis à certains des membres du personnel. LaCie a appliqué la norme IFRS 1 qui exempte de l'application rétrospective de la norme IFRS 2 les plans de souscription d'actions attribués avant le 7 novembre 2002. Depuis cette date, et jusqu'à ce jour, LaCie n'a octroyé aucun nouveau plan de souscription d'actions.

En juillet 2007, le Conseil d'Administration de LaCie a approuvé, à l'attention de certains cadres du Groupe, un plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions réunissant les caractéristiques suivantes :

- nombre total d'actions attribuées : 255.000
- période d'attribution : pour tout ou partie des actions attribuées par le conseil d'administration, soit d'une durée minimale de 4 ans soit d'une durée minimale de 2 ans à compter du 25 juillet 2007
- obligation d'être salarié (ou mandataire social) de la Société (ou d'une Société du Groupe) à l'issue de la période d'attribution
- période de détention minimale : 2 ans à l'issue de la période d'attribution, à l'exception des actions dont la période d'acquisition sera d'une durée d'au moins 4 ans pour lesquelles la durée minimale de l'obligation de conservation pourra être diminuée ou supprimée.
- critères cumulatifs de performance collective basés sur le chiffre d'affaires total et sur le chiffre d'affaires de la famille Solutions

La valeur d'attribution de l'action, qui correspond à la moyenne des cours de l'action LaCie constatée en juillet 2007, a été établie à 7,35€. Le coût estimé du plan susmentionné est imputé linéairement pendant la durée du plan sur le compte de résultat, et présenté sur la ligne « Autres charges opérationnelles » en contrepartie des réserves consolidées.

Au 30 juin 2009, compte tenu de l'évolution de l'activité, la possibilité d'atteindre les conditions de performance fixées est peu probable. En conséquence, conformément à la norme IFRS 2, la charge constatée sur l'exercice antérieur a été reprise et présentée sur la ligne « Autres produits opérationnels » pour 0.9m€.

En Octobre 2008, le Conseil d'Administration de LaCie a approuvé, à l'attention de certains cadres du Groupe, un plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions réunissant les caractéristiques suivantes :

- nombre total d'actions attribuées : 425.000
- période d'attribution : pour tout ou partie des actions attribuées par le conseil d'administration, soit d'une durée minimale de 4 ans soit d'une durée minimale de 2 ans à compter du 7 octobre 2008
- obligation d'être salarié (ou mandataire social) de la Société (ou d'une Société du Groupe) à l'issue de la période d'attribution
- période de détention minimale : 2 ans à l'issue de la période d'attribution, à l'exception des actions dont la période d'acquisition sera d'une durée d'au moins 4 ans pour lesquelles la durée minimale de l'obligation de conservation pourra être diminuée ou supprimée.
- critères de performance collective basés sur le résultat opérationnel

La valeur d'attribution de l'action, qui correspond à la moyenne des cours de l'action LaCie constatée en septembre 2008 diminuée du montant du dividende à percevoir, a été établie à 3,93€. Le coût estimé du plan susmentionné est imputé linéairement pendant la durée du plan sur le compte de résultat, et présenté sur la ligne « Autres charges opérationnelles » en contrepartie des réserves consolidées. Au 30 juin 2009, compte tenu de l'évolution de l'activité, la possibilité d'atteindre le critère de performance est remise en cause. La charge de 0,2m€ précédemment constatée au premier semestre a donc en conséquence été reprise.

La contribution patronale sur l'attribution d'actions gratuites aux salariés français a, comme au premier semestre, été présentée sur cette ligne « Autres charges opérationnelles » pour 0.2m€.

D.13. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition antérieurs à la date de transition aux IFRS ont été totalement amortis à la date de transition IFRS.

Les écarts d'acquisition postérieurs sont évalués selon la norme IFRS 3. Ils correspondent à la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres (y compris les frais d'acquisition directement attribuables) et la quote-part des actifs et des passifs acquis évalués à leur juste valeur. La juste valeur des actifs et passifs identifiables peut être ajustée pendant un délai de douze mois après la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel et chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est comptabilisée dans le compte de résultat.

D.14. Minoritaires

Les intérêts minoritaires sont considérés comme non significatifs compte tenu de l'actionnariat du groupe. En conséquence, ils n'ont pas été calculés.

E. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**E.1. Acquisition de la société Caleido AG****Ecart d'acquisition**

Le 12 mai 2009, le groupe a finalisé l'acquisition de la société Caleido AG, une société anonyme suisse basée à Zurich et spécialisée dans le stockage sécurisé de fichiers en ligne à travers son logiciel Wuala. Le paiement de la totalité du capital de Caleido comporte d'une part un versement en dollars américains, et d'autre part, une rémunération en titres LaCie SA.

L'écart d'acquisition se présente de la façon suivante au 30 juin 2009 :

<i>en milliers d'euros</i>	Juste valeur à la date d'acquisition	
Montant versé en numéraire	3 519	
1 801 334 actions	4 503	
Coûts liés à l'acquisition	282	
Coût d'acquisition des titres	8 304	
<i>en milliers d'euros</i>	Juste valeur à la date d'acquisition	Valeur comptable antérieure
Immobilisations incorporelles	638	852
Immobilisations corporelles	0	0
Trésorerie nette acquise	41	41
Créances clients	0	0
Impôts différés actifs	0	0
Dettes fournisseurs	0	0
Dettes sociales et fiscales	(473)	(473)
Autres dettes	(110)	(352)
Impôts différés passifs	0	0
Actifs et passifs identifiables acquis	96	68
Ecart d'acquisition	8 208	

Le coût d'acquisition des titres intègre une partie versée en trésorerie ainsi qu'un nombre d'actions à livrer dont la juste valeur (2,5€ par action) est évaluée à la date d'acquisition. L'ajustement de juste

valeur relatif au coût réel de rachat des actions dans le cadre de l'OPAS a été enregistré en capitaux propres pour 0,4 m€ (voir Note E.22).

Compte tenu du court délai entre la date d'acquisition et la date de clôture de l'exercice, la juste valeur des actifs et passifs identifiables est provisoire. La technologie Wuala a été reconnue sur la base d'une évaluation préliminaire. A ce stade la durée d'amortissement estimée est d'environ 5 ans.

L'allocation de l'écart d'acquisition n'est pas définitive et sera complétée dans le délai de douze mois, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

Effet sur le résultat consolidé

L'impact sur le compte de résultat consolidé au 30 juin 2009 lié à l'acquisition de la société Caleido est non significatif compte tenu de la date d'intégration dans les comptes du groupe (12 mai 2009).

Effet sur la trésorerie

L'impact sur la trésorerie est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	Au 30 juin 2009
Trésorerie nette acquise	41
Montant versé en trésorerie	(3 801)
Flux net de trésorerie	(3 760)

E.2. Immobilisations

E.2.1 Immobilisations incorporelles

Immobilisations Incorporelles en milliers d'euros	Ouverture 30/06/08	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre et autres	Impact variation de change	Clôture 30/06/09
Frais de recherche	1 530	0	0	949	0	2 478
Logiciels	3 419	99	16	8	100	3 609
Fonds commercial	127	0	0	0	15	142
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	598	31	629
Avances et acomptes	562	909	0	-949	0	523
Total	5 637	1 008	16	606	146	7 380

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au logiciel Wuala développé par la société Caleido acquise par le groupe au cours de l'exercice. Il s'agit d'une évaluation provisoire (cf Note E.1).

Amortissements Incorporels en milliers d'euros	Ouverture 30/06/08	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre et autres	Impact variation de change	Clôture 30/06/09
Frais de recherche	1 177	513	0	0	0	1 690
Logiciels	3 361	61	16	0	97	3 503
Fonds commercial	127	0	0	0	15	142
Autres immobilisations incorporelles	0	16	0	0	0	16
Avances et acomptes						0
Total	4 665	589	16	0	112	5 350

Les frais de recherche sur des projets abandonnés ont donné lieu à une dépréciation anticipée de 4 k€ sur l'exercice (50k€ sur l'exercice précédent).

Immobilisations Incorporelles nettes en milliers d'euros	Ouverture 30/06/08	Augmentations	Diminutions	Dépréciations et Amortissements	Variation de périmètre et autres	Impact variation de change	Clôture 30/06/09
Frais de recherche	352	0	0	-504	940	0	788
Logiciels	58	99	-16	-45	8	3	106
Fonds commercial		0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles		0	0	-16	598	31	614
Avances et acomptes	562	909	0	0	-949	0	523
Total	972	1 008	-16	-565	597	35	2 031

E.2.2 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en milliers d'euros	Ouverture 30/06/08	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre et autres	Impact variation de change	Clôture 30/06/09
Terrains	700	0	0	0	0	700
Bâtiments	2 016	162	0	699	22	2 899
Autres installations générales et cons	1 064	0	0	0	0	1 064
Matériel & outillage industriel	2 455	417	21	37	127	3 015
Autres immobilisations corporelles	4 360	455	380	5	83	4 523
Immobilisations corporelles en cours	133	135	0	-151	4	121
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
Total	10 728	1 169	401	590	236	12 322

Amortissements immobilisations corporelles en milliers d'euros	Ouverture 30/06/08	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre et autres	Impact variation de change	Clôture 30/06/09
Terrains	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	587	300	0	116	19	1 023
Autres installations générales et cons	497	0	0	-9	0	488
Matériel & outillage industriel	2 057	456	21	0	88	2 580
Autres immobilisations corporelles	3 353	532	309	0	72	3 648
Total	6 495	1 288	330	107	179	7 739

Immobilisations corporelles nettes en milliers d'euros	Ouverture 30/06/08	Augmentations	Diminutions	Dépréciations et Amortissements	Variation de périmètre et autres	Impact variation de change	Clôture 30/06/09
Terrains	700	0	0	0	0	0	700
Bâtiments	1 429	162	0	-257	540	3	1 876
Autres installations générales et cons	567	0	0	9	0	0	576
Matériel & outillage industriel	398	417	-21	-435	37	40	435
Autres immobilisations corporelles	1 007	455	-380	-223	5	10	875
Immobilisations corporelles en cours	133	135	0	0	-151	4	121
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Total	4 233	1 169	-401	-906	431	57	4 583

E.2.3 Immeubles de placement

Immeuble de placement en milliers d'euros	Ouverture 30/06/08	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre et autres	Impact variation de change	Clôture 30/06/09
Valeur brute	729	0	0	-584	0	145
Amortissements	144	52	0	-159	0	36
Valeur Nette	585	-52	0	-425	0	109

Les autres variations correspondent à la réaffectation de surfaces antérieurement destinées à la location et dont le groupe a désormais l'usage.

E.3. Actifs financiers non courants

Actifs financiers en milliers d'euros (de 1 à 5 ans)	30/06/2009	30/06/2008
Dépôts et cautions	261	222

E.4. Stocks

Stocks en milliers d'euros	30/06/2009			30/06/2008		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Matières premières	19 740	- 2 083	17 657	28 075	- 2 951	25 124
Produits finis	11 653	- 866	10 787	8 863	- 962	7 901
Marchandises	8 444	- 443	8 001	7 037	- 339	6 698
Total	39 837	- 3 392	36 445	43 975	- 4 252	39 723

E.5. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont à moins d'un an.

Clients en milliers d'euros	30/06/2009	30/06/2008
Montants bruts	31 512	38 804
Provision	-1 006	-1 647
Montants nets	30 506	37 156

en milliers d'euros	30/06/2009	30/06/2008
Dépréciation sur base individuelle	416	894
Dépréciation sur base collective	590	753
Total provision	1 006	1 647

Tableau de variation de la provision (en milliers d'euros)	
Ouverture	1 647
Dotation	472
Reprise utilisée	-653
Reprise non utilisée	-492
Ecart de change	32
Clôture	1 006

E.6. Autres actifs courants

Autres actifs courants en milliers d'euros	30/06/2009	30/06/2008
Charges constatées d'avance	500	456
Fournisseurs débiteurs et acomptes versés	19	178
Dépôts et cautions (part à moins d'un an)	51	46
Personnel et comptes rattachés	41	13
Organismes sociaux	-	28
Prêts accordés au personnel	1	4
Divers	258	516
Total	870	1 242

E.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie en milliers d'euros	30/06/2009	30/06/2008
Comptes bancaires courants	14 212	19 691
Placements *	40 956	48 208
Total	55 168	67 899

* Il s'agit de placements à très court terme auprès de plusieurs établissements bancaires et majoritairement sur des supports en euro offrant une grande liquidité. Les placements incluent un montant de 4 864 k€ destinés à racheter les actions LaCie dans le cadre de l'OPAS (voir note E21).

E.8. Autres actifs financiers courants

Autres actifs financiers courants en milliers d'euros	30/06/2009	30/06/2008
Titres de placement	513	1 030

Les autres actifs financiers courants sont essentiellement constitués des actions Archos. Ces actions sont classées dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Sur l'exercice, une dépréciation de 0,5m€ (2,7 m€ sur l'exercice précédent) a été constatée dans le résultat financier (voir E.14).

E.9. Passifs financiers courants

Passifs financiers courants (en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2008
Emprunts auprès des établissements de crédit	452	435
Autres dettes financières à moins d'un an	1	1
Total	453	436

E.10. Provisions et autres passifs non courants

Passifs financiers non courants (en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2008
Dépôts et cautionnements reçus	12	36
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 498	1 949
Total	1 510	1 985

LaCie SA a financé l'acquisition des locaux industriels de Massy en juin 2005 par deux emprunts bancaires à taux fixe (2 m€ sur 7 ans, 1,6 m€ sur 10 ans), remboursables par trimestrialités constantes.

Sûretés accordées : inscription de privilège de prêteur de deniers à 100% en principal sur les biens acquis.

Provisions en milliers d'€	Ouverture 30/06/2008	Dotations de la période	Utilisation de la période	Reprises de la période	Impact variation de change	Solde au 30/06/2009
Provisions non courantes						
Pour risques clients	1 400	0	150	0	138	1 388
Pour litiges	1 959	406	209	629	68	1 595
Total provisions non courantes	3 359	406	359	629	206	2 983
Indemnités départs en retraite	204	59	0	2	0	261
Provisions courantes						
Pour risques clients	1 400	0	150	0	138	1 388
Pour stock balancing	1 419	172	0	528	53	1 117
Pour litiges	1 453	171	132	816	13	689
Total provisions courantes	4 272	344	282	1 345	204	3 193
Total Provisions	7 836	808	641	1 976	411	6 438

La provision pour risques clients s'élève à 2 776 k€ à la fin de l'exercice (2.799 k€ au 30 juin 2008). Elle couvre les risques de retours des produits sous garantie (coûts de réparations et de service) ou des retours entrant dans le cadre de l'offre "satisfait ou remboursé" qui donne la possibilité aux clients de la zone « Americas » de retourner les produits dans les 30 jours suivant l'achat. La méthode de détermination de ces deux provisions, basée sur des données statistiques historiques, n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent.

La provision pour « stock balancing » couvre le risque de retours commerciaux de certains distributeurs américains et européens.

Les autres provisions pour risques et charges concernent divers litiges vis à vis de tiers.

E.11. Autres dettes courantes

Autres dettes courantes (en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2008
Dettes sociales	4 763	3 848
Dette sur acquisition Caleido *	4 864	
Produits constatés d'avance	39	125
Autres dettes courantes	278	205
Total	9 944	4 178

* voir Note E.1

E.12. Information sectorielle

En application d'IAS 14 « Information sectorielle », le premier niveau d'information sectorielle du Groupe est organisé par secteurs géographiques et correspond à la structure du reporting interne. Les secteurs géographiques du Groupe sont EMEA (incluant les filiales européennes), AMERICAS (incluant les entités américaines et canadienne) et ASIA (Asie-Pacifique).

La société Caleido basée en Suisse et entrée dans le périmètre au cours de l'exercice est présentée dans la colonne EMEA.

Au 30 juin 2009 :

Résultat par secteur géographique en milliers d'euro	EMEA	Americas	Asia	Non affecté à un secteur	Total
Total des ventes brutes par secteurs	190 776	97 535	204 712	0	493 023
Ventes intersecteurs	-6 963	-2 688	-182 205	0	-191 856
Produits des activités ordinaires	183 813	94 847	22 507		301 167
Résultat opérationnel	9 527	-899	6 283	-10 807	4 105
Résultat financier					460
Résultat avant impôt sur le résultat					4 564
Charge d'impôt sur le résultat					52
Résultat de la période					4 617

Actifs et passifs par secteurs géographiques en milliers d'euros	EMEA	Americas	Asia	Non affecté à un secteur	Total
Actifs	58 130	22 561	14 406	55 467	150 565
Passifs	20 229	3 700	21 146	12 234	57 310
Acquisitions d'actifs	1 146	67	419	1 148	2 781

La ligne acquisitions d'actifs inclut également pour 0,6 m€ l'effet de périmètre lié à l'acquisition de la société Caleido.

Charges d'amortissements des actifs par secteurs géographiques	EMEA	Americas	Asia	Non affecté à un secteur	Total
Charges d'amortissements	760	136	463	504	1 863

Au 30 juin 2008 :

Résultat par secteur géographique en milliers d'euro	EMEA	Americas	Asia	Non affecté à un secteur	Total
Total des ventes brutes par secteurs	253 031	111 798	263 495	0	628 324
Ventes intersecteurs	-6 909	-2 998	-228 633	0	-238 540
Produits des activités ordinaires	246 122	108 801	34 862		389 784
Résultat opérationnel	12 066	518	20 226	-7 193	25 617
Résultat financier					-1 811
Résultat avant impôt sur le résultat					23 805
Charge d'impôt sur le résultat					-6 463
Résultat de la période					17 343

Actifs et passifs par secteurs géographiques en milliers d'euros	EMEA	Americas	Asia	Non affecté à un secteur	Total
Actifs	56 509	16 527	27 749	57 548	158 333
Passifs	19 865	3 288	27 475	12 531	63 159
Acquisitions d'actifs	1 063	134	403	195	1 796

Charges d'amortissements des actifs par secteurs géographiques	EMEA	Americas	Asia	Non affecté à un secteur	Total
Charges d'amortissements	678	139	293	372	1 483

Les actifs sectoriels comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles et incorporelles, des stocks, des créances clients et la trésorerie. Les créances d'impôts sur le résultat et les impôts différés font partie des actifs non affectés.

Les passifs sectoriels comprennent les dettes fournisseurs, les autres dettes opérationnels et provisions pour garantie. Les autres provisions pour risques et charges, les emprunts, les impôts sur le résultat et les impôts différés ne sont pas affectés à un secteur.

Les ventes inter secteurs sont réalisées à des conditions normales de marché, c'est-à-dire en respectant le principe de pleine concurrence.

Au 30 juin 2009 :

2nd niveau : par secteurs d'activité en milliers d'euros	Solutions	Prosumers	Basic	Non allouable	Total
Produits des activités ordinaires	61 048	146 813	93 306	0	301 167
Actifs	19 632	47 206	30 003	54 082	150 923
Acquisitions d'actifs	331	796	506	1 090	2 723

Au 30 juin 2008 :

2nd niveau : par secteurs d'activité en milliers d'euros	Solutions	Prosumers	Basic	Non allouable	Total
Produits des activités ordinaires	78 797	165 189	145 797	0	389 783
Actifs	20 376	42 710	37 698	57 548	158 333
Acquisitions d'actifs	324	678	599	195	1 796

Le second niveau d'information sectorielle est relatif aux différents secteurs d'activités. Les activités du Groupe sont regroupées en deux secteurs distincts : les « solutions » incluent les produits à technologie propriétaire embarquée alors que les « standards » regroupent les produits à moindre valeur ajoutée.

E.13. Charges par nature

Charges par nature en milliers d'euro	30/06/2009	30/06/2008
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 863	1 483
Charges de personnel	25 310	22 064
(Gains) et pertes de change	5 382	- 3 034

E.14. Résultat financier

Résultat financier (en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2008
Intérêts relatifs à la dette	-76	-99
Intérêts relatifs aux disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 283	1 044
Evaluation des actifs financiers à la juste valeur	-728	-2 749
Autres charges et produits financiers	-19	-6
Total	460	-1 811

E.15. Impôts sur le résultat

Ventilation entre impôts exigibles et impôts différés	30/06/2009	30/06/2008
Exigible	2 690	6 532
Charges (crédits) d'impôts différés	-2 742	-69
Total	-52	6 463

Rapprochement entre la charge d'impôt totale et la charge d'impôt théorique	30/06/2009	30/06/2008
Résultat comptable avant impôt	4 564	23 805
Charge d'impôt théorique (à 34,43%)	1 572	8 166
Impact des différences de taux d'imposition	-2 054	-2 646
Impact des différences permanentes	-637	815
Impact des ID non comptabilisés à l'ouverture	-170	-24
Crédits d'impôts	24	24
Non reconnaissance d'IDA	1 075	32
Autres	139	96
Charge d'impôt effective	-52	6 463

Le taux d'impôt effectif est donc de -1% (27% sur l'exercice précédent).

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés nets comptabilisés par grandes catégories	Actifs	Passifs	Impôts différés nets 30/06/2009	Impôts différés nets 30/06/2008
Différences temporaires				
EMEA	839	103	736	1 172
ASIA	161	25	136	212
AMERICAS	776		776	779
Reports fiscaux déficitaires				
EMEA	3 406		3 406	38
ASIA	17		17	
AMERICAS				
TOTAL	5 198	128	5 070	2 201

Impôts différés actifs non reconnus (en milliers d'€)	20/06/2009	30/06/2008
EMEA	1 253	416
ASIA		
AMERICAS	104	50
TOTAL	1 357	466

Les sociétés françaises LaCie SA et LaCie SAS sont intégrées fiscalement depuis le 01/07/1999.

Les actifs d'impôts différés reconnus au bilan s'élèvent à 5.198 k€ au 30 juin 2009.

La variation de la période concerne essentiellement l'activation d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux en France.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer les actifs d'impôts différés, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- existence d'impôts différés passifs, qui devraient générer du résultat taxable ou limiter les déductions fiscales lors de leur renversement ;
- prévisions à court et moyen terme de résultats fiscaux futurs ;
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes fiscales ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- et le cas échéant, stratégie fiscale.

Les impôts différés passifs s'élèvent à 128 k€ au 30 juin 2009 et concernent l'imposition différée sur l'annulation de provisions fiscales, les amortissements dérogatoires et les différences temporaires sur durées d'amortissements.

E.16. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'action en circulation au cours de l'exercice, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre d'action utilisé pour le calcul du résultat de base, augmenté des droits d'attribution d'actions gratuites dilutifs.

E.17. Parties liées, organes d'administration et de direction, effectifs**E.17.1 Transactions avec les parties liées**

en milliers d'euros	Société mère	Filiales	Total 30/06/09	Total 30/06/08
Ventes de services	64		64	59
Ventes de produits				
Total	64		64	59
Achats de services	4		4	12
Achats de marchandises				
Total	4		4	12

E.17.2 Rémunération et frais alloués aux organes d'administration et de direction

Les dirigeants ne perçoivent une rémunération qu'au titre des fonctions qu'ils exercent dans la société consolidante. Les administrateurs reçoivent des jetons de présence et peuvent être remboursés de leurs frais pour un montant limité.

	avantages à court terme	avantages postérieurs à l'emploi	paiements en actions	jetons de présence
	salaires, primes et avantages en nature (k€)	montant de l'engagement (k€)	nombre d'actions conditionnelles ou d'options	(k€)
30/06/2009				
Organes de direction	616	42	260 000	
Organes d'administration				41
Total	616	42	260 000	41
30/06/2008				
Organes de direction	654	32	80 000	
Organes d'administration				46
Total	654	32	80 000	46

E.17.3 Effectif

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

Effectif moyen	30/06/2009 (12 mois)	30/06/2008 (12 mois)
Total	490	457

* y compris personnel mis à disposition

Au 30 juin 2009 le Groupe emploie 469 salariés « équivalents temps plein » (475 au 30 juin 2008).

E.18. Dividende par action

Il a été procédé le 19 décembre 2008 au versement de 7,2m€ (0,20€ par action) au titre des dividendes relatifs à l'exercice clos au 30 juin 2008.

Il avait été procédé à la distribution d'un dividende de 0,27€ par action en décembre 2007, au titre des dividendes relatifs à l'exercice clos au 30 juin 2007. Cette distribution avec option de réinvestissement en action avait donné lieu à la création de 1.459.523 actions nouvelles et à un versement de 1,8m€.

E.19. Honoraires d'audit

(milliers d'euros)	Honoraires HT, hors débours	Ernst & Young		Deloitte		Autres	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
FY09	Audit						
	- CAC, certification, examen des comptes individuels et consolidés	432		225		28	
	- missions accessoires	0		0		0	
	Sous-total	432	63,1%	225	32,8%	28	4,1%
	Autres prestations						
- juridique fiscal, social	13		1		2		
Sous-total	13	81,6%	1	7,7%	2	10,7%	
TOTAL FY09	445	63,5%	226	32,2%	30	4,3%	
FY08	Audit						
	- CAC, certification, examen des comptes individuels et consolidés	433		225		38	
	- missions accessoires	2		0		0	
	Sous-total	435	62,2%	225	32,3%	38	5,5%
	Autres prestations						
- juridique fiscal, social	0		0		12		
Sous-total	0	0,0%	0	0,0%	12	100,0%	
TOTAL FY08	435	61,2%	225	31,7%	50	7,1%	

E.20. Tableaux des principaux engagements

- **Baux commerciaux (locations simples)**

Au 30 juin 2009 :

en milliers d'euros	Total	Engagements de loyers commerciaux		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
TOTAL	3 407	1 078	2 120	209

Au 30 juin 2008 :

en milliers d'euros	Total	Engagements de loyers commerciaux		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
TOTAL	3 908	1 199	2 626	83

Montant des loyers payés au cours de l'exercice : 1.289k€ au 30 juin 2009 (1.080 k€ au 30 juin 2008).

- **Autres engagements**

Engagements donnés (contre valeur en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2008
Garantie de loyer filiale suisse 21.000 CHF	14	13
Garantie bancaire en faveur de la douane Suisse 80.000 CHF	52	50

Une lettre de confort a été signée au profit de la filiale allemande en 2002.

- **Versement ultérieur sur acquisition Caleido**

Le contrat d'acquisition des titres Caleido AG en mai 2009 prévoit un versement ultérieur conditionnel dont le mécanisme prévoit la remise éventuelle, sous forme d'actions gratuites à émettre dont l'attribution a eu lieu lors du conseil d'administration du 7 octobre 2009 et la période d'acquisition est de 2 ans. La quantité maximum à émettre est de 2 711 687 actions de LaCie SA, libérables par septième (387 384 actions) en fonction de l'atteinte de certains ratios cibles comparant le chiffre d'affaires et le cours de bourse de la Société entre le 30 juin 2011 et le 30 juin 2012. Sur le plan financier, ce mécanisme peut être assimilé à sept options donnant chacune droit, lors de l'atteinte d'un certain ratio, à la remise d'actions gratuites.

Cette clause est en outre assortie d'une condition de présence conjointe.

A ce jour, les niveaux de cours cible permettant de déclencher le mécanisme du versement ultérieur sont très supérieurs à ceux observés depuis trois ans sur la société, et les probabilités d'atteinte de ces objectifs sont jugées très faibles. En conséquence aucune provision n'a été enregistrée à ce titre au 30 juin 2009.

- **Garantie de passif sur acquisition Caleido**

Le contrat d'acquisition des titres Caleido AG prévoit jusqu'à fin mars 2012, une garantie de passifs plafonnée au montant versée en trésorerie c'est-à-dire 4,8 MUSD.

LaCie SA a par ailleurs reçu une garantie bancaire irrévocable de paiement à première demande pour un montant de 2,5 MCHF expirant le 31 mars 2012.

E.21. Passifs éventuels

Equipements Electriques et Electroniques professionnels

Pour les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) issus d'EEE (Equipements Electriques et Electroniques) professionnels mis sur le marché après le 13 août 2005, les producteurs sont tenus de prendre en charge l'organisation et le financement de l'élimination des DEEE soit en adhérant à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics (aucun éco-organisme agréé pour les DEEE professionnels à ce jour), soit en mettant en place leur dispositif de collecte et de traitement. L'effet financier et l'échéance d'une telle sortie de ressources sont incertains à ce jour.

E.22. Evénements postérieurs à la clôture

Offre simplifiée de rachat d'actions

Afin de rémunérer une partie de l'acquisition de la société Caleido AG et comme convenu dans le contrat d'acquisition, le 23 juin 2009 LaCie a proposé au marché une procédure d'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) en vue de racheter à ses actionnaires un nombre maximum de 1.801.334 de ses propres actions, à un prix unitaire de 2,70 euros, soit 5% du capital de la Société, pour un montant maximum de 4.863.601,80 euros. Euronext Paris SA a fait connaître à l'Autorité des Marchés Financiers qu'à la date du 13 juillet 2009, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'OPAS, elle a reçu en dépôt 3.166.755 actions LaCie. Le nombre d'actions présentées en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée étant supérieur au nombre maximum d'actions que LaCie s'était engagée à acquérir, il a été procédé à une réduction des ordres proportionnellement au nombre d'actions présentées à l'offre par chaque actionnaire.

A la suite de cette offre, LaCie a en conséquence racheté 1.801.334 titres pour un montant de 4.863.601,80 euros.

Emprunt bancaire pour financer l'acquisition de Caleido

En juillet 2009, la société a conclu une offre de prêt avec un de ses partenaires bancaires afin de financer l'acquisition de Caleido.

Ce prêt de 9m€ à taux fixe, remboursable par trimestrialités constantes et dont le décaissement doit intervenir au plus tard le 9 octobre 2009, est accompagné de dispositions contractuelles déterminant un ratio financier que le groupe s'engage à respecter et qui fait l'objet d'un reporting annuel auprès de l'établissement financier prêteur (Dettes financières nettes consolidées/situation nette comptable consolidée<0.5).

En outre, les garanties accordées sont les suivantes :

- Nantissement de 100% des titres Caleido AG ramené à 50% après 3 ans
- Délégation de la garantie actif/passif
- Promesse de nantissement de SICAV à hauteur de 50% du capital restant dû à transformer en nantissement si le résultat net consolidé est inférieur à 5m€ et la trésorerie nette consolidée inférieure à 10m€

LaCie Asia

Au 1^{er} juillet 2009, les activités de la filiale singapourienne ont été transférées à LaCie Asia Ltd, basée à Hong-Kong et détenue à 100% par LaCie SA.

ERP

Le groupe a pris la décision de remplacer son ERP Glovia et a choisi SAP en septembre 2009.

Cet ERP devrait être mis en place en France et en Chine au 1^{er} juillet 2010, et déployé sur les autres pays au 1^{er} juillet 2011.

LaCie Japon

Le 1^{er} octobre 2009, LaCie a conclu un contrat de distribution exclusif au profit de la société Elecom sur le territoire japonais à compter du 1^{er} janvier 2010.

20.1.3 Rapport de gestion au 30 juin 2009

Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire ce jour conformément aux lois et statuts de la société LaCie S.A. (la « Société ») à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

A) La Société

Le chiffre d'affaires s'est élevé, pour cet exercice, à 177.059.461 € contre 235.777.182 € pour l'exercice précédent. Les ventes de la Société sont réalisées, pour l'essentiel, auprès de ses filiales.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 178.737.874 €. Les charges d'exploitation se sont élevées à 183.735.339 €. Ainsi, le résultat d'exploitation est une perte de -4.997.465 € contre une perte de -4.739.158 € lors de l'exercice précédent.

Le résultat net est de 4.530.270 € contre 23.439.213 € pour l'exercice précédent. Ce résultat inclut 16.914.915 € de produits de participation en provenance des filiales, contre 22.003.260 € pour l'exercice précédent.

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts se sont élevées à 2.719 € pour l'exercice clos le 30 juin 2009 et aucun impôt supplémentaire n'a été supporté en raison de ces dépenses et charges, en raison de la situation déficitaire du groupe d'intégration fiscal français.

B) Le Groupe

L'ensemble des éléments ci-après sont présentés suivant les normes IFRS.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 301.167k€ avec 32% des ventes réalisées dans la zone Amérique (95 M€), 61% en Europe (184 M€) et 7% en Asie (22 M€). Le chiffre d'affaires est en régression de 23% par rapport à l'exercice fiscal précédent (389.783 k€ pour l'exercice 2008/2009). A parité comparable, le chiffre d'affaires est également en décroissance de 23%.

- La marge comptable s'établit à 15,4% contre 17,6% lors de l'exercice précédent. Les coûts des ventes incluent les coûts directs de production (charges de personnel, amortissements des installations, dépréciations des stocks, coûts des retours de produits, et gains et pertes de change). La marge des produits basiques s'est dégradée significativement au cours du premier semestre dans le contexte mondial de morosité économique mais le mix a profondément évolué, notamment au cours du second semestre, au profit de produits à plus forte valeur ajoutée. Les produits basiques ne représentent plus que 32% du chiffre d'affaires de l'exercice, contre 40% lors de l'exercice précédent.
- Les frais de distribution représentent 3,2% des ventes (contre 2,4% au cours de l'exercice complet 2007/2008), en lien avec la réduction des commandes volumiques. L'absorption des frais fixes est rendue également plus difficile en ce qui concerne les frais administratifs et commerciaux, pourtant stables en valeur (10,3% des ventes contre 8% au cours de l'exercice complet 2007/2008).

- Comme annoncé, LaCie a procédé à un renforcement des équipes R&D (cf. § III). Les dépenses de R&D, nettes du crédit d'impôt recherche, représentent 0,8% du chiffre d'affaires, contre 0,5% lors de l'exercice précédent.
- Les produits opérationnels incluent une reprise de charge pour actions gratuites constatée sur l'exercice antérieur pour 0,9m€ : en effet, compte tenu de l'évolution de l'activité, la possibilité d'atteindre les conditions de performance est peu probable.

Le résultat opérationnel consolidé s'établit à 4.105 k€, soit 1,4% des ventes contre 25.617 k€ au titre de l'exercice précédent (6,6% des ventes).

Les effectifs consolidés moyens représentent 490 personnes (y compris personnel mis à disposition) sur l'exercice, contre 457 au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier consolidé est un gain de 460 k€ contre une perte de 1.811 k€ au cours de l'exercice précédent. Une charge pour perte de valeur des titres Archos pour 0,5 M€ a été constatée sur l'exercice, contre 2,7 M€ au cours de l'exercice précédent.

Le résultat avant impôts s'élève à 4.565 k€ (1,5% des ventes), contre à 23.805 k€ (6,1% des ventes) au titre de l'exercice précédent.

La charge d'impôt consolidée est un profit de 52 k€, contre une charge de 6.463 k€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net après impôt est de 4.617 k€ contre 17.342 k€ au titre de l'exercice précédent.

La variation du besoin en fonds de roulement est légèrement défavorable, à hauteur de 1,5 M€. Les impôts payés s'élèvent à 5,2 M€ sur la période (en stabilité par rapport à l'exercice précédent). Le poste clients recule de 5,8 M€ sous l'effet de la décroissance des ventes. Le recul des stocks (-6,2 M€) est plus que compensé par la baisse du poste fournisseurs (10,8 M€). Le flux net généré par l'activité est à l'équilibre (0,2 M€, contre 7,7 M€ au cours de l'exercice précédent). Les investissements s'élèvent à 5,9 M€ (contre 1,7 M€ au cours de l'exercice précédent), et comprennent 3,8 M€ versés en numéraire dans le cadre de l'acquisition de Caleido-Wuala, les autres investissements demeurant d'ampleur comparables par rapport aux exercices précédents. Les dividendes versés sur la période représentent un décaissement de 7,2 M€, portant la trésorerie à 55,2 M€, contre 67,9 M€ à la clôture de l'exercice précédent. Compte tenu de l'emprunt restant à rembourser, la trésorerie nette passe ainsi de 65,5 M€ à 53,3 M€.

C) Filiales

Par souci de comparaison, les chiffres indiqués sont les chiffres des comptes des filiales IFRS, avant élimination des opérations inter compagnies. Ces chiffres sont obtenus en milliers d'euros (k€) après conversion des devises concernées au taux de change moyen observé au cours de l'exercice.

1°) Filiale anglaise (détenue à 99,8% par la Société)

Le chiffre d'affaires s'élève à 18.114 k€ contre 25.525 k€ au titre de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation à 756 k€ contre 304 k€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat net s'élève à 378 k€ contre -145 k€ au titre de l'exercice précédent.

2°) Filiale belge (détenue à 99,68% par la Société)

Le chiffre d'affaires s'élève à 28.513 k€ contre 14.947 k€ au titre de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation à -415 k€ contre 409 k€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est de -288 k€ contre 236 k€ au titre de l'exercice précédent.

Les opérations belges et néerlandaises ont été fusionnées en 2008-2009. La liquidation de la filiale néerlandaise sera finalisée au cours de l'exercice clos au 30 juin 2010.

3°) Filiale allemande (détenue à 100% par la Société)

Le chiffre d'affaires s'élève à 18.647 k€ contre 20.761 k€ au titre de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation à -128 k€ contre -167 k€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est une perte de 824 k€ contre une perte de 211 k€ au titre de l'exercice précédent. La filiale allemande a bénéficié au

cours de l'exercice clos au 30 juin 2009 d'un abandon de créance commerciale de 1m€ de la part de LaCie SA.

4°) Filiale néerlandaise (détenue à 100% par la Société)

Cf. C.2. Le chiffre d'affaires s'élève à 261 k€ contre 21.674 k€ au titre de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation à 971 k€ contre 408 k€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat net s'élève à 703 k€ contre 321 k€ au titre de l'exercice précédent.

5°) Filiale suisse (détenue à 100% par la Société)

Le chiffre d'affaires s'élève à 11.156 k€ contre 13.502 k€ au titre de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation à 173 k€ contre 542 k€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est de 154 k€ contre 409 k€ au titre de l'exercice précédent.

6°) Filiale italienne (détenue à 99% par la Société)

Le chiffre d'affaires s'élève à 28.407 k€ contre 36.894 k€ au titre de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation à 1.352 k€ contre -517 k€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est de 824 k€ contre -514 k€ au titre de l'exercice précédent.

7°) Filiale espagnole (détenue à 99,95% par la Société)

Le chiffre d'affaires s'élève à 15.298 k€ contre 27.428 k€ au titre de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation à -203 k€ contre 870 k€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est de -143 k€ contre 529 k€ au titre de l'exercice précédent.

8°) Filiale américaine (détenue à 100% par la Société)

Pour le sous-palier américain, le chiffre d'affaires s'élève à 105.089 k€ contre 126.078 k€ au titre de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation de 1.935 k€ contre 3.171 k€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est un bénéfice de 624 k€ contre 2.034 k€ au titre de l'exercice précédent.

La société LaCie Ltd détient 100% du capital de APS Tech Inc. (filiale de e-commerce), 100% de LaCie Peripherals Inc. (société canadienne) et 100% de LaCie Pty (société australienne).

9°) Filiale française (détenue à 99,8% par la Société)

Cette filiale regroupe les activités « France » et « Grand Export ». Le chiffre d'affaires s'élève à 45.533 k€ contre 58.960 k€ au titre de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation à 1.058 k€ contre 2.571 k€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est de 833 k€ contre 1.745 k€ au titre de l'exercice précédent.

10°) Filiale suédoise (détenue à 100% par la Société)

Le chiffre d'affaires s'élève à 18.721 k€ contre 27.301 k€ au titre de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation à 199 k€ contre 128 k€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est de -169 k€ contre 14 k€ au titre de l'exercice précédent.

11°) Filiale japonaise (détenue à 100% par la Société)

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 7.059 k€ contre 9.151 k€ au titre de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation est de -113 k€ contre 685 k€ au titre de l'exercice précédent et le résultat net est de 29 k€ contre 637 k€ au titre de l'exercice précédent.

12°) Filiale singapourienne (détenue à 100% par la Société)

Cette filiale joue à la fois le rôle d'approvisionneur de l'ensemble du Groupe en provenance des sous-traitants asiatiques et de distributeur sur le Sud-Est asiatique. Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 194.197 k€, contre 257.942 k€ au titre de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation est de 9.892 k€ contre 14.893 k€ au titre de l'exercice précédent et le résultat net est de 8.340 k€ contre 12.929 k€ au titre de l'exercice précédent.

13°) Filiale émiratie (détenue à 100% par la Société)

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 1.921 k€ contre 1.681 k€ au titre de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation est de 186 k€ contre -137 k€ au titre de l'exercice précédent et le résultat net est de 169 k€ contre -158 k€ au titre de l'exercice précédent. La filiale émiratie a bénéficié au cours de l'exercice clos au 30 juin 2009 d'un abandon de créance commerciale de 600 kUSD de la part de la filiale singapourienne.

14°) Caleido (société suisse, détenue à 100% par la Société et acquise au cours de l'exercice).

Le chiffre d'affaires depuis l'entrée dans le périmètre le 18 mai 2009 est de 3k€, pour un résultat d'exploitation de -72 k€ et un résultat net de -70 k€.

D) Informations relatives aux dispositions des articles L 225-100 et L 225-100-2

Nous vous communiquons conformément aux dispositions légales les informations suivantes concernant le Groupe :

Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe:

Cf § B)

Exposition aux risques

- LaCie recourt depuis juin 2005 à l'endettement à taux fixe pour financer les locaux industriels de Massy acquis fin juin 2005. Deux emprunts (sur 7 et 10 ans) à trimestrialités constantes ont été souscrits aux conditions de marché.

Les achats en devises de LaCie sont libellés essentiellement en dollars US, et représentent environ 70% des achats de matières premières. Au niveau consolidé, une couverture naturelle partielle existe, en relation avec les encaissements clients perçus par l'entité américaine. Il n'est pas mis en œuvre de politique de couverture de change.

La trésorerie est placée en majorité en instruments monétaires en euros à court terme auprès de trois partenaires bancaires.

- Les risques industriels sont essentiellement liés aux stocks. En effet, les matières premières technologiques et les produits finis les utilisant subissent des baisses de prix régulières et parfois importantes. Il existe donc un risque d'obsolescence des stocks si leur rotation est insuffisante.
- Les déchets industriels, notamment les écrans, sont enlevés par des opérateurs spécialisés, afin d'être traités dans le respect de la législation actuelle. LaCie applique la Directive DEEE dans les pays concernés.
- Les encours clients sont couverts au niveau de chaque filiale par une assurance crédit. Toutefois, en raison d'une réduction notable des encours accordés par l'assureur crédit au cours de l'exercice clos au 30 juin 2009, le Groupe a été amené à accorder ponctuellement des encours internes dont le suivi est effectué au niveau central.
- Par ailleurs, la société dispose de contrats d'assurance Groupe couvrant l'ensemble de ses risques pour le monde entier. Le niveau de couverture est revu périodiquement et reflète l'activité de la société. Les assurances souscrites couvrent les risques potentiels suivants :
 - Responsabilité civile
 - Responsabilité des Dirigeants
 - Transport des Marchandises.
 - Transport des Personnes
 - Assurances tous dommages sauf et pertes d'exploitation.
 - Malveillances informatiques et fraudes.

Nous demeurons bien évidemment à votre disposition pour vous donner toute explication notamment sur tout autre élément du bilan de la Société et du bilan consolidé qui vous ont été communiqués.

II. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de confirmer pour autant que de besoin les mouvements intervenus au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009 sur le compte report à nouveau arrêté lors de l'assemblée générale du 10 décembre 2008 à la somme de 41.853.683,61 €, à savoir :

- augmentation d'une somme de 48.529,60 €, en décembre 2008, correspondant au montant du dividende correspondant aux actions détenues par la Société au jour de la distribution du dividende (242 648 actions détenues en propre x 0,2 €).

En conséquence, nous vous proposons de prendre acte de ce que le report à nouveau au 30 juin 2009 ne s'élève plus à 41.853.683,61 € mais à 41.902.213,21 €

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 4.530.269,55 € au compte report à nouveau, qui passe de 41.902.213,21 € à 46.432.482,76 €. Il n'est pas proposé de versement de dividende afin de préserver la trésorerie de la société.

Il est rappelé qu'un dividende de 0,20 € (sans avoir fiscal) a été mis en paiement le 19 décembre 2008 au titre de l'exercice clos au 30 juin 2008, qu'un dividende de 0,27 € avec option de réinvestissement en action (sans avoir fiscal) a été mis en paiement le 31 décembre 2007 au titre de l'exercice clos au 30 juin 2007 avec option de réinvestissement en action, qu'un dividende de 0,33€ (sans avoir fiscal) a été mis en paiement le 20 décembre 2006 au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006.

III. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

A) La Société

Notre Société a eu, au cours de l'exercice, des activités en terme de recherche et de développement (R&D). En effet, afin de maintenir son avance technologique et se différencier de la concurrence, notre Société a poursuivi son effort en matière de R&D.

Les dépenses externes liées à la conception de nouveaux produits (moules, maquettes, prototypes et préséries) sont portées en immobilisations incorporelles et amorties selon la durée de vie prévisible des produits. La Société a décidé de sous-traiter le développement de tous ses produits standard sans différenciation technologique et de concentrer ses efforts de R&D sur des produits pointus en terme de performance ou de fonction interne.

Les charges nettes de recherche et développement s'élèvent à 2.264k€ (dont frais de personnel : 2.799 k€, charges externes : 602 k€ et amortissement des équipements : 499 k€), contre 2.054 k€ au cours de l'exercice précédente (dont frais de personnel : 1.866 k€, charges externes : 68 k€ et amortissement des équipements : 271 k€). En outre, il a été comptabilisé un crédit d'impôt recherche de 1.691 k€ (année civile 2008 + janvier à juin 2009) contre 240k€ au cours de l'exercice précédent (année civile 2007).

B) Le Groupe

Aucune filiale européenne du groupe ne réalise de travaux de recherche et développement. La recherche et le développement de nouveaux produits sont entièrement pris en charge par la maison mère.

L'équipe de R&D est centralisée au siège de la Société de manière à créer un pôle de développement et de recherche unique pour le Groupe. Une équipe réduite est présente sur le site de Portland, aux

Etats-Unis. Cette équipe se consacre aux développements de logiciels de pilotage et à l'homologation des produits de la Société pour le marché Nord-Américain.

IV. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

A) Conséquences sociales

Effectif au 30/06/2009 : 164 personnes dont :

- 93 cadres
- 71 non cadres

Effectif total moyen : (du 01/07/2008 au 30/06/2009) : 153,83 salariés dont :

- 88,92 cadres
- 64,92 non cadres

Entrées FY09 : 66 personnes dont :

- 29 cadres et 27 non cadres et 10 stagiaires
- 40 CDI et 16 CDD dont 5 VIE et 10 stages
- 47 hommes et 19 femmes

Sorties FY09 : 42 personnes dont :

- 15 cadres et 27 non cadres
- 26 hommes et 16 femmes

Types de départ

- démissions : 12
- licenciement économique : 0
- licenciements autres qu'économiques : 7
- fins de stage : 3
- fins de CDD : 14 dont 5 VIE, 8 remplacements et un surcroît d'activité
- fins période d'essai à l'initiative du salarié : 2
- fins période d'essai à l'initiative de l'employeur : 2
- transfert vers une autre société du Groupe : 2

Intérimaires

LaCie S.A. a fait appel à du personnel intérimaire pour un équivalent temps plein de 10.69 personnes pour l'exercice clos au 30/06/2009, avec une répartition de 9.77 pour les fonctions opérationnelles (réparation, production, logistique) et de 0,85 pour les autres services.

Cette augmentation s'explique par deux phénomènes. D'une part, nous avons recruté 5 salariés par le biais de l'intérim. D'autre part, la saisonnalité de notre activité nous conduit à faire appel ponctuellement à des ressources externes.

Organisation du travail, durée du temps de travail, absentéisme et motifs

Plusieurs systèmes coexistent :

- 35 heures pour les opérateurs (sans JRTT)
- 37 heures pour les administratifs (12 JRTT)
- cadres en forfait jours (17 JRTT)

- cadres sans référence (sans JRTT)

Par ailleurs, l'accord d'entreprise permet de passer en 2*8 pour les opérateurs et de travailler le samedi.

Un système d'horaires aménagés est aussi en vigueur pour les administratifs.

Nous avons pris appui sur la loi TEPA pour expliquer à nos salariés l'intérêt d'effectuer des heures supplémentaires.

Absentéisme

2 accidents de trajet : 23 jours

1 rechute d'accident de trajet : 284 jours

2 accidents de travail : 90 jours

137 arrêts maladie (76 personnes) : 701,50 jours, pour une moyenne de 9,23 jours / personne absente pour maladie

3 arrêts maternité : 279 jours

7 congés paternité : 77 jours

Rémunération et leur évolution, charges sociales, égalité professionnelle entre hommes et femmes

La masse salariale est en hausse de 25% par rapport à l'exercice précédent, pour une augmentation de 31,28% des charges sociales à la charge de l'employeur.

Cette augmentation de charges s'explique, outre l'augmentation de la masse, par l'opération « actions gratuites » qui a eu lieu en novembre 2008. Cette opération a engendré 131 655 euros de charges supplémentaires soit 4,15 % de charges en plus.

LaCie S.A. pratique une politique de rémunération incluant non seulement une partie variable sur objectifs pour les personnels concernés mais aussi une prime de productivité pour l'ensemble des collaborateurs.

Cette année a été marquée par :

- de nombreux recrutements, en particulier sur des postes stratégiques et des postes d'ingénieurs
- le rachat des JRTT en décembre 2008 dans le cadre de la loi TEPA. 91 salariés ont profité de cette mesure pour un coût total de 31 026 euros

Il n'y a pas de discrimination salariale entre les employés féminins et masculins.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Il n'y a plus de syndicat représenté dans l'entreprise. Une Délégation Unique se réunit tous les mois (CE/DP).

Conditions d'hygiène et de sécurité

2 accidents de trajet : 23 jours

1 rechute d'accident de trajet : 284 jours

2 accidents de travail : 90 jours

Plusieurs mesures ont été prises :

- Des mesures contre la grippe H1N1
- La polyvalence sur les postes de la ligne de production pour éviter une trop grande répétitivité des mouvements

Le Document Unique a été revu, simplifié et approuvé en CHSCT.

Formation

Les grands axes de formation sont :

- Initiation d'anglais
- Management, avec l'arrivée de nouveaux managers à différents postes opérationnels

- Lutte contre la fraude interne
- Formations techniques d'adaptation à l'évolution des différents métiers de l'entreprise
- Formations sécurité : secouristes du travail et cariste.

Les dépenses de formation ont représenté 0,7% de la masse salariale pour 32 stagiaires et 674 heures de formation.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Travailleurs handicapés reconnus COTOREP : 2

Œuvres sociales

Le CE reçoit les subventions légales.

Importance de la sous-traitance et manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions et conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

La société s'assure du bon respect des réglementations sociales tant de la part de ses filiales que de ses sous-traitants.

Informations relatives au plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Néant.

B) Conséquences environnementales

Il n'est pas engagé de mesures particulières car l'activité de l'entreprise ne porte pas d'atteintes à l'équilibre de l'environnement. L'optimisation de la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières s'inscrit dans les objectifs budgétaires d'économies de l'entreprise.

V. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le groupe LaCie s'applique à asseoir ses parts de marché par le lancement régulier de nouveaux produits dans les domaines de la sécurité, du partage des données et de la sauvegarde. Le renforcement sur les gammes de produits Prosumers et Solutions doit permettre de réduire l'exposition en terme de marge, même si le marché n'offre qu'une visibilité réduite.

VI. EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Offre simplifiée de rachat d'actions

Afin de rémunérer une partie de l'acquisition de la société Caleido AG et comme convenu dans le contrat d'acquisition, le 23 juin 2009 LaCie a proposé au marché une procédure d'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) en vue de racheter à ses actionnaires un nombre maximum de 1.801.334 de ses propres actions, à un prix unitaire de 2,70 euros, soit 5% du capital de la Société, pour un montant maximum de 4.863.601,80 euros. Euronext Paris SA a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 13 juillet 2009, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'OPAS, elle a reçu en dépôt 3.166.755 actions LaCie. Le nombre d'actions présentées en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée étant supérieur au nombre maximum d'actions que LaCie s'était engagée à acquérir, il a été procédé à une réduction des ordres proportionnellement au nombre d'actions présentées à l'offre par chaque actionnaire.

A la suite de cette offre, LaCie a en conséquence racheté 1.801.334 titres pour un montant de 4.863.601,80 euros.

Emprunt bancaire pour financer l'acquisition de Caleido

En juillet 2009, la société a conclu une offre de prêt avec un de ses partenaires bancaires afin de financer l'acquisition de Caleido.

Ce prêt de 9m€ à taux fixe, remboursable par trimestrialités constantes et dont le décaissement doit intervenir au plus tard le 9 octobre 2009, est accompagné de dispositions contractuelles déterminant un ratio financier que le groupe s'engage à respecter et qui fait l'objet d'un reporting annuel auprès de l'établissement financier prêteur (Dettes financières nettes consolidées/situation nette comptable consolidée < 0.5).

LaCie Asia

Au 1^{er} juillet 2009, les activités de la filiale singapourienne ont été transférées à LaCie Asia Ltd, basée à Hong-Kong et détenue à 100% par LaCie SA.

ERP

Le groupe a pris la décision de remplacer son ERP Glovia et a choisi SAP en septembre 2009. Cet ERP devrait être mis en place en France et en Chine au 1^{er} juillet 2010, et déployé sur les autres pays au 1^{er} juillet 2011.

LaCie Japon

Le 1^{er} octobre 2009, LaCie a conclu un contrat de distribution exclusif au profit de la société Elecom sur le territoire japonais.

VII. RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIETE

Au 30 juin 2009, la société détenait 214.250 actions propres :

- 26.210 titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec CM-CIC Securities, dans le cadre du programme de rachat d'actions propres adopté par l'Assemblée Générale Mixte du 10/12/2008.

- 188.040 titres (après division du titre) ont été achetés dans le cadre du programme de rachat ayant obtenu le visa de la COB n°02-4442. Il est enfin rappelé que, conformément aux dispositions du règlement européen n°2272/2003 du 22 décembre 2003, ces actions propres détenues en application du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée du 19 décembre 2001 ont été affectées aux fins d'animation du marché secondaire par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

VIII. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Conformément aux dispositions légales, nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote dans la Société :

Actionnaires	Au 30 juin 2009			Au 30 juin 2008		
	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote
DIVERSITA (société contrôlée à 100% par Philippe SPRUCH)	21 060 904	58,5	58,8	21 060 904	58,5	58,8
PHILIPPE SPRUCH	1 050 992	2,9	2,9	1 050 992	2,9	2,9
AUTO CONTROLE	214 250	0,6		224 040	0,6	
PUBLIC ET AUTRES	13 700 548	38,0	38,3	13 690 758	38,0	38,2
TOTAL	36 026 693	100,0	100,0	36 026 693	100,0	100,0

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint en Annexe 1 aux présentes, les explications relatives à divers éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

IX. SITUATION DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

- Philippe Spruch, André Jolivet, Laurent Katz et Guillaume Burfin ont été re-élus pour 6 ans lors de l'assemblée générale du 5 décembre 2007 statuant sur les comptes clos au 30 juin 2007, la durée du mandat de ces administrateurs prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013.
- Maignon Investissement et Gestion, personne morale représentée par Monsieur Christian Haas, est administrateur depuis le 19 novembre 2004 pour un mandat d'une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.
- Le nombre minimum d'administrateur requis est atteint.

X. REMUNERATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES PAR LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les conditions de la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont définies par le conseil d'administration.

Cf. Annexe 2 ci-jointe

XI. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE ECOULE

Cf. Annexe 3 ci-jointe

XII. ACTIONNARIAT DES SALARIES

Nous vous rappelons que dans le cadre du développement de l'actionnariat des salariés au sein de la Société, il a été créé un Fonds Commun de Placement d'Entreprise régi par l'article 20 de la loi du 23 décembre 1988 devant être investi en actions de la Société et alimenté par la réserve spéciale de participation et par un Plan d'Epargne d'Entreprise.

Au 30 juin 2009 comme au 30 juin 2008, aucun salarié de la société ne détenait d'actions dans le cadre du fonds commun de placement susvisé.

XIII - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE

POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Aucune délégation de compétence et de pouvoirs n'a été accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en application de l'article L 225-100 du code de commerce, à l'exception de la constatation des augmentations de capital relatives à l'éventuel exercice des options de souscription d'actions existantes.

XIV – ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (REGLEMENT AMF – ARTICLE 222-15-3)

Cf. **Annexe 4** jointe aux présentes.

XV – JETONS DE PRESENCE

Cf. **Annexe 2.C** jointe aux présentes.

Nous vous proposons d'allouer au conseil d'administration une somme annuelle à titre de jetons de présence pour l'exercice en cours d'un montant global de 60.000 € (30.000 € en fonction de la présence et 30.000 € dans le cadre des missions affectées aux administrateurs), le Président du Conseil d'Administration étant exclu.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Paris, le 7 octobre 2009.

Le Conseil d'Administration.

PJ : RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq dernières années

	30/06/05	30/06/2006*	30/06/2007*	30/06/2008*	30/06/2009*
Capital en fin d'exercice					
Capital social	3 453 287	34 557 170	34 567 170	36 026 693	36 026 693
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 453 287	34 557 170	34 567 170	36 026 693	36 026 693
Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes	0	0	0	0	0
Nombre minimal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droit de souscription (options)	3 430	10 000	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	150 732 697	177 883 345	188 722 492	235 777 182	177 059 461
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amort.et prov.	10 593 949	5 407 006	36 492 572	22 932 803	3 504 550
Impôt sur les bénéfices	550 339	-1 134 453	247 854	635 196	-2 114 453
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amort.et prov.	8 624 318	4 507 264	34 446 812	23 439 213	4 530 270
Résultat distribué au cours de l'exercice	10 233 204	10 298 409	9 333 136	7 205 339	
Résultat par action					
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amort.et prov.	3,07	0,16	1,06	0,64	0,10
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amort.et prov.	2,50	0,13	1,00	0,65	0,13
Dividende net attribué à chaque action ordinaire	3,00	0,33	0,27	0,20	0,20
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	100	106	117	130	164
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 253 986	4 475 356	4 773 366	5 727 215	7 460 973
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 046 235	2 094 183	2 273 254	2 685 903	3 542 423

* après division du nominal par dix

Filiales et participations au 30 juin 2009

		RAN après distribution hors resultat de l'exercice	Part du capital détenu en %	Valeur brute des titres (€)	Dividendes versés à LaCie SA en FY09 (€)	
	Capital social	comptes sociaux - en devises				
Angleterre	GBP	1 000	1 035 436	99,80	1 515	0
Allemagne	EUR	25 565	-1 031 339	100,00	625 807	0
Belgique	EUR	30 987	530 538	99,70	31 211	0
Pays-Bas	EUR	18 151	196 762	100,00	18 757	600 000
Suisse	CHF	100 000	528 141	100,00	61 922	419 626
Italie	EUR	15 494	1 579 393	99,00	16 438	396 000
Espagne	EUR	760 120	492 951	99,95	761 665	419 175
Suède	SEK	100 000	2 505 829	100,00	10 832	0
LaCie Ltd	USD	12 000 000	4 597 120	100,00	9 133 998	0
LaCie SAS	EUR	3 279 600	382 886	99,80	3 335 493	1 725 046
Japon	JPY	10 000 000	19 200 306	100,00	91 455	0
LaCie China	USD	59 819	0	100,00	49 385	13 355 069
Middle East	USD	271 887	-210 280	100,00	205 305	0
Wuala	CHF	102 000	0	100,00	8 467 775	0
				22 811 558	16 914 915	

ANNEXE 1

Description des éléments suivants susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L 225-100-3 du Code de commerce)

1° Structure du capital social

cf. tableau ci-dessus au paragraphe VIII.

2° Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou des clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L 233-11 du Code de commerce :

Restriction à l'exercice du droit de vote	:	Néant (sauf dispositions légales)
Transferts d'actions	:	Néant
Conventions	:	aucune convention en ce sens n'a été portée à la connaissance de la Société

3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L 233-7 (information de dépassement de certains seuils par les actionnaires) et L 233-12 (participations croisées et évolution de ces participations croisées)

cf. tableau ci-dessus au paragraphe VIII.

4° La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci :

Néant

5° Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier :

Néant

6° Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant

7° Les règles applicables à la nomination ou au remplacement des membres du conseil d'administration (ou du directoire) ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont définis par les dispositions légales en vigueur.

Chaque administrateur doit être pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire au moins d'une action de la société.

Les statuts peuvent être modifiés selon les dispositions légales en vigueur.

Par ailleurs, des informations relatives au Conseil d'Administration de la Société vous sont communiquées dans le rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne.

8° Pouvoirs du Conseil d'Administration (ou du directoire), en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Le Conseil d'Administration exerce ses fonctions conformément aux dispositions légales.

Conformément aux dispositions légales, le conseil d'administration peut recevoir de l'assemblée générale une délégation de compétence ou une délégation de pouvoirs aux fins de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital (cf. point XIV ci-dessus).

L'assemblée générale autorise régulièrement le conseil d'administration à procéder, conformément aux dispositions des articles L 225-29 et suivants du code de commerce à procéder à des achats d'actions de la Société.

9° Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Ces accords ne peuvent être communiqués car leur divulgation pourrait porter gravement atteinte aux intérêts de la Société.

10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration (ou du directoire ou des salariés), s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

ANNEXE 2**PRESENTATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX**A/ Rémunérations et options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Philippe Spruch, PDG	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations dues au titre de l'exercice	96 000	96 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	96 000	96 000

Pierre Van der Elst, DGD	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations dues au titre de l'exercice	320 588	276 230
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	320 588	276 230

B/ Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Philippe Spruch, PDG	N-1		N	
	Montant dus	Montants versés	Montant dus	Montants versés
Rémunération fixe	96 000	96 000	96 000	96 000
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature				
TOTAL	96 000	96 000	96 000	96 000

Pierre Van der Elst, DGD	N-1		N	
	Montant dus	Montants versés	Montant dus	Montants versés
Rémunération fixe	216 000	216 000	225 600	225 600
Rémunération variable	93 721	93 721	39 171	39 171
Rémunération exceptionnelle	8 539	8 539	9 131	9 131
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	2 328	2 328	2 328	2 328
TOTAL	320 588	320 588	276 230	276 230

C/ Tableau sur les jetons de présence

Membres du Conseil	Exercice N	Exercice N-1
Philippe Spruch	-	-
Laurent Katz	15 000	15 000
André Jolivet	5 625	6 875
MIG	15 000	15 000
Guillaume Burfin	5 625	9 250
TOTAL	41 250	46 125

D/ Options de souscription ou d'achat d'actions attribuée durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

E/ Options de souscription ou d'achats d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

F/ Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

		Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
N-1	Philippe Spruch, PDG	25/07/2007	-	-	25/07/2009	25/07/2011
	Pierre Van der Elst, DGD		40 000	-		
N	Philippe Spruch, PDG	07/10/2008	-	-	07/10/2010	07/10/2012
	Pierre Van der Elst, DGD		100 000	-		

G/ Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant.

ANNEXE 3

**LISTE DES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS EXERCEES AU TITRE D'UN
CONTRAT DE TRAVAIL DANS TOUTE SOCIETE (« Société Concernée ») PAR
CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE DURANT
L'EXERCICE ECOULE**

Concernant M. Philippe SPRUCH, Administrateur

Mandat exercé dans la S.A.	Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la Société Concernée
Administrateur	LaCie SPRL (Belgique)	Président du Conseil de Gérance
Président Directeur Général	LaCie SAS (France)	Président
	LaCie GmbH (Allemagne)	Gesellschafter
	LaCie BV (Pays-Bas)	Director
	LaCie SRL (Italie)	Amministratore Unico
	LaCie Electronique D2 SA (Espagne)	Administrador Unico
	LaCie AB (Suède)	President of the Board and General Manager
	LaCie Ltd (UK)	Director
	LaCie Ltd (Etats-Unis)	Director
	LaCie Pty (Australie)	Chairman of the Board
	LaCie Canada	Director
	APS Tech. (Etats-Unis)	Director
	LaCie Japan K.K (Japon)	Representative director
	LaCie China Pte Ltd (Singapour)	Director
	LaCie Middle East (Dubai)	CEO and Chairman of the Board

Autres mandats en dehors du Groupe :

Administrateur de Amikaï (USA)

Gérant de Diversita Sàrl (Luxembourg)

Concernant M. André JOLIVET, Administrateur

Mandat exercé dans la S.A.	Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la Société Concernée
Administrateur	-	-

Autres mandats en dehors du Groupe :

Président de Remote Reward SAS, gérant de SCI Thawan Chai, Administrateur de Apear Networks

Concernant M. Laurent KATZ, Administrateur

Mandat exercé dans la S.A.	Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la Société Concernée
Administrateur	LaCie AB (Suède)	Deputy Member of the Board and Vice General Manager
	LaCie Japan K.K. (Japon)	Director
	LaCie Ltd (Etats-Unis)	Director
	APS Tech. (Etats-Unis)	Director

	LaCie AG (Suisse)	Präsident des Verwaltungsrates
	Caleido AG (Suisse)	Präsident des Verwaltungsrates

Technostorage: Gérant 1/1/06 => 1/5/07
Président de Simlo SAS depuis le 01/07/2008

Concernant M. Guillaume BURFIN, Administrateur

Mandat exercé dans la S.A.	Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la Société concernée
Administrateur	LaCie Ltd (Etats-Unis)	Director
	APS Tech. (Etats-Unis)	Director
	LaCie AB (Suède)	Member of the Board

Aucun autre mandat en dehors du Groupe.

Concernant M. Christian Haas, représentant de Matignon Investissement et Gestion, Administrateur

Mandat exercé dans la S.A.	Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la Société Concernée
Administrateur	-	-

Autres mandats en dehors du Groupe :

Postes occupés	Sociétés
Président du Conseil de Surveillance :	GUY DEGRENNE
Président-Directeur Général :	SOPARCIF (SAS) MATINVEST (SAS) SFTA COMIR (SAS) COFIR (Belgique) TECNIMATIC INDUSTRIES –SAS TECNOTECH (SAS)
Vice-Président :	MATIGNON INVESTISSEMENT ET GESTION (SAS)
Directeur général unique :	SENLISIENNE DE PORTEFEUILLE
Représentant permanent de COMIR, Administrateur :	LAFUMA
Représentant permanent de SOPARCIF, Administrateur :	HEUHAUS HOLDING (Belgique) ECFC (Entreprises et Chemins de Fer en Chine (Belgique) CBS FINANCE (Belgique) SOPARCIM (SAS)
Représentant permanent de Société de Participation Matignon (SPM), Administrateur :	COMPAGNIE FERMIERE DE VICHY
Administrateur :	MANDALA HOLDING (Hong Kong)

ANNEXE 4**Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article 612-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008 (Article 222-15-3 du Règlement de l'Autorité des Marchés)**

Les acquisitions, les cessions, souscriptions ou échanges de titres de la Société ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées, énumérées ci-dessous ont été effectuées par les personnes suivantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009 et ont été communiquées respectivement par lesdites personnes à la Société :

	Situation au 30/06/2008	Mouvements entre le 01/07/2008 et le 30/06/2009		Situation au 30/06/2009
		Vente	Achat	
Philippe SPRUCH	1 050 992			1 050 992
DIVERSITA	21 060 904			21 060 904
Laurent KATZ	315 924			315 924
Guillaume BURFIN	1 900			1 900
André JOLIVET / REMOTE REWARD	1			1
MIG	1 054			1 054
Matignon Investissements	300 080			300 080

20.2 Information financière intermédiaire

20.2.1 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle au 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société LaCie S.A., relatifs à la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Luc Berrebi

Denis Thibon

20.2.2 Comptes consolidés intermédiaires résumés au 31 décembre 2009

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en milliers d'euros	Notes	31/12/2009	30/06/2009	31/12/2008
Ecart d'acquisition	D.1	8 290	8 208	-
Immobilisations incorporelles nettes	D.1	3 254	2 031	1 373
Immeubles de placement	D.1	104	109	559
Immobilisations corporelles nettes	D.1	4 295	4 583	4 589
Actifs financiers		257	261	266
Impôts différés	D.9	5 647	5 198	4 812
ACTIFS NON COURANTS		21 847	20 390	11 600
Stocks et en-cours nets	D.2	50 034	36 445	42 792
Clients et comptes rattachés nets		40 838	30 506	47 537
Autres actifs courants		1 480	870	1 030
Impôts courants		5 593	6 675	5 202
Trésorerie et équivalents de trésorerie	D.3	55 030	55 168	32 713
Autres actifs financiers courants	D.4	-	513	406
ACTIFS COURANTS		152 975	130 176	129 681
TOTAL ACTIF		174 822	150 565	141 280
en milliers d'euros	Notes	31/12/2009	30/06/2009	31/12/2008
Capital		3 603	3 603	3 603
Primes		19 701	19 701	19 701
Réserves de consolidation		76 693	71 180	71 680
Ecart de conversion		-5 837	-5 846	-5 566
Résultat de la période		9 433	4 617	754
Capitaux propres	D.5	103 592	93 255	90 172
Pensions et indemnités de départ en retraite	D.6	286	261	221
Passifs financiers non courants	D.7	8 604	1 510	1 761
Impôts différés	D.9	91	128	239
Autres provisions non courantes	D.6	3 125	2 983	3 206
Dettes non courantes		12 106	4 884	5 427
Provisions pour risques et charges	D.6	3 441	3 193	3 022
Passifs financiers courants	D.7	2 160	453	444
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		45 518	34 892	34 022
Impôts courants		3 553	3 945	4 309
Autres dettes courantes		4 453	9 944	3 884
Dettes courantes		59 124	52 426	45 681
Total Passif		174 822	150 565	141 280

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en milliers d'euros	Notes	31/12/2009 6 mois	30/06/2009 12 mois	31/12/2008 6 mois
Produits des activités ordinaires	D.10	150 625	301 167	167 897
Coût des ventes		-116 976	-254 901	-146 600
Marge brute		33 649	46 266	21 297
		22,3%	15,4%	12,7%
Autres produits opérationnels		81	1 165	989
Frais de distribution		-4 054	-9 678	-5 137
Frais administratifs et commerciaux		-15 036	-30 972	-15 452
Frais de recherche et développement		-1 907	-2 264	-648
Autres charges opérationnelles		-1 019	-413	-419
Résultat opérationnel	D.10	11 714	4 105	631
Coût de l'endettement financier net		34	1 207	1 082
Autres produits et charges financiers		221	-747	-881
Résultat financier	D.8	255	460	202
Charge d'impôt sur le résultat	D.9	-2 536	52	-79
Résultat net de la période		9 433	4 617	754
Résultat net par action (en euros)		0,26	0,13	0,02
Résultat net dilué par action (en euros)		0,26	0,13	0,02
Nombre moyen d'actions ordinaires au cours de la période		36 026 693	36 026 693	36 026 693
Nombre d'actions ordinaires à la clôture		36 026 693	36 026 693	36 026 693
Options de souscription d'actions à la clôture			0	0

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

en milliers d'euros	31/12/2009 6 mois	30/06/2009 12 mois	31/12/2008 6 mois
Résultat Net	9 433	4 617	754
Autres éléments du résultat global :			
Ecarts de conversion	9	1 843	2 124
Ecarts de juste valeur			
Total du résultat global reconnu en capitaux propres	9	1 843	2 124
Total du résultat global pour la période	9 442	6 460	2 877

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux a été constitué selon la méthode indirecte à partir du résultat net des entreprises intégrées.

en milliers d'euros	31/12/2009 6 mois	30/06/2009 12 mois	31/12/2008 6 mois
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées	9 433	4 617	754
- variations des amortissements et provisions	-1 432	709	-356
- charges et produits liés aux stocks options et actions gratuites	986	-858	-666
- variation des impôts différés	-502	-2 742	-2 183
- plus-values de cession nettes d'impôt	2 609	12	-3
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	11 094	1 737	-2 454
Variation du besoin de fonds de roulement lié à l'activité	-13 414	-1 535	-24 613
- dont impôts décaissés sur la période	-4 028	-5 113	-3 704
Flux net de trésorerie générés par l'activité	-2 319	201	-27 068
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	-2 174	-2 186	-1 507
Cessions d'immobilisations	828	72	56
Incidence des variations de périmètre (Caleido)	-4 945	-3 760	
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-6 291	-5 875	-1 450
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation des emprunts	9 000	1	0
Remboursement des emprunts	-224	-459	-216
Acquisition des titres de placement			0
Augmentation de capital	0		0
Autres mouvements sur le capital	88	-81	0
Dividendes versés	0	-7 157	-7 157
Dividendes reçus (incidence des variations de change)	-1	-4	0
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	8 863	-7 700	-7 373
Variation de trésorerie	252	-13 374	-35 891
Variation de trésorerie			
Trésorerie d'ouverture	55 168	67 899	67 899
Trésorerie de clôture	55 030	55 168	32 713
Incidence des variations de cours des devises	-390	642	705

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Etat de Variation des capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves de consolidation	Actions propres	Ecarts de conversion	Résultat exercice précédent	Résultat exercice	Total capitaux propres	Nombre d'actions
Au 1er juillet 2008	3 603	19 701	62 414	-197	-7 689	17 342		95 174	36 026 693
Résultat Net 1er semestre FY09	0	0	0	0	0	0	754	754	
Autres éléments du résultat global 1er semestre FY09	0	0	0	0	2 124	0	0	2 124	
Résultat global 1er semestre FY09					2 124		754	2 877	
Levées d'options									
Augmentation de capital									
Variation des actions propres				1				1	
Affectation du résultat			17 342			- 17 342			
Distribution de dividendes			- 7 157					- 7 157	
Paiement en actions			- 666					- 666	
Autres			- 57					- 57	
Au 31 décembre 2008	3 603	19 701	71 876	- 196	- 5 566		754	90 172	36 026 693
Résultat Net 2ème semestre FY09							3 863	3 863	
Autres éléments du résultat global FY09					- 280			- 280	
Résultat global FY09					- 280		3 863	3 583	
Levées d'options									
Augmentation de capital									
Variation des actions propres				80				80	
Affectation du résultat			- 0					- 0	
Distribution de dividendes									
Paiement en actions			- 553					- 553	
Autres			- 27					- 27	
Au 30 Juin 2009	3 603	19 701	71 296	- 116	- 5 846		4 617	93 255	36 026 693
Au 1er juillet 2009	3 603	19 701	71 296	- 116	- 5 846	4 617		93 255	36 026 693
Résultat Net FY10							9 433	9 433	
Autres éléments du résultat global FY10					9			9	
Résultat global FY10					9		9 433	9 442	
Levées d'options									
Augmentation de capital									
Variation des actions propres				- 88				- 88	
Affectation du résultat			4 617			- 4 617			
Distribution de dividendes									
Paiement en actions			986					986	
Autres			- 3					- 3	
Au 31 décembre 2009	3 603	19 701	76 897	- 204	- 5 837		9 433	103 592	36 026 693

La société détient 238.715 actions propres au 31 décembre 2009.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 31/12/09
A. INFORMATIONS GENERALES

LaCie SA (« la société ») et ses filiales (« le Groupe ») fabriquent, distribuent et commercialisent des périphériques externes de stockage informatique. Le Groupe possède des usines d'assemblage en Europe et aux Etats-Unis et sous-traite une partie de sa production en Asie. Le Groupe opère principalement en Europe, en Amérique du Nord et en Asie.

LaCie SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social se situe à Paris, 15^{ème}.

Le marché financier primaire sur lequel la société est cotée est Euronext.

Sauf indication contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros, l'euro correspondant à la monnaie de présentation du Groupe.

B. BASES DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du groupe LaCie au 31 décembre 2009 intègrent les comptes de LaCie SA et de ses filiales.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du groupe au 31 décembre 2009 ont été établis conformément à la norme IAS 34 : états financiers intermédiaires.

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués par le groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 décembre 2009 sont les mêmes que ceux qui ont été retenus pour les états financiers consolidés du groupe au 30 juin 2009.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 décembre 2009 sont établis et présentés conformément aux principes de comptabilisation et méthodes d'évaluation des normes IFRS adoptées par l'Union Européenne ; et doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés annuels clos le 30 juin 2009. Ils ont été établis conformément aux normes IFRS en vigueur au 11 mars 2010, date à laquelle ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 1 révisée, entrée en vigueur le 1er janvier 2009, le groupe a pris pour option de modifier l'appellation du bilan qui devient «Etat de la situation financière» et de présenter un « Etat du résultat global » en complétant le compte de résultat par un état des «Autres éléments du résultat global» qui regroupe les autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres.

L'application de la norme IFRS 8 relative aux segments opérationnels conduit le groupe à présenter ses secteurs selon son reporting interne et n'a pas d'impact significatif sur les secteurs opérationnels tels que précédemment définis.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés intermédiaires résumés au 31 décembre 2009 :

Norme/ Interprétation	Date d'application	Date d'adoption par l'UE
IFRS 3 R et IAS 27 révisées « Regroupements d'entreprises »,	1er juillet 2009	12 juin 2009
IAS 39 « Instruments financiers – Expositions éligibles à la comptabilité de couverture »	1er juillet 2009	16 septembre 2009
Amendement IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations	1er janvier 2009	17 décembre 2008
Amendements IAS 32 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur	1er janvier 2009	22 janvier 2009

IAS 23 R « Coûts d'emprunt »,	1er janvier 2009	17 décembre 2008
IFRIC 11 « Actions propres et transactions au sein d'un groupe »,	1er janvier 2009	2 juin 2007
IFRIC 12 « Concessions »,	29 mars 2009	26 mars 2009
IFRIC 13 « Programme de fidélisation clients »,	1er juillet 2008	17 décembre 2008
IFRIC 14 « Plafonnement de l'actif : disponibilité des avantages économiques et obligation de financement minimum »	1er janvier 2009	17 décembre 2008
IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier	1er janvier 2009.	23 juillet 2009
IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »,	1er octobre 2008	5 juin 2009
IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires »,	1er juillet 2009	27 novembre 2009
IFRIC 18 « Transferts d'actifs clients »	1er novembre 2009	1er décembre 2009
IFRS 7 amendée « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » :	1er janvier 2009	1er décembre 2009.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} juillet 2009.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur les provisions pour retour, pour créances clients, pour stocks, pour réclamation produits, et la durée du cycle de vie des produits, les impôts différés, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des actifs incorporels acquis et leur durée de vie estimée. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés semestriels résumés, à l'exception du point décrit ci-dessous, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux ayant affecté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2009. Au 31 décembre 2009, en lien avec les performances réalisées au cours du semestre, la direction a réexaminé ses estimations concernant les actifs d'impôt différés relatifs aux déficits fiscaux reportables non utilisés.

Faits marquants de la période

- ✓ Au 1er juillet 2009, les activités de la filiale singapourienne ont été transférées à LaCie Asia Ltd, basée à Hong-Kong et détenue à 100% par LaCie SA. LaCie Asia est consolidée depuis cette date par intégration globale dans les comptes du groupe.
- ✓ LaCie et ELECOM, leader japonais sur le marché des accessoires informatiques, ont conclu début octobre 2009 un partenariat qui fera d'ELECOM le distributeur exclusif des solutions de stockage de LaCie au Japon à partir du 1^{er} janvier 2010. ELECOM a pris en charge les activités de commercialisation et d'après-vente et LaCie a adapté l'organisation existant précédemment.
- ✓ L'emprunt bancaire finançant l'acquisition de Wuala (9 m€) a été libéré en novembre 2009.
- ✓ Le groupe a pris la décision de remplacer son ERP Glovia et a choisi SAP en septembre 2009. Cet ERP devrait être mis en place en 2010 et 2011.

C. COMMENTAIRE SUR LA SAISONNALITE ET LES FACTEURS DE RISQUES DE L'ACTIVITE

C.1. Saisonnalité

Le chiffre d'affaires du premier semestre est généralement le plus important de l'exercice, notamment sous l'effet d'un pic d'activité d'octobre à décembre, correspondant aux ventes traditionnelles de fin d'année. Du

fait de la structure des ventes, et de l'anticipation du Nouvel An chinois, la variation du besoin en fonds de roulement est traditionnellement défavorable à la fin du premier semestre de l'exercice.

C.2. Facteurs de risques des actifs et passifs financiers

La société a procédé à la revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risque de change

Les filiales européennes font l'objet d'une facturation en euros de la part de la maison mère. Elles facturent leurs clients dans la devise de leur pays. Avec les Etats-Unis et LaCie China, toutes les transactions sont effectuées en dollars américains.

Les achats en devises de LaCie sont libellés essentiellement en dollars US, et représentent environ 75% des achats de matières premières. Au niveau consolidé, une couverture naturelle partielle existe, en relation avec les encaissements clients perçus par l'entité américaine. Il n'est pas mis en oeuvre de politique de couverture de change.

L'exposition ponctuelle à la variation du dollar américain est liée à la saisonnalité de l'activité et notamment à l'élévation temporaire au 31 décembre des dettes fournisseurs majoritairement libellées en dollar américain.

Positions nettes de change au 31/12/09*	US\$	SEK	GBP	CHF	YEN	AU\$	CAN\$
en milliers	-36 907	39 147	2 362	1 404	63 904	1 939	6 982

* la position nette de change correspond à la différence entre les actifs en devises (clients, autres créances, trésorerie) et les passifs exprimés dans cette même devise (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales, autres dettes courantes)

Risque clients

Les encours clients sont couverts au niveau de chaque filiale par une assurance crédit, dont le coût global représente environ 0.2% du chiffre d'affaires consolidé. Le délai de règlement moyen constaté est d'environ 45 jours.

Il n'y a pas de concentration significative du risque client.

Le montant des créances clients non dépréciées et en retard de paiement de plus de 15 jours est non significatif.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	Echéancier contractuel des décaissements			Total
	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	A plus de cinq ans	
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 489	9 145	96	11 730
Locations (Baux commerciaux)	921	1 898	124	2 943
Dettes sur acquisition Caleido				0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 260			46 260
Total	49 670	11 043	221	60 933

La société a procédé à la revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

D. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES RESUMES AU 31/12/09

D.1. Immobilisations

Ecart d'acquisition

Le 12 mai 2009, le groupe a finalisé l'acquisition de la société Caleido AG, une société anonyme suisse basée à Zurich et spécialisée dans le stockage sécurisé de fichiers en ligne à travers son logiciel Wuala. Le paiement de la totalité du capital de Caleido comporte d'une part un versement en dollars américains, et d'autre part, une rémunération en titres LaCie SA.

L'écart d'acquisition se présente de la façon suivante au 31 décembre 2009 :

<i>en milliers d'euros</i>	Juste valeur à la date d'acquisition	
Montant versé en numéraire	3 519	
1 801 334 actions	4 503	
Coûts liés à l'acquisition	363	
Coût d'acquisition des titres	8 386	
<i>en milliers d'euros</i>	Juste valeur à la date d'acquisition	Valeur comptable antérieure
Immobilisations incorporelles	638	852
Immobilisations corporelles	0	0
Trésorerie nette acquise	41	41
Créances clients	0	0
Impôts différés actifs	0	0
Dettes fournisseurs	0	0
Dettes sociales et fiscales	(473)	(473)
Autres dettes	(110)	(352)
Impôts différés passifs	0	0
Actifs et passifs identifiables acquis	96	68
Ecart d'acquisition	8 290	

L'évaluation des actifs incorporels obtenue ne remet pas en question l'évaluation préliminaire effectuée et la durée d'amortissement retenue au 30 juin 2009.

Le Groupe a jusqu'en mai 2010 pour finaliser l'évaluation des actifs et passifs acquis et l'allocation du goodwill.

Aucun indice de perte de valeur n'a été observé sur le premier semestre et aucune dépréciation n'a été enregistrée au 31 décembre 2009.

L'impact sur la trésorerie a été le suivant sur le premier semestre :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009	30/06/2009
Trésorerie nette acquise		41
Montant versé en trésorerie	(82)	(3 801)
Trésorerie versée pour le rachat des actions remises (2,7€/action)	(4 864)	
Libération emprunt effectué pour le rachat	9 000	
Remboursement emprunt		
Flux net de trésorerie	4 055	(3 760)

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles nettes en milliers d'euros	Ouverture 30/06/09	Augmentations	Diminutions	Dépréciations et Amortissements	Variation de périmètre et autres	Impact variation de change	Clôture 31/12/09
Frais de recherche	788	408	0	-459	0	0	737
Logiciels	106	15	-90	31	0	1	63
Fonds commercial		0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	614	260	0	-63	59	23	892
Avances et acomptes	523	1 090	0	0	-51	0	1 562
Total	2 031	1 773	-90	-491	8	24	3 254

Les variations de la période concernent principalement les coûts activables sur les nouveaux projets y compris les projets liés à la technologie Wuala ainsi que les coûts activables sur le projet de changement de l'ERP.

Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles nettes en milliers d'euros	Ouverture 30/06/09	Augmentations	Diminutions	Dépréciations et Amortissements	Variation de périmètre et autres	Impact variation de change	Clôture 31/12/09
Terrains	700	0	0	0	0	0	700
Bâtiments	1 876	3	-38	-122	0	0	1 719
Autres installations générales et cons	576	0	0	0	5	0	580
Matériel & outillage industriel	435	119	0	-252	0	-7	294
Autres immobilisations corporelles	875	152	-182	-65	5	0	786
Immobilisations corporelles en cours	121	102	0	0	-8	1	216
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Total	4 582	377	-221	-439	1	-7	4 295

D.2. Stocks

Stocks en milliers d'euros	31/12/2009			30/06/2009		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Matières premières	21 815	- 2 660	19 155	19 740	- 2 083	17 657
Produits finis	25 539	- 532	25 007	11 653	- 866	10 787
Marchandises	6 269	- 398	5 872	8 444	- 443	8 001
Total	53 624	- 3 590	50 034	39 837	- 3 392	36 445

D.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie en milliers d'euros	31/12/2009	30/06/2009
Comptes bancaires courants	26 622	14 212
Placements *	28 409	40 956
Total	55 030	55 168

* Placements à très court terme auprès de plusieurs établissements bancaires sur des supports en euro offrant une grande liquidité.

D.4. Autres actifs financiers courants

Autres actifs financiers courants en milliers d'euros	31/12/2009	30/06/2009
Titres de placement	0	513

Au 30 juin 2009 les autres actifs financiers courants étaient essentiellement constitués des actions Archos. Ces actions ont été vendues sur le semestre et un gain de 0,3m€ a été constaté dans le résultat financier.

D.5. Capitaux propres

D 5.1 Dividende par action

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice clos au 30 juin 2009.

Il avait été procédé à la distribution d'un dividende de 0,20€ par action en décembre 2008, au titre des dividendes relatifs à l'exercice clos au 30 juin 2008.

D 5.2 Attribution d'actions gratuites

En juillet 2007, le Conseil d'Administration de LaCie a approuvé, à l'attention de certains cadres du Groupe, un plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions réunissant les caractéristiques suivantes :

- nombre total d'actions attribuées : 255.000
- période d'attribution : pour tout ou partie des actions attribuées par le conseil d'administration, soit d'une durée minimale de 4 ans soit d'une durée minimale de 2 ans à compter du 25 juillet 2007
- obligation d'être salarié (ou mandataire social) de la Société (ou d'une Société du Groupe) à l'issue de la période d'attribution
- période de détention minimale : 2 ans à l'issue de la période d'attribution, à l'exception des actions dont la période d'acquisition sera d'une durée d'au moins 4 ans pour lesquelles la durée minimale de l'obligation de conservation pourra être diminuée ou supprimée..
- critères cumulatifs de performance collective basés sur le chiffre d'affaires total et sur le chiffre d'affaires de la famille Solutions

La valeur d'attribution de l'action, qui correspond à la moyenne des cours de l'action LaCie constatée en juillet 2007, a été établie à 7,35€. Le coût estimé du plan susmentionné est imputé linéairement pendant la durée du plan sur le compte de résultat, et présenté sur la ligne « Autres charges opérationnelles » en contrepartie des réserves consolidées.

Au 31 décembre 2008 comme au 30 juin 2009, compte tenu de l'évolution de l'activité, la possibilité d'atteindre les conditions de performance fixées était peu probable. En conséquence, conformément à la norme IFRS 2, la charge constatée sur l'exercice antérieur avait été reprise et présentée sur la ligne « Autres produits opérationnels » pour 0.9m€.

En Octobre 2008, le Conseil d'Administration de LaCie a approuvé, à l'attention de certains cadres du Groupe, un plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions réunissant les caractéristiques suivantes :

- nombre total d'actions attribuées : 425.000
- période d'attribution : pour tout ou partie des actions attribuées par le conseil d'administration, soit d'une durée minimale de 4 ans soit d'une durée minimale de 2 ans à compter du 7 octobre 2008
- obligation d'être salarié (ou mandataire social) de la Société (ou d'une Société du Groupe) à l'issue de la période d'attribution
- période de détention minimale : 2 ans à l'issue de la période d'attribution, à l'exception des actions dont la période d'acquisition sera d'une durée d'au moins 4 ans pour lesquelles la durée minimale de l'obligation de conservation pourra être diminuée ou supprimée.
- critères de performance collective basés sur le résultat opérationnel (hors effet Wuala)

La valeur d'attribution de l'action, qui correspond à la moyenne des cours de l'action LaCie constatée en septembre 2008 diminuée du montant du dividende à percevoir, a été établie à 3,93€. Le coût estimé du plan susmentionné est imputé linéairement pendant la durée du plan sur le compte de résultat, et présenté sur la ligne « Autres charges opérationnelles » en contrepartie des réserves consolidées.

Au 30 juin 2009, compte tenu de l'évolution de l'activité, la possibilité d'atteindre le critère de performance était remise en cause et la charge de 0,2m€ précédemment constatée au premier semestre avait donc en conséquence été reprise.

En revanche, compte tenu des résultats au 31 décembre 2009, l'atteinte du critère de performance est à nouveau probable, et conformément à la norme IFRS 2, la charge totale du plan jusqu'au 31 décembre 2009 a été enregistrée pour environ 1m€ en « Autres charges opérationnelles ».

En octobre 2009, le conseil d'administration a approuvé un plan d'attribution de 2.711.687 actions gratuites en lien avec le contrat d'acquisition portant sur 100% du capital de la société Caleido. Cette acquisition a été finalisée le 12 mai 2009 suite à la levée des dernières conditions suspensives. Aux termes de ce contrat d'acquisition, il est prévu que les vendeurs reçoivent une rémunération fixe en numéraire mais également un versement ultérieur conditionnel sous la forme de 2.711.687 actions gratuites, par tranche de 384.387 actions

Chaque Tranche sera acquise définitivement par chaque bénéficiaire à l'issue d'une période d'attribution de quatre (4) ans, sous réserve :

- (i) que le Ratio (capitalisation boursière de la société/ chiffre d'affaires au 30 juin 2011) applicable à chaque tranche (entre 0.8 et 1.4) soit atteint entre le 30 juin 2011 et le 30 juin 2012 (la « Période de détermination du Ratio ») ;
- (ii) du maintien, jusqu'au 30 juin 2012, d'un contrat de travail ou d'un mandat social par chaque bénéficiaire au sein de la Société ou dans l'une des sociétés apparentées, sauf en cas de licenciement ou de révocation intervenant « sans cause réelle et sérieuse ».

Au 31 décembre 2009, les niveaux de cours cible permettant de déclencher le mécanisme du versement ultérieur sont très supérieurs à ceux observés depuis trois ans sur la société, et les probabilités d'atteinte de ces objectifs sont jugées faibles. En conséquence aucune charge n'a été enregistrée à ce titre au 31 décembre 2009.

D.6. Provisions

Provisions en milliers d'€	Ouverture 30/06/2009	Dotations de la période	Utilisation de la période	Reprises de la période	Impact variation de change	Cloture 31/12/2009
Provisions non courantes						
Pour risques clients	1 388	264	1	0	-21	1 630
Pour litiges	1 595	9	101	0	-7	1 495
Total provisions non courantes	2 983	273	103	0	-28	3 125
Indemnités départs en retraite	261	25	0	0	0	286
Provisions courantes						
Pour risques clients	1 388	264	1	0	-21	1 630
Pour stock balancing	1 117	256	0	78	-22	1 273
Pour litiges	689	53	201	0	-2	538
Total provisions courantes	3 193	572	202	78	-45	3 441
Total Provisions	6 438	870	305	78	-74	6 852

La provision pour risques clients s'élève à 3.260 k€ au 31 décembre 2009, présentée pour moitié en provision courante et pour moitié en provision non courante. Elle couvre les risques de retours des produits sous garantie (coûts de réparations et de service) ou des retours entrant dans le cadre de l'offre "satisfait ou remboursé" qui donne la possibilité aux clients de la zone « Americas » de retourner les produits dans les 30 jours suivant l'achat. La méthode de détermination de ces deux provisions n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent.

La provision pour « stock balancing » couvre le risque de retours commerciaux de certains distributeurs américains et européens.

Les autres provisions pour risques et charges concernent divers litiges vis à vis de tiers.

D.7. Passifs financiers

Passifs financiers non courants (en milliers d'euros)	31/12/2009	30/06/2009	31/12/2008
Dépôts et cautionnements reçus	13	12	36
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 591	1 498	1 726
Total	8 604	1 510	1 762

LaCie SA a financé l'acquisition des locaux industriels de Massy en juin 2005 par deux emprunts bancaires à taux fixe (2 m€ sur 7 ans, 1,6 m€ sur 10 ans), remboursables par trimestrialités constantes.

Sûretés accordées : inscription de privilège de prêteur de deniers à 100% en principal sur les biens acquis.

L'emprunt bancaire à taux fixe finançant l'acquisition de Wuala a été libéré en novembre 2009 (9 m€ sur 5 ans).

Sûretés accordées :

- Nantissement de 100% des titres Caleido AG ramené à 50% après 3 ans
- Délégation de la garantie actif/passif
- Promesse de nantissement de SICAV à hauteur de 50% du capital restant dû à transformer en nantissement si le résultat net consolidé est inférieur à 5m€ et la trésorerie nette consolidée inférieure à 10m€.

Respect de ratios financiers : A chaque date de publication des comptes annuels consolidés, le ratio dettes financières nettes consolidées / situation nette comptable consolidée doit être inférieur à 0,5.

Passifs financiers courants (en milliers d'euros)	31/12/2009	30/06/2009	31/12/2008
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 135	452	443
Autres dettes financières à moins d'un an	24	1	1
Total	2 160	453	444

Les passifs financiers courants sont essentiellement constitués de la part courante des emprunts bancaires.

D.8. Résultat financier

Résultat financier (en milliers d'euros)	31/12/2009	30/06/2009	31/12/2008
Intérêts relatifs à la dette	-66	-76	-43
Intérêts relatifs aux disponibilités et valeurs mobilières de placement	42	1 283	1 125
Evaluation des actifs financiers à la juste valeur	6	-728	-873
Autres charges et produits financiers	273	-19	-8
Total	255	460	202

Les autres charges et produits financiers incluent notamment un profit de 0,3 m€ (net de la reprise d'ajustements de juste valeur) enregistré sur la cession des actions Archos.

D.9. Impôts sur le résultat

Ventilation entre impôts exigibles et impôts différés	31/12/2009	30/06/2009	31/12/2008
Exigible	3 038	2 690	2 262
Charges (crédits) d'impôts différés	-502	-2 742	-2 183
Total	2 536	-52	79

Rapprochement entre la charge d'impôt totale et la charge d'impôt théorique	31/12/2009	30/06/2009	31/12/2008
Résultat comptable avant impôt	11 969	4 564	832
Charge d'impôt théorique (à 34,43%)	4 121	1 572	278
Impact des différences de taux d'imposition	-997	-2 054	-1 831
Impact des différences permanentes	357	-637	-249
Impact des ID non comptabilisés à l'ouverture	-1 236	-170	
Crédits d'impôts		24	
Non reconnaissance d'IDA	243	1 074	1 779
Autres	48	139	102
Charge d'impôt effective	2 536	-52	79

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés nets comptabilisés par grandes catégories	Actifs	Passifs	Impôts différés nets 31/12/2009	Impôts différés nets 30/06/2009	Impôts différés nets 31/12/2008
Différences temporaires					
EMEA	1 072	67	1 005	736	1 203
ASIA	78	24	54	136	237
AMERICAS	812		812	776	908
Reports fiscaux déficitaires					
EMEA	3 684		3 684	3 406	1 940
ASIA	0		0	17	35
AMERICAS					252
TOTAL	5 647	91	5 556	5 070	4 573

Impôts différés actifs non reconnus (en milliers d'€)	31/12/2009	30/06/2009	31/12/2008
EMEA	185	1 253	2 051
ASIA			
AMERICAS	111	104	143
TOTAL	296	1 357	2 195

Les actifs d'impôts différés reconnus au bilan s'élèvent à 5.647 k€ au 31 décembre 2009.

La variation de la période concerne essentiellement l'activation des déficits fiscaux en France.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer les actifs d'impôts différés, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- existence d'impôts différés passifs, qui devraient générer du résultat taxable ou limiter les déductions fiscales lors de leur renversement ;
- prévisions à court et moyen terme de résultats fiscaux futurs ;
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes fiscales ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- et le cas échéant, stratégie fiscale.

Les impôts différés passifs s'élèvent à 91 k€ au 31 décembre 2009 et concernent l'imposition différée sur l'annulation de provisions fiscales, les amortissements dérogatoires et les différences temporaires sur durées d'amortissements.

D.10. Information sectorielle

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle du Groupe est organisée par secteurs géographiques et correspond à la structure du reporting interne. Les secteurs géographiques du Groupe sont EMEA (incluant les filiales européennes), AMERICAS (incluant les entités américaines et canadienne) et ASIA (Asie-Pacifique).

La société Caleido (entrée dans le périmètre depuis mai 2009), spécialisée dans le stockage sécurisé de fichiers en ligne et portant les activités de R&D sur la technologie Wuala, est présentée dans la colonne « non affectée à un secteur » qui regroupe les dépenses de R&D et des fonctions support.

Les actifs sectoriels comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles et incorporelles, des stocks, des créances clients et la trésorerie. Les créances d'impôts sur le résultat et les impôts différés sont inclus dans les actifs non affectés.

Les passifs sectoriels comprennent les dettes fournisseurs, les autres dettes opérationnelles et provisions pour garantie. Les autres provisions pour risques et charges, les emprunts, les impôts sur le résultat et les impôts différés ne sont pas affectés à un secteur.

Les ventes inter secteurs sont réalisées à des conditions normales de marché, c'est-à-dire en respectant le principe de pleine concurrence.

Les éléments non affectés du résultat opérationnel concernent les services « support » de la maison mère.

Au 31 décembre 2009:

Résultat par secteur géographique en milliers d'euro	EMEA	Americas	Asia	Non affecté à un secteur	Total
Total des ventes brutes par secteurs	95 597	48 019	103 340	10	246 967
Ventes intersecteurs	-3 129	-1 132	-92 081	0	-96 342
Produits des activités ordinaires	92 468	46 887	11 259	10	150 625
Résultat opérationnel	8 227	3 749	5 560	-5 823	11 714
Résultat financier					255
Résultat avant impôt sur le résultat					11 969
Charge d'impôt sur le résultat					-2 536
Résultat de la période					9 433

Actifs et passifs par secteurs géographiques en milliers d'euros	EMEA	Americas	Asia	Non affecté à un secteur	Total
Actifs	73 698	26 849	13 650	60 625	174 822
Passifs	21 294	4 018	25 880	20 038	71 230
Acquisitions d'actifs	60	79	225	1 786	2 150

Charges d'amortissements des actifs par secteurs géographiques	EMEA	Americas	Asia	Non affecté à un secteur	Total
Charges d'amortissements	384	55	225	531	1 194

Au 31 décembre 2008:

Résultat par secteur géographique en milliers d'euro	EMEA	Americas	Asia	Non affecté à un secteur	Total
Total des ventes brutes par secteurs	105 605	55 843	124 156	0	285 605
Ventes intersecteurs	-3 358	-1 492	-112 857	0	-117 708
Produits des activités ordinaires	102 247	54 351	11 299		167 897
Résultat opérationnel	630	-1 611	5 930	-4 318	631
Résultat financier					202
Résultat avant impôt sur le résultat					832
Charge d'impôt sur le résultat					-79
Résultat de la période					754

Actifs et passifs par secteurs géographiques en milliers d'euros	EMEA	Americas	Asia	Non affecté à un secteur	Total
Actifs	82 923	22 178	8 299	27 880	141 280
Passifs	20 000	2 980	17 543	10 585	51 109
Acquisitions d'actifs	868	56	307	235	1 466

Charges d'amortissements des actifs par secteurs géographiques	EMEA	Americas	Asia	Non affecté à un secteur	Total
Charges d'amortissements	361	74	146	163	744

D.11.1 Transactions avec les parties liées

Ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations d'achat ou de vente de services, conclues à des conditions normales de marché. Le montant sur le semestre écoulé est non significatif.

D.11.2 Rémunération et frais alloués aux organes d'administration et de direction

Les dirigeants ne perçoivent une rémunération qu'au titre des fonctions qu'ils exercent au sein du comité de direction restreint dans la société mère. Les administrateurs reçoivent des jetons de présence et peuvent être remboursés de leurs frais pour un montant limité.

	avantages à court terme	avantages postérieurs à l'emploi	paiements en actions	jetons de présence
	salaires, primes et avantages en nature (k€)	montant de l'engagement (k€)	nombre d'actions conditionnelles ou d'options	(k€)
31/12/2009				
Organes de direction	334	40	280 000	
Organes d'administration				-
Total	334	40	280 000	-
30/06/2009				
Organes de direction	616	42	260 000	
Organes d'administration				41
Total	616	42	260 000	41
31/12/2008				
Organes de direction	329	35	280 000	
Organes d'administration				-
Total	329	35	280 000	-

D.12. Tableaux des principaux engagements

- Baux commerciaux**

en milliers d'euros	Total	Engagements de loyers commerciaux		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
TOTAL	2 907	960	1 822	124

Montant des loyers payés au cours du semestre: 670 k€

- Autres engagements**

Engagements donnés (contrevalleur en milliers d'euros)	31/12/2009
Garantie de loyer filiale suisse 21.000 CHF	14
Garantie bancaire en faveur de la douane Suisse 80.000 CHF	54

- Garantie de passif sur acquisition Caleido**

Le contrat d'acquisition des titres Caleido AG prévoit jusqu'à fin mars 2012, une garantie de passifs plafonnée au montant versée en trésorerie c'est-à-dire 4,8 MUSD.

LaCie SA a par ailleurs reçu une garantie bancaire irrévocable de paiement à première demande pour un montant de 2,5 MCHF expirant le 31 mars 2012.

D.13. Passifs éventuels

Pour les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) issus d'EEE (Equipements Electriques et Electroniques) professionnels mis sur le marché après le 13 août 2005, les producteurs sont tenus de prendre en charge l'organisation et le financement de l'élimination des DEEE soit en adhérant à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics (aucun éco-organisme agréé pour les DEEE professionnels à ce jour), soit en mettant en place leur dispositif de collecte et de traitement. L'effet financier et l'échéance d'une telle sortie de ressources sont incertains à ce jour.

D.14. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

20.2.3 Rapport d'activité pour le semestre s'achevant le 31 décembre 2009

1. Activité du semestre

La note B des annexes aux comptes intermédiaires consolidés au 31 décembre 2009 présente les faits marquants de la période.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2009/2010 (clôture au 30 juin 2010), LaCie a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 150,6m€, en recul de 11% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent :

- ✓ A parité comparable, le chiffre d'affaires est en recul de 9%.
- ✓ Les ventes sont réalisées à 62% en Europe, 31% en Amériques et 7% en Asie-Pacifique.

Pour mémoire, le chiffre d'affaires de l'année complète FY09 s'élevait à 301,2m€. Au cours des trois dernières années, le chiffre d'affaires du premier semestre était le plus important de l'exercice, notamment sous l'effet d'un pic d'activité d'octobre à décembre, correspondant aux ventes traditionnelles de fin d'année. Le recul d'activité sur la famille Basic excède la baisse globale des ventes, au profit de produits plus qualitatifs. Ce changement de mix produit pourrait entraîner un certain lissage de la saisonnalité.

Malgré la baisse du chiffre d'affaires, LaCie renoue avec ses niveaux de rentabilité historiques.

- La modification du mix produit porte ses fruits : la marge brute s'établit à 22,3% contre 12,7% au cours du 1^{er} semestre 2008/2009, et 15,4% au cours de l'exercice complet 2008/2009. La baisse des tarifs du fret maritime a accompagné favorablement cette tendance. Pour mémoire, une reprise de provision pour factures non parvenues non appelées par les fournisseurs, dont une partie était prescrite, avait eu un impact favorable de 1,9m€ sur la marge du 1^{er} semestre 2008/2009.
- Les frais de distribution représentent 2,7% des ventes (contre 3,1% au cours du 1^{er} semestre 2008/2009, et 3,2% au cours de l'exercice complet 2008/2009). Les frais administratifs et commerciaux décroissent de 3% en valeur pour représenter 10% des ventes contre 9,2% au cours du 1^{er} semestre 2008/2009, et 10,3% au cours de l'exercice complet 2008/2009.
- Comme annoncé, LaCie a significativement étoffé ses équipes R&D, qui représentent un coût sur le semestre de 2,5m€ avant effet du crédit impôt recherche. Pour mémoire, le portage de ces coûts n'est pas capitalisé, à l'exception de Wuala.
- Les autres charges opérationnelles (1m€) concernent le second plan d'actions gratuites dont la possibilité d'atteindre les conditions de performance est probable. Pour mémoire, en FY09, les produits opérationnels incluaient une reprise de charge de 0.9m€ relative au premier plan d'actions gratuites pour lequel les conditions de performance n'avaient pas été atteintes.
- Le résultat opérationnel s'établit à 7,8% des ventes (11,7m€), en très nette progression par rapport aux périodes précédentes considérées (0,4% et 1,4% respectivement). Ce niveau de performance opérationnel dépasse le niveau de FY08.
- Le résultat financier consolidé est un gain de 0,3m€ contre 0,2m€ au cours du 1^{er} semestre 2008/2009, et 0,4m€ au cours de l'exercice complet 2008/2009. Il inclut la vente de la totalité des actions Archos et la reprise des provisions constatées précédemment, soit un profit net de 0,3m€.

Les effectifs consolidés moyens (environ 500 personnes) sont en quasi stabilité par rapport aux deux périodes précédemment considérées.

Le taux apparent d'impôt est de 21%, contre 9% au cours du 1^{er} semestre 2008/2009 et -1% au cours de l'exercice complet 2008/2009. Ce taux est notamment biaisé par les mouvements liés aux plans d'actions gratuites, non taxés, et par les estimations concernant les impôts différés. Les impôts différés non reconnus s'élèvent à 0,3m€ au 31 décembre 2009, contre 2,2m€ au 31 décembre 2008 et 1,4m€ au 30 juin 2009.

Le résultat semestriel net consolidé après impôt est un profit de 9,4m€ (6,3% des ventes) contre 0,8m€ au titre du 1^{er} semestre de l'exercice précédent (0,4% des ventes) et 4,6m€ au cours de l'exercice complet 2008/2009 (1,5% des ventes).

En lien avec les performances opérationnelles enregistrées, la capacité d'autofinancement atteint 11,1m€. Comme habituellement à cette période de l'année, la variation du besoin en fonds de roulement est négative (-13,4m€), notamment en lien avec une augmentation saisonnière des stocks et des créances clients résultant en un flux net de trésorerie consommée par l'activité de 2,3m€. Du fait de la structure des ventes, et de l'anticipation du Nouvel An chinois, la variation du besoin en fonds de roulement est traditionnellement

défavorable à la fin du premier semestre de l'exercice (pour mémoire, la variation du BFR s'élevait à - 24,6m€ au 31 décembre 2008). Les investissements incluent l'entrée de Wuala dans le périmètre de consolidation pour 4,9m€ suite à la finalisation de l'OPAS en juillet 2009. Le flux de financement correspond majoritairement à la libération de l'emprunt bancaire à taux fixe sur 5 ans destiné à financer l'acquisition de Wuala (9m€).

La trésorerie s'élève à 55m€ à la fin de la période, en baisse de seulement 0,2m€ par rapport à la clôture précédente. Pour mémoire, l'endettement s'élève à 10,8m€ contre 2m€ à la clôture précédente. La trésorerie était placée en instruments de trésorerie à court terme à hauteur de 28,4m€ au 31/12/2009 (contre 41m€ au 30/06/2009). Pour mémoire la trésorerie au 31/12/2008 s'élevait à 32,7m€ (dont 11,1m€ de placements), et la dette à 2,2m€.

La maison-mère LaCie S.A. a réalisé un chiffre d'affaires de 86,1m€ sur la période contre 98,6m€ au cours du 1^{er} semestre 2008/2009 et 235,8m€ au cours de l'exercice complet 2008/2009. Son résultat net s'élève à 11,1m€ au 31/12/2009 contre 6,1m€ au 31/12/2008 et 23,4m€ au 30/06/2009.

2. Gestion des risques

Il n'y a pas de nouveaux risques identifiés par rapport à ceux exposés dans le rapport financier annuel au 30 juin 2009 disponible sur le site internet de la société (www.lacie.com/fr/company/investors/). La note C.2 des annexes aux comptes intermédiaires consolidés au 31 décembre 2009 présente une mise à jour des facteurs de risques des actifs et passifs financiers.

3. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées décrites dans la note E.7 des annexes aux comptes consolidés au 30 juin 2009 sont poursuivies. Elles sont non significatives sur le semestre écoulé.

20.3 Dividendes

Exercice	Dividende total	Dividende net par action	Avoir fiscal	Nombre d'actions
1993/1994	4.200.125	33.60	16.80	120.000
1994/1995	4.200.125	33.60	16.80	120.000
1995/1996	4.307.600	3.56	1.78	1.210.000
1996/1998	7.573.752	6.00	3.00	1.262.292
1998/1998	5.058.568	1.00	0.50	5.058.568 ⁽¹⁾
1998/1999	-	-	-	5.058.568
1999/2000	-	-	-	5.058.568
2000/2001	-	-	-	5.353.568
2001/2002	-	-	-	5.353.568
2002/2003	-	-	-	3.426.017 ⁽²⁾
2003/2004	10.233.204	3.00 ⁽³⁾	-	3.411.068 ⁽⁴⁾
2004/2005	10.292.409	0.30 ⁽⁵⁾	-	34.328.030 ⁽⁶⁾
2005/2006	11.336.566	0.33 ⁽⁷⁾	-	34.435.230 ⁽⁸⁾
2006/2007	9.277.929	0.27 ⁽⁺⁾	--	34.362.330 ⁽⁸⁾
2007/2008	7.156.809	0.20 ⁽¹⁰⁾		35.784.045 ⁽¹¹⁾
2008/2009	-	-	-	35.787.978 ⁽¹²⁾

⁽¹⁾ Après division du cours par 4

⁽²⁾ Après réduction de capital suite à OPRA

⁽³⁾ Un dividende de 3€ par action a été mis en paiement le 5 janvier 2005.

⁽⁴⁾ Les 21.949 actions propres détenues à la date de détachement du coupon n'ont pas donné lieu à dividende.

⁽⁵⁾ Un dividende de 0.3€ par action (après division du nominal par 10 intervenu le 2 janvier 2006) a été voté par l'Assemblée Générale le 29 novembre 2005, et sera distribué le 31 mars 2006.

⁽⁶⁾ Les 204.840 actions propres détenues à la date de détachement du coupon n'ouvrent pas droit à dividende. Les 20.300 actions émises après le 30 juin 2005 suite à l'exercice de stock-options n'ouvrent pas droit à dividende.

⁽⁸⁾ Après division du cours par 10

⁽⁷⁾ Un dividende de 0.33€ par action a été mis en paiement le 20 décembre 2006.

⁽⁸⁾ Les 204.840 actions propres détenues à la date de détachement du coupon n'ouvrent pas droit à dividende.

⁽⁹⁾ Un dividende de 0.27€ a été mis en paiement le 31 décembre 2007. Chaque actionnaire a eu la possibilité de choisir entre le paiement du dividende en espèces ou en actions. 1.459.523 actions nouvelles ont été émises, suite à la demande de paiement du dividende de 0.27€ en titres pour 27.504.913 actions, entraînant création de 1.459.003 actions théoriques au cours unitaire de 5,09€ et de 520 actions au titre de la soulte.

⁽¹⁰⁾ Un dividende de 0.20€ a été mis en paiement le 19 décembre 2008.

⁽¹¹⁾ Les 242.648 actions propres détenues à la date de détachement du coupon n'ouvrent pas droit à dividende.

⁽¹¹⁾ Il s'agit du nombre d'actions au 31 décembre 2009 diminué des actions propres détenues.

Il n'a pas été proposé de versement de dividende à lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009 : la société estime que la crise ouvrira des opportunités de croissance externe et qu'il est préférable de conserver la trésorerie dans cette optique.

Répartition des bénéfices (articles 36 et 37 des statuts)

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Politique de dividendes

D'après les statuts de la société, les bénéfices futurs doivent effacer les pertes cumulées lors des deux derniers exercices avant de pouvoir verser des dividendes.

Délai de prescription

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes seront prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

21. Informations complémentaires

21.1 Tableau d'évolution du capital social depuis l'origine

Année	Evolution du capital	Emission d'actions de numéraires		Incorporation de réserves	Montant successif du capital	Nombre cumulé d'actions
		Nominal	Prime d'émission nette			
1989	Création de la société	250.000 F			250.000 F	
14/12/90	Incorporation des réserves			2.750.000 F	3.000.000 F	30.000
07/01/94	Incorporation des réserves par attribution gratuite d'actions			9.000.000 F	12.000.000 F	120.000
29/03/94	Augmentation de capital en numéraire par création de 5000 actions de catégorie 2	500.000 F	7.500.000 F		12.500.000 F	125.000

29/03/94	Incorporation de réserves par élévation du nominal des actions			7.500.000 F	20.000.000 F	125.000
17/04/96	Division du nominal				20.000.000 F	1.000.000
28/05/96	Augmentation de capital lors de l'introduction en Bourse	4.200.000 F	82.881.195 F		24.200.000 F	1.210.000
30/06/97	Levée d'options	192.500 F	2.502.500 F		24.392.500 F	1.219.625
30/06/97	Conversion d'obligations	853.340 F	10.775.137 F		25.245.840 F	1.262.292
20/01/98	Division de la valeur nominale par quatre				25.245.840 F	5.049.168
30/06/98	Levée d'options	47.000 F	613.300 F		25.292.840 F	5.058.568
30/06/99	Situation au 30 juin 1999				25.292.840 F	5.058.568
30/06/00	Situation au 30 juin 2000				25.292.840 F	5.058.568
12/06/01	Levée d'options	1.225.000 F	7.678.300 F		26.517.840 F	5.303.568
18/06/01	Levée d'options	250.000 F	1.567.000 F		26.767.840 F	5.353.568
30/06/01	Situation au 30 juin 2001				26.767.840 F	5.353.568
10/07/01	Conversion du capital en euros. Le nominal est porté de 5F à 1 euro par prélèvement sur le compte « prime d'émission »			1.272.837 €	5.353.568 €	5.353.568
30/06/02	Situation au 30 juin 2002				5.353.568 €	5.353.568
30/06/03	Réduction du capital dans le cadre de l'opération de rachat des actions (OPRA)	- 1.927.551 €			3.426.017 €	3.426.017
30/06/03	Situation au 30 juin 2003				3.426.017 €	3.426.017
14/06/04	Levée d'options	7.000 €	42.210€		3.433.017 €	3.433.017
30/06/04	Situation au 30 juin 2004				3.433.017 €	3.433.017
27/06/05	Levée d'options	20.270 €		160.725 €	3.453.287 €	3.453.287
30/06/05	Situation au 30 juin 2005				3.453.287 €	3.453.287
02/01/06	Division de la valeur nominale par dix				3.453.287 €	34.532.870
26/06/06	Levée d'options	2.430 €		18.069 €	3.455.717 €	34.558.170
30/06/06	Situation au 30 juin 2006				3.455.717 €	34.558.170
30/06/07	Levée d'options	1.000 €	6.300 €		3.456.717 €	34.568.170
30/06/07	Situation au 30 juin 2007				3.456.717 €	34.568.170
31/12/07	Augmentation de capital lié à la distribution de dividende avec réinvestissement en actions. Création de 1.459.523 actions nouvelles	145.952 €	7.283.020 €		3.602.669 €	36.026.693

30/06/08	Situation au 30 juin 2008				3.602.669 €	36.026.693
30/06/09	Situation au 30 juin 2009				3.602.669 €	36.026.693

A la connaissance de la société, les actions ne sont pas nanties.

21.2 Obligations convertibles

Il n'existe pas d'obligation convertible au 30 juin 2009 ni au 31 décembre 2009.

21.3 Autres titres donnant accès au capital

Tableau de dilution potentielle du capital					
Nature	Actions gratuites				TOTAL
Date d'assemblée	06/12/2006	06/12/2006	06/12/2006	06/12/2006	
Date du conseil d'administration	25/07/2007	07/10/2008	04/03/2009	07/10/2009	
Nombre d'actions attribuées	255 000	425 000	10 000	2 711 687	3 401 687
Point de départ d'exercice	25/07/2009	07/10/2010	04/03/2011	30/06/2012	
Modalités d'exercice	Cf. § 20.1.2 section D.12.	Cf. § 20.1.2 section D.12.		Cf. § 17.2 section 2.	
Nombre d'actions gratuites acquises	-	-	-	-	-
Nombre d'actions gratuites caduques	255 000	10 000	-	-	265 000
Nombre d'actions gratuites en vie	-	415 000	10 000	2 711 687	3 136 687
Augmentation de capital potentielle					-
- en nombre d'actions	-	415 000	10 000	2 711 687	3 136 687
- en valeur (euros)	-	41 500	1 000	271 169	313 669

Il n'y a pas d'autres titres donnant accès au capital de la société.

21.4 Programme de rachat d'actions propres

21.4.1 Programme de rachat d'actions propres

Une note d'information relative à un nouveau programme de rachats d'actions propres a été publiée le 21 janvier 2010 :

I - BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET REPARTITION PAR OBJECTIFS DE TITRES DETENUS

1/ Bilan du précédent programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2008 avait autorisé un programme de rachat portant au maximum sur 10% du capital social. Cette autorisation a été remplacée par l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 9 décembre 2009. Ce programme a fait l'objet d'un descriptif publié le 28 janvier 2009 sur le site de LaCie.

2/ Répartition par objectifs des titres détenus :

Au 20 janvier 2010 les 230.913 actions propres détenues par la Société sont réparties en totalité à l'objectif de liquidité des titres de la société LaCie.

II - NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

1/ Titres concernés :

Actions ordinaires, toutes de même catégorie cotées sur le compartiment C d'Euronext Paris

2/ Part maximale du capital et montant maximal payable par la société :

- ✓ 10 % du capital, soit à titre indicatif à la date du dernier capital constaté, un nombre de 3.580.915 actions compte tenu des actions déjà auto-détenues au 30 septembre 2009 (soit 217.545 actions).
- ✓ Prix d'achat unitaire maximum : 8 euros hors frais et commission, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 28.647.320 euros, hors frais de négociation.

3/ Durée et calendrier du programme :

18 mois, à compter de l'assemblée générale du 9 décembre 2009 et expirant soit au jour où se tiendrait l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010 adoptant un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 8 juin 2011.

4/ Autorisation :

assemblée générale mixte du 9 décembre 2009.

5/ Objectifs:

- ✓ Favoriser la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de service agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- ✓ l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariats salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- ✓ la remise des actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- ✓ assurer la couverture des titres de créance donnant accès au capital ;
- ✓ l'annulation des titres par voie de réduction de capital, à des fins notamment d'optimisation du résultat net par action ;
- ✓ la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

21.4.2 Contrat de liquidité

A partir du 25 janvier 2008 et renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société LaCie, a confié à CM-CIS Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 16 800 actions auto détenues affectées à l'objectif de liquidité en vertu du programme de rachat d'actions;
- 200 000 euros.

Au 31 décembre 2009, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 50 675 titres
- 53 123,38€ en espèces

Historique des négociations à fin février 2010

Nature des titres (nom du titre + caractéristiques : ADP, CCI...) **Actions**

Date de début du programme

25/01/2008

TABLEAU DE DECLARATION MENSUELLE DES OPERATIONS REALISEES PAR UN EMETTEUR SUR SES PROPRES TITRES

Opérations du mois de : **février 2010**

*Part de l'émetteur dans le contrat =

100%**I. INFORMATIONS CUMULEES**

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au début du programme :	36 026 693
Capital autodétenu de manière directe et indirecte au début du programme (en titres + en pourcentage) :	204 840 / 0,6%
Solde à la fin du mois précédent :	24 500
Nombre de titres achetés dans le mois :	70 215 *
Nombre de titres vendus dans le mois :	77 715 *
Nombre de titres transférés (1) dans le mois	
Nombre de titres annulés dans le mois :	
Rachat auprès de personnes détenant plus de 10% du capital ou des dirigeants au cours du mois	
Nombre de titres achetés depuis le début du programme :	1 250 612
Nombre de titres vendus depuis le début du programme :	1 247 947
Nombre de titres transférés depuis le début du programme :	
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	
Valeur comptable du portefeuille (2)	117 928,99
Valeur de marché du portefeuille (2)	871 420,00

(1) Exercice d'options attribuées aux salariés, de titres de créances donnant accès au capital...

(2) A la date d'établissement de la présente déclaration

21.4.3 Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la Loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En cas d'appel public à l'épargne, un avis de réunion contenant les indications prévues par l'article 130 du décret du 23 mars 1967 est publié au BALO, au moins 30 jours avant la réunion de l'Assemblée d'actionnaires.

La convocation des Assemblées Générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, ainsi qu'au BALO, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions légales.

Si toutes les actions sont nominatives, les insertions prévues à l'alinéa précédent pourront être remplacées par une convocation faite dans les mêmes délais, aux frais de la Société, par lettre simple ou recommandée à chaque actionnaire. Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, seront en outre convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Sous réserve du respect des dispositions relatives à l'identification des actionnaires, un intermédiaire régulièrement inscrit comme actionnaire pour le compte d'un propriétaire d'actions, non résident, peut représenter ce dernier aux assemblées ou transmettre à la Société pour une Assemblée le vote ou le pouvoir d'un propriétaire d'actions en vertu d'un mandat général de gestion des titres.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toute Assemblée Générale par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification.

21.4.4 Cession et transmission des actions

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

21.4.5 Droit de vote double

Il n'existe pas à ce jour de droit de vote double.

21.4.6 Rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 9 décembre 2009 a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général, à opérer en bourse sur ses propres actions, en vue de :

- ✓ Favoriser la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de service agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- ✓ l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariats salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- ✓ la remise des actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- ✓ assurer la couverture des titres de créance donnant accès au capital ;
- ✓ l'annulation des titres par voie de réduction de capital, à des fins notamment d'optimisation du résultat net par action, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital ;
- ✓ la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les modalités et conditions de l'autorisation sont les suivantes :

- durée de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration: 18 mois, à compter de l'assemblée générale du 9 décembre 2009 et expirant soit au jour où se tiendrait l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009 adoptant un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 8 juin 2011 ;
- pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 % du capital, soit 3.580.915 actions compte tenu des actions déjà auto-détenues au 30 septembre 2008 (soit 217.545 actions) ;
- Prix d'achat unitaire maximum : 8 euros hors frais et commission, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum indicatif de 28.647.320 euros, hors frais de négociation

Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions touchant le capital social.

L'assemblée générale a en outre décidé que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au Conseil d'administration, notamment en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'application de la présente résolution.

En outre, la société informera l'Autorité des Marchés Financiers, dans les conditions prévues par la loi et les règlements, des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

21.4.7 Titres au porteur identifiables

“La société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, (article 263-1 de la loi de 1966), de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l’organisme chargé de la compensation des titres, le nom et l’année de naissance, ou s’il s’agit d’une personne morale, la dénomination et l’année de constitution, la nationalité et l’adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d’eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.”

21.4.8 Franchissements de seuils statutaires

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d’actions supérieur à 2% du capital social, est tenue d’en informer la société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de seuil. L’obligation porte sur la détention de chaque fraction de 2% du capital. En cas de non respect de l’obligation d’information et si la demande en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées de droit de vote pour toute Assemblée d’actionnaires qui se tiendrait jusqu’à l’expiration d’un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

21.4.9 Objet social

Cette information est fournie au paragraphe 5.1.1 du présent document (article 3 des statuts).

22. Contrats importants

A ce jour, LaCie n’a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l’ensemble du groupe. Ces accords ne peuvent être communiqués car leur divulgation pourrait porter gravement atteinte aux intérêts de la Société.

23. Informations provenant de tiers, déclarations d’experts et déclarations d’intérêts

Néant.

24. Documents accessibles au public

Ce document est disponible sur le site www.lacie.com.

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d’Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de la Société. Toute personne désireuse d’obtenir des renseignements supplémentaires sur le groupe LaCie peut, sans engagement, demander les documents par courrier au siège social.

25. Informations sur les participations

A l’exception des filiales consolidées dans les comptes consolidés du groupe (cf périmètre de consolidation § 20.1.2 D1), LaCie ne possède aucune participation directe ou indirecte dont la valeur comptable représente au moins 10% de l’actif net consolidé de LaCie ou générant au moins 10% du résultat net consolidé du groupe.

Annexe 1 : Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec M. Pierre Van der Elst, directeur général délégué

Nature et objet

Le conseil d'administration de votre société daté du 7 octobre 2008 a renouvelé le mandat de M. Pierre Van der Elst concernant le poste de directeur général délégué et a maintenu sa rémunération dans le cadre de son mandat de directeur général délégué, soit € 24.000 annuels. Le conseil d'administration de votre société a autorisé la convention relative à la rémunération de M. Pierre Van der Elst au titre de ses fonctions de salarié, soit une rémunération fixe de € 201.600 et une rémunération variable sur objectifs de € 136.500 au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Denoise

Nature, objet et modalités

LaCie Ltd. (Etats-Unis), filiale de votre société n'a acheté aucun produit à la société Denoise au cours de l'exercice clos au 30 juin 2009.

2. Avec les sociétés Everbee et Stepmind

Nature, objet et modalités

Votre société a signé un contrat de développement avec les sociétés Everbee et Stepmind. Il n'y a pas eu d'achat de produit dans le cadre de cette convention sur l'exercice 2008/2009.

3. Avec la société Infotron

Nature, objet et modalités

Votre société a signé un contrat de développement avec la société Infotron. Il n'y a pas eu d'achat de produit dans le cadre de cette convention sur l'exercice 2008/2009.

Par ailleurs, votre société a signé un contrat de crédit-bail avec la société Infotron. Le montant facturé au cours de l'exercice s'élève à €63.913 hors taxes, et le solde au 30 juin 2009 était nul.

4. Avec la société MandrakeSoft

Nature, objet et modalités

Votre société a signé un contrat de développement avec la société MandrakeSoft. Il n'y a pas eu d'achat de produit dans le cadre de cette convention sur l'exercice 2008/2009.

5. Avec la société LaCie S.A.S. (France)

a. Convention d'intégration fiscale

Nature, objet et modalités

Votre société a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} juillet 2009 pour une durée de cinq ans et a conclu une convention d'intégration fiscale avec la société LaCie S.A.S.

Cette option a été renouvelée pour cinq ans à partir du 1^{er} juillet 2004.

A ce titre, une créance est inscrite au bilan pour un montant de €1.328.207.

b. Convention de prestations de services

Nature, objet et modalités

Votre société a conclu un contrat de prestations de services avec sa filiale LaCie S.A.S.

L'objet du contrat est la fourniture par votre société d'une assistance technique, administrative et commerciale et plus particulièrement les prestations suivantes dont les modalités de facturation ont donné lieu à un contrat d'allocation de coûts centraux en date du 21 juin 2004 :

- Support LaCie Group, informatique, marketing appliqué, support technique : allocation des coûts des services fournis à la société LaCie S.A.S.
- Mise à disposition de locaux : facturation au prorata des surfaces occupées.
- Autres charges : facturation à l'euro des charges supportées pour le compte de LaCie S.A.S.

Au titre de ce contrat, votre société a facturé à la société LaCie S.A.S. la somme de € 1.261.499 de prestations de services.

c. Convention de trésorerie

Nature, objet et modalités

Votre société a conclu une convention de trésorerie avec sa filiale LaCie S.A.S. L'objet de cette convention est de favoriser la gestion optimale des trésoreries des deux sociétés. Les fonds disponibles dans une société pourront faire l'objet d'une avance en compte courant de l'une à l'autre en fonction des besoins et des disponibilités de chacune des sociétés. La rémunération de ces avances est fixée au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 0,50 %.

Le solde de compte courant est créditeur de € 7.831.062 à la clôture de l'exercice et le montant des intérêts facturés à votre société s'élève à € 176.017.

6. Convention de trésorerie avec M. Philippe Spruch

Le compte courant de M. Philippe Spruch présente un compte créditeur de € 5.709 au 30 juin 2009. Ce compte n'a fait l'objet d'aucune rémunération au cours de l'exercice.

7. Convention de prestations de services d'assistance administrative, commerciale et technique avec les autres sociétés du groupe

a. Avec la société LaCie UK (Royaume-Uni)

Facturation globale de € 656.258 hors taxes sur l'exercice.

b. Avec la société LaCie Spri (Belgique)

Facturation globale de € 754.984 hors taxes sur l'exercice.

c. Avec la société LaCie GmbH (Allemagne)

Facturation globale de € 762.451 hors taxes sur l'exercice.

d. Avec la société LaCie AG (Suisse)

Facturation globale de € 236.918 hors taxes sur l'exercice.

e. Avec la société LaCie Srl (Italie)

Facturation globale de € 963.399 hors taxes sur l'exercice.

f. Avec la société LaCie S.A. (Espagne)

Facturation globale de € 578.680 hors taxes sur l'exercice.

g. Avec la société LaCie Suède

Facturation globale de € 749.034 hors taxes sur l'exercice.

h. Avec la société LaCie US

Facturation globale de € 2.133.373 hors taxes sur l'exercice.

i. Avec la société LaCie China Pte Ltd.

Facturation globale de € 3.200.689 hors taxes sur l'exercice.

j. Avec la société LaCie Australie

Facturation globale de € 109.344 hors taxes sur l'exercice.

k. Avec la société LaCie JPY (Japon)

Facturation globale de € 77.578 hors taxes sur l'exercice.

l. Avec la société LaCie Dubaï

Facturation globale de € 19.027 hors taxes sur l'exercice.

m. Avec la société LaCie Canada

Facturation globale de € 28.544 hors taxes sur l'exercice.

La totalité de la facturation s'élève à € 11.531.716 hors taxes sur l'exercice.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 octobre 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Luc Berrebi

Denis Thibon

Annexe 2 : Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne

Le présent rapport est établi en conformité avec l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce, inséré par l'article 117 de la Loi de Sécurité Financière du 1er août 2003. Il a été adopté par le Conseil d'Administration de LaCie S.A. dans sa séance du 7 octobre 2009 et est destiné à être annexé au rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés de la Société. Lors de la même séance, le Conseil a chargé son Président d'en rendre compte à l'Assemblée Générale du 9 décembre 2009 en même temps que du rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés de la Société.

Les Commissaires aux Comptes ont été informés des travaux et diligences sous-tendant le présent rapport, qui consiste en une description factuelle des procédures existantes et s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue du contrôle interne.

I. Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil

Le Conseil est composé de 5 administrateurs. Les membres du Conseil sont les suivants :

- Philippe Spruch, Président
- André Jolivet, Administrateur⁽²⁾,
- Laurent Katz, Administrateur⁽²⁾,
- la société Maignon Investissement et Gestion, représentée par Christian Haas, Administrateur^{(1) (2)},
- Guillaume Burfin, Administrateur⁽²⁾.

Chaque administrateur doit détenir au moins 1 action de la société. La durée des fonctions des administrateurs est de six ans. Tout membre sortant est rééligible.

LaCie se conforme au rapport AFEP-MEDEF en terme de gouvernement d'entreprise. Depuis mars 2004 a été adoptée la Charte de l'Administrateur par les membres du Conseil. Cette Charte de l'Administrateur fixe, avec les statuts, les principes directeurs du fonctionnement du Conseil et les modalités selon lesquelles les administrateurs exercent leur mission.

Lors de sa réunion du 10 décembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société. En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du présent rapport.

La recommandation relative à la rupture du contrat de travail ne s'applique pas au Président Directeur Général, celui-ci n'ayant pas de contrat de travail et étant exclusivement rétribué au titre de son mandat social. La détermination de la rémunération du directeur général délégué résulte d'une démarche réfléchie, fondée sur des critères objectifs et, par ailleurs, cohérente avec la politique salariale d'ensemble menée au sein du groupe.

Les convocations aux séances du Conseil sont en général envoyées aux Administrateurs une semaine avant la date de la réunion. Chaque convocation est accompagnée de l'ordre du jour. Les principaux éléments du dossier de la réunion sont adressés séparément, ou remis en séance si l'urgence le justifie.

⁽¹⁾ Matignon Investissement et Gestion, représenté par Christian Haas, a été nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 19 novembre 2004.

⁽²⁾ Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.

En sa séance du 28 septembre 2005, le Conseil d'Administration a constitué trois comités (comité de veille technologique, comité d'audit, comité des rémunérations), dont les règles de fonctionnement ont été précisées lors de la séance du Conseil d'Administration du 26 janvier 2006.

Le comité d'audit, composé compte tenu de la taille limitée de la société de deux administrateurs dont un est indépendant et du président du conseil d'administration, s'est réuni deux fois en 2008/2009, en présence des commissaires aux comptes avant les réunions du conseil d'administration chargées d'arrêter les comptes. A cette occasion, il a en outre convié et entendu le Directeur Administratif et Financier.

Les autres comités travaillent de façon plus informelle, et leurs membres échangent régulièrement des informations relatives à leur domaine d'expertise par courrier électronique ou par conférence téléphonique.

L'Assemblée Générale du 10 décembre 2008 a autorisé l'allocation d'une somme de 60.000 € aux administrateurs à titre de jetons de présence pour l'exercice 2008/2009, le Président du Conseil d'Administration en étant exclu. Les règles relatives à l'allocation des jetons de présence sont identiques à celles appliquées au cours de l'exercice précédent et les jetons de présence effectivement versés au titre de l'exercice 2008/2009 s'élèvent à 41.250 €.

Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2008/2009

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois physiquement en 2008/2009, en présence des commissaires aux comptes et des représentants du Comité d'Entreprise, et 2 fois par téléconférence. Chaque séance a duré environ deux heures. En moyenne, 4 administrateurs sur 5 ont participé aux séances du Conseil. Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage de voix, celle du Président de la séance est prépondérante.

Outre les sujets récurrents relevant du Conseil d'Administration (arrêtés des comptes annuels et semestriels, approbation des conventions réglementées, convocation de l'Assemblée Générale, point sur les mouvements d'actions effectués par les administrateurs, point sur l'activité et l'organisation), l'ordre du jour de ses réunions a notamment inclus en 2008/2009 :

- approbation du budget ;
- acquisition de Wuala, modalités de financement et de l'OPAS ;
- revue d'autres opportunités de croissance externe.

Les réunions et décisions du Conseil sont formalisées dans des procès verbaux établis à l'issue de chaque réunion, puis signés par le Président et un administrateur.

Limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Les dispositions de l'article L.225-51 du Code de Commerce permettent au Conseil d'Administration de choisir entre une Direction Générale de la société assurée, sous la responsabilité du Conseil, soit par le Président du Conseil d'Administration (cumul des fonctions), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général (dissociation des fonctions). Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2002 a opté pour le cumul des fonctions. Le Président du Conseil continuant d'assumer la Direction Générale du Groupe LaCie est investi des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 29 novembre 2005 a nommé à l'unanimité M. Pierre Van der Elst Directeur Général Délégué. Le Conseil d'Administration du 7 octobre 2008 a renouvelé le mandat de M. Pierre Van der Elst pour un an jusqu'à la réunion du Conseil d'Administration qui arrêtera les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009. M. Pierre Van der Elst est responsable des trois zones d'activités de LaCie (Amérique, Europe et Asie) aussi bien sur le plan commercial que sur le plan des opérations. Lui sont également rattachés les départements de la Finance et des Ressources Humaines.

Il existe un système de délégations de pouvoir et de signature envers certains membres du Comité de Direction du Groupe, en fonction de leur domaine de compétences.

II. Contrôle de la société

Mesures anti-OPA et contrôle de la société

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 12 mai 2009, entre M. Philippe Spruch et la société Diversita qu'il contrôle, d'une part, et Messieurs Dominik Grolimund et Luzius Meisser, d'autre part. Ce pacte est disponible sur le site internet de l'AMF sous la référence 209C0769. Le pacte d'actionnaires conclu le 12 mai 2009 est valable quatre ans, soit jusqu'au 11 mai 2013.

Ce pacte d'actionnaires a été conclu dans le cadre de l'opération d'acquisition par la société LACIE de 100% du capital de la société suisse Caleido auprès de ses actionnaires fondateurs, Messieurs Grolimund et Meisser, conformément à un contrat d'acquisition conclu le 17 mars 2009.

A ce jour, ce contrôle constitue le dispositif le plus significatifs contre les éventuelles OPAs dont pourrait faire l'objet la société.

Participation des actionnaires aux assemblées générales

I - Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard trois jours ouvrés avant la tenue de l'assemblée générale, à zéro heure, heure de Paris.

Sous réserve du respect des dispositions relatives à l'identification des actionnaires, un intermédiaire régulièrement inscrit comme actionnaire pour le compte d'un propriétaire d'actions, non résident, peut représenter ce dernier aux assemblées ou transmettre à la Société pour une assemblée le vote ou le pouvoir d'un propriétaire d'actions en vertu d'un mandat général de gestion des titres.

II - Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

III - Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte. Les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes assemblées générales par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification.

III. Procédures de contrôle interne mises en place au sein du groupe LaCie

L'environnement de contrôle

Les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe LaCie constituent un ensemble de principes et de règles ayant pour objet, d'une part, de veiller à ce que les opérations réalisées par le Groupe lui permettent d'atteindre des objectifs en terme de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine et, d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux

organes sociaux du Groupe reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société, et que les lois et réglementations en vigueur soient respectées. Le groupe applique le cadre de référence et le guide d'application publié par l'Autorité des Marchés Financiers.

Il ne peut être attendu du contrôle interne qu'une assurance raisonnable, et non une assurance absolue. La probabilité d'atteindre des objectifs est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle, qu'il s'agisse du jugement exercé lors des prises de décision qui peut être défaillant, de la nécessité d'étudier le rapport coûts/bénéfices avant la mise en place de contrôles ou qu'il s'agisse de dysfonctionnements qui peuvent survenir en raison d'une défaillance humaine ou technique.

Avec le support du Groupe, chaque filiale est responsable de la mise en œuvre des procédures adéquates établissant le contrôle interne au regard de sa taille et de son organisation. Ces procédures reposent sur la définition de niveaux de responsabilité pour autoriser et contrôler les opérations, sur la séparation des fonctions pour assurer le bien-fondé des transactions initiées, et sur l'intégration des outils comptables et de gestion garantissant un enregistrement exhaustif des dites transactions.

Les procédures de contrôle interne relatives à la gestion de l'entreprise

LaCie utilise depuis plusieurs années son intranet pour communiquer les règles de gestion et modalités de fonctionnement du Groupe par grands domaines de compétences : Marketing, R&D, Achats-Approvisionnements, Opérations, Systèmes d'Information, Ressources Humaines et Finance-Administration. Les fonctions Marketing, R&D et Achats rapportent au PDG, et les autres fonctions rapportent au DGD. Depuis juin 2008, la Direction des Systèmes d'Information est rattachée à la Direction Financière.

Le Comité de Direction se réunit périodiquement et est informé de toute modification significative des règles de fonctionnement. Enfin, chaque branche d'activité définit également des procédures et documente les processus spécifiques à son activité quotidienne.

En juin 2009, une formation anti-fraude a été dispensée aux responsables opérationnels les plus concernés.

Les procédures de contrôle et de gestion des risques juridiques

Le suivi des contentieux et des risques juridiques est centralisé au niveau du Groupe. La Direction Juridique élabore les contrats type pour les opérations les plus récurrentes et revoit périodiquement les règles déléguées et celles afférentes à la protection des informations confidentielles. Selon les dossiers, LaCie peut recourir à des conseils extérieurs. La responsabilité des Affaires Juridiques est partagée la Direction des Ressources Humaines et la Direction Financière. Une réunion trimestrielle de contrôle et d'ajustement des provisions est tenue entre la Direction des Ressources Humaines et la Direction Financière. Une revue des réponses des circularisations des avocats est également réalisée au niveau du groupe à chaque fin de semestre.

Le risque client est couvert dans l'ensemble des entités par une assurance-crédit. Toutefois, en raison d'une réduction notable des encours accordés par l'assureur crédit au cours de l'exercice clos au 30 juin 2009, le Groupe a été amené à accorder ponctuellement des encours internes dont le suivi est effectué au niveau central.

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Procédures comptables et financières

Sous l'autorité du Directeur Général Délégué, la Direction Financière assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du Groupe :

- elle assure la production des comptes consolidés du groupe et des comptes sociaux de LaCie S.A. dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- elle est responsable de l'émission des rapports émis dans le cadre légal français, des communiqués de presse à caractère financier et des présentations proposées en support aux réunions d'analystes et d'actionnaires ;
- elle pilote la procédure d'autorisation de dépenses ;
- elle diffuse les indicateurs de mesure de la performance au Comité de Direction ;
- elle pilote le processus budgétaire et produit le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais. Le reporting mensuel constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage pour la

Direction Générale. Il comporte pour chaque département, entité et zone géographique les éléments chiffrés du compte de résultat et leur analyse commentée sur la période considérée, en comparaison avec les objectifs budgétaires et la réalisation de l'exercice précédent ;

- elle assure la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le Conseil d'Administration ;
- elle conçoit et met en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe. Les Responsables Financiers de filiales sont garants envers la Direction Financière Groupe du respect de ces procédures ;
- elle assure un rôle de formation et de support auprès des différents interlocuteurs financiers, notamment pour les nouveaux entrants ;
- elle identifie et réalise en collaboration avec le Département Systèmes d'Information les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe ;
- elle assume les fonctions de financement et de trésorerie en gérant les flux, les liquidités et les questions prospectives de financement-trésorerie ;
- elle administre la fiscalité : elle définit la politique et les procédures en matière de prix de transfert, elle accompagne les filiales afin de s'assurer que leurs obligations fiscales sont correctement remplies et particulièrement pendant les contrôles fiscaux. Un reporting spécifique des impôts est mis en place.

Consolidation des comptes

Les états financiers du Groupe sont préparés en conformité avec les règles et principes IFRS. L'application des principes et méthodes comptables du Groupe est obligatoire pour toutes les entités du Groupe pour le reporting de gestion comme la consolidation statutaire.

Afin de raccourcir les délais de clôture comptable, le Groupe LaCie a engagé depuis plusieurs années un programme pour mieux formaliser et planifier les procédures d'arrêt. L'information financière consolidée est établie par la Direction Financière sur la base d'un calendrier général tenant compte des contraintes de publications légales et du processus de validation interne au Groupe. La remontée et le traitement de l'information collectée auprès des entités du périmètre consolidé sont organisés selon le principe de ségrégation des tâches entre les entités locales, responsables de l'établissement de la liasse de reporting, et la Direction Financière qui en assure la revue et la prise en compte dans l'établissement des comptes consolidés. Le Groupe a opté pour un système d'information intégré (Glovia) utilisé par l'ensemble des entités à l'exception de la filiale japonaise. Il facilite la remontée et le traitement de l'information. Un logiciel de consolidation est utilisé pour établir les comptes. Le résultat du groupe est établi mensuellement à partir des remontées des entités de gestion et issues de clôtures comptables (principe d'unicité). Les formats de restitution sont normalisés et homogènes entre les différentes entités. Les filiales européennes, japonaise, singapourienne et émiratie sont consolidées sans palier intermédiaire, alors que le pôle américain inclut les entités LaCie Ltd, APS Tech, LaCie Peripherals (Canada) et LaCie Australia.

Toutes les filiales sauf LaCie Switzerland et Caleido AG (dont l'entrée dans le périmètre de consolidation est intervenue au 12 mai 2009) ont fait l'objet au 30 juin 2009 d'un contrôle de leurs comptes par les auditeurs locaux qui adaptent leurs diligences aux exigences légales locales et à la taille des sociétés. Les comptes consolidés sont revus semestriellement (revue limitée) et annuellement (audit) par le collège de Commissaires aux Comptes qui appliquent les normes de la profession. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par les Commissaires aux Comptes est assuré par la Direction Financière.

Toutes les informations communiquées au cours de l'exercice 2008/2009 ont été présentées suivant le référentiel IFRS.

Travaux de l'audit interne

L'audit interne a été créé courant 2002. Rattachée depuis septembre 2004 à la Direction Générale, cette structure travaille en liaison avec le Comité d'Audit, et ses travaux sont tenus à la disposition des Commissaires aux Comptes. Il existe un manuel d'Audit Interne, définissant les principes de base du contrôle interne, la mission de l'Audit Interne, l'étendue et les limites de ses responsabilités et des formes d'intervention auprès des unités. En novembre 2002, ces éléments ont été présentés au Comité de Direction, regroupant les responsables opérationnels principaux.

L'Audit Interne est à même d'intervenir sur l'ensemble des processus clés de l'Entreprise, afin d'y évaluer la maîtrise des risques et la qualité du contrôle interne. L'action de l'Audit Interne s'inscrit dans le cadre d'un plan annuel modulable approuvé par la Direction Générale. Le programme des missions de l'Audit Interne

comporte des revues générales d'entités ou des revues spécifiques de processus. Les missions de l'Audit Interne donnent lieu à la rédaction de rapports incluant des conclusions et recommandations à destination des responsables des entités auditées et de la Direction Générale. De façon périodique, l'Audit Interne effectue un retour sur audit afin d'évaluer les progrès accomplis.

En 2008/2009, les missions de l'audit interne se sont focalisées sur le contrôle du risque de fraude dans l'ensemble des entités du groupe, sans qu'aucune anomalie significative n'ait été relevée.

Les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne du Groupe. Les comptes consolidés font l'objet d'une revue limitée au 31 décembre et d'un audit au 30 juin par les Commissaires aux comptes du Groupe. Leurs travaux apportent au Groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite.

Une dynamique d'amélioration continue

Le Groupe entend continuer à renforcer son dispositif de contrôle interne, en misant fortement sur la sensibilisation des équipes et du management.

Les principales actions 2008/2009 ont concerné :

- Le déploiement d'un processus d'auto-évaluation visant à identifier les éventuelles zones de faiblesses dans les entités opérationnelles et à diffuser plus largement encore une culture de contrôle interne ;
- La sélection et l'évaluation des sous-traitants ;
- La mise en place de procédures anti-fraude.

Pour 2009/2010, les principaux axes de progrès concernent les domaines suivants :

- L'accompagnement et la responsabilisation des entités opérationnelles en matière de contrôle interne ;
- Le remplacement de l'ERP à horizon 2010-11 et la mise en place d'un plan de sauvegarde informatique.

Annexe 3 : Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LaCie S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 octobre 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Luc Berrebi

Denis Thibon

Annexe 4 : Résolutions votées suite aux résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 9 décembre 2009

Toutes les résolutions ont été acceptées par le vote des actionnaires hormis la quatorzième résolution.

I/ Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport de gestion, le bilan, le compte de résultat, et l'annexe de l'exercice social clos le 30 juin 2009, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable de 4.530.269,55 euros.

L'assemblée générale décide de confirmer pour autant que de besoin les mouvements intervenus au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009 sur le compte report à nouveau arrêté lors de l'assemblée du 10 décembre 2008, à la somme de 41.853.683,61 euros, laquelle somme a été augmentée en décembre 2008, d'un montant de 48.529,60 euros correspondant au montant du dividende correspondant aux actions détenues par la Société au jour de la distribution du dividende.

L'assemblée générale en conséquence prend acte de ce que le report à nouveau au 30 juin 2009 ne s'élève plus à 41.853.683,61 euros mais à 41.902.213,21 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 4.530.269,55 euros au compte report à nouveau qui passerait de 41.902.213,21 euros à la somme de 46.432.482,76 euros.

Il est rappelé qu'un dividende de 0,20 euros a été mis en paiement le 19 décembre 2008 au titre de l'exercice clos au 30 juin 2008, qu'un dividende de 0,27 euros a été mis en paiement le 31 décembre 2007 au titre de l'exercice clos le 30 juin 2007 et qu'un dividende de 0,33 euros a été mis en paiement le 20 décembre 2006 au titre de l'exercice clos au 30 juin 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes consolidés au 30 juin 2009 lui ont été présentés et que le rapport de gestion du conseil d'administration inclut le rapport de gestion du groupe, décide d'approuver les comptes consolidés au 30 juin 2009, desquels il ressort un bénéfice net comptable de 4.617.000 euros.

Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance :

- du rapport du président du conseil d'administration rendant compte notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6 du code de commerce,
- du rapport des commissaires aux comptes sur ledit rapport concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, conformément aux dispositions de l'article L.225-235 du code de commerce,

approuve lesdits rapports.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont visées, en ce compris les conventions visées à l'article L.225-42 le cas échéant, les actionnaires concernés ne participant pas au vote.

Cinquième résolution

Conformément à l'article L.225-197-4 du code de commerce, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur les actions gratuites, prend acte dudit rapport.

Sixième résolution

Conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte du fait que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts se sont élevées à 2.719 euros et qu'aucun impôt supplémentaire n'a été supporté en raison de ces dépenses et charges.

Septième résolution

L'assemblée générale donne quitus à l'ensemble des administrateurs en fonction pour leur gestion pendant l'exercice social clos le 30 juin 2009.

Huitième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise l'allocation d'une somme de 60.000 euros aux administrateurs à titre de jetons de présence, étant précisé que le président du conseil d'administration en est exclu. Cette somme sera versée au titre de l'exercice en cours.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, d'autoriser le conseil d'administration, à opérer en bourse sur ses propres actions, en vue de :

- favoriser la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;
- l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des Sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariats salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans tout autre condition permise par la réglementation ;
- la remise des actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- assurer la couverture des titres de créance donnant accès au capital ;
- l'annulation des titres par voie de réduction de capital à des fins notamment d'optimisation du résultat net par action, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'assemblée générale décide que les modalités et conditions de l'autorisation sont les suivantes :

- durée de l'autorisation donnée au conseil d'administration : 18 mois, démarrant à compter de l'assemblée générale du 9 décembre 2009 et qui expirerait soit au jour où se tiendrait l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010 adoptant un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 8 juin 2011 ;

- pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 % du capital, soit à titre indicatif à la date du dernier capital constaté, un nombre maximal de 3.580.915 actions, compte tenu des actions auto-détenues au 30 septembre 2009 (soit 217.545 actions);
- prix d'achat unitaire maximum : 8 euros hors frais et commission, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum indicatif de 28.647.320 €, hors frais de négociation.

Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions touchant le capital social.

Les actions pourront, à tout moment dans les limites de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tous produits dérivés.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, modifier corrélativement le nombre d'actions sur lesquelles portera le programme de rachat d'actions, ainsi que le prix maximum d'achat défini dans ce programme, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'application de la présente résolution.

En outre, la Société informera l'Autorité des Marchés Financiers, dans les conditions prévues par la loi et les règlements, des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

III/ Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Dixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, conformément à l'article L.225-209 du code de commerce, pour une durée maximale de vingt-quatre mois expirant le 8 décembre 2011, à :

- annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société qu'elle détient par suite de la mise en œuvre des programmes de rachats d'actions décidés par la Société, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social par période de vingt-quatre mois, et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur comptable sur tous postes de réserves et de primes disponibles ;
- constater la réalisation de la ou des réductions du capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires ;
- déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Onzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.228-92 du code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, avec ou sans prime à :

a) l'émission en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à des actions ordinaires de la Société, ces valeurs mobilières autres que les actions ordinaires pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;

b) l'augmentation du capital social par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation est légalement et statutairement possible, avec attribution gratuite d'actions ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ou une combinaison de ces modalités ;

2. Fixe à 26 mois à compter de l'assemblée générale la durée de validité de la présente délégation ;

3. Décide de fixer comme suit le montant maximal des émissions qui pourraient être décidées par le conseil d'administration en vertu de la délégation de compétence :

a) le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme par émission d'actions ordinaires, ne pourra être supérieur à deux millions d'euros (2.000.000 €) en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ordinaires, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions ordinaires émises directement ou non en vertu des 12ème et 13ème résolutions de la présente assemblée ;

b) le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société ne pourra être supérieur à deux millions d'euros (2.000.000 €) ou à la contre valeur de ce montant à la date de décision d'émission, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances émises le cas échéant en vertu de la douzième résolution de l'assemblée ;

c) le montant total des augmentations de capital social résultant de l'incorporation des réserves, primes et bénéfiques, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé au 3 a), ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfiques existant lors de l'augmentation de capital ;

4. En cas d'usage par le conseil d'administration de cette délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1 a) ci-dessus :

(a) décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

(b) décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil d'administration pourra, à son choix, répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, les offrir au public ou limiter l'émission aux souscriptions reçues dans le respect des dispositions réglementaires ;

(c) prend acte que la délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles donnent droit les valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation.

(d) décide, conformément à l'article L.225-135-1 du code de commerce, que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par cet article, au même prix que celui de l'émission initiale et dans la limite du plafond visé au 3° a) ci-dessus, lorsque le conseil d'administration constate une demande excédentaire.

5. En cas d'usage par le conseil d'administration de la délégation visé au 1° b) , décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

6. Donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour mettre en oeuvre cette délégation, dans les conditions fixées par la loi, et notamment :

- déterminer le montant à émettre dans les limites visées ci-dessus, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime d'émission ;

- décider ou non que les titres de capital non souscrits à titre irréductible seront attribués aux actionnaires qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;
- déterminer les dates, conditions et/ou modalités d'émission, la nature, la forme et les caractéristiques (notamment les modes de libération et la date de jouissance) des titres à créer ;
- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières émises ou à émettre permettant d'obtenir des titres de capital pendant un délai maximum de trois mois ;
- procéder, le cas échéant aux ajustements liés aux éventuelles opérations financières sur le capital de la Société ;
- imputer les frais de la ou des augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, le solde pouvant recevoir toute affectation décidée par le conseil d'administration ou par l'assemblée générale ordinaire ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en vertu de la délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés
- constater la réalisation de toute augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

7. Rappelle que le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la résolution.

Douzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-135 et L.228-92 du code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par l'émission, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, avec ou sans prime, à l'émission, en France ou à l'étranger:

(a) d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, ou sur présentation d'un bon ou de toute autre manière, à des actions de la Société, étant précisé que :

- ces valeurs mobilières autres que les actions ordinaires pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;

- ces titres pourront être émis notamment à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique comportant un échange dans les conditions fixées par l'article L225-148 du Code de commerce, ou,

(b) d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe au capital de la société venant en conversion, échange, remboursement, ou sur présentation d'un bon ou de toute autre manière, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe au titre de valeurs mobilières émises par des sociétés dont la société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital;

2. Fixe à 26 mois, à compter de la date de l'assemblée générale, la durée de la délégation ;

3. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital qui pourront être émises en vertu de la présente délégation, étant précisé que le conseil d'administration aura la possibilité de conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie d'une émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières pendant un délai et à des conditions qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L.225-135 du code de commerce ; cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le conseil d'administration l'estime opportun, être exercée à titre irréductible et réductible ;

4. Décide de fixer comme suit le montant maximal des émissions qui pourraient être décidées par le conseil d'administration en vertu de la délégation :

a) le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme par émission d'actions ordinaires, ne pourra être supérieur à deux millions d'euros (2.000.000 €) en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ordinaires, étant précisé que sur le montant nominal des actions ordinaires émises directement ou non en vertu de la délégation s'imputera sur le plafond visé au 3 a) de la onzième résolution de la présente assemblée ;

b) le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société ne pourra être supérieur à deux millions d'euros (2.000.000 €) à la contre valeur de ce montant à la date de décision d'émission, étant précisé que sur le montant nominal de ces valeurs mobilières représentatives de créances émises en vertu de la délégation s'imputera sur le plafond visé au 3 b) de la onzième résolution de la présente assemblée ;

5. Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles donnent droit les valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de la délégation ;

6. Décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés de l'action sur l'Eurolist d'Euronext Paris lors des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix, éventuellement diminuée d'une décote maximale prévue par la législation. Cette moyenne sera corrigée, le cas échéant, en cas de différence entre les dates de jouissance;

7. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières visées au 1°) ci-dessus, le conseil d'administration pourra, à son choix, répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, les offrir au public ou limiter l'émission aux souscriptions reçues dans le respect des dispositions réglementaires.

8. Décide, conformément à l'article L.225-135-1 du code de commerce, que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par cet article, au même prix que celui de l'émission initiale et dans la limite du plafond visé au 4° a) ci-dessus, lorsque le conseil d'administration constate une demande excédentaire.

9. Donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour mettre en oeuvre la délégation, dans les conditions fixées par la loi, et notamment pour :

- déterminer le montant à émettre dans les limites visées ci-dessus, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime d'émission dans le respect de ce qui figure ci-dessus;

- déterminer les dates, conditions et/ou modalités d'émission, la nature, la forme et les caractéristiques (notamment les modes de libération et la date de jouissance) des titres à créer ;
- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;
- plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique comportant un échange ou d'une opération ayant le même effet :
 - (a) arrêter la liste des titres apportés à l'échange,
 - (b) fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser,
 - (c) déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une offre publique d'échange, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange ou offre publique d'achat à titre particulier ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières émises ou à émettre permettant d'obtenir des titres de capital pendant un délai maximum de trois mois ;
- procéder, le cas échéant aux ajustements liés aux éventuelles opérations financières sur le capital de la Société ;
- imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, le solde pouvant recevoir toute affectation décidée par le conseil d'administration ou par l'assemblée générale ordinaire ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en vertu de la délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- constater la réalisation de toute augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

10. Rappelle que le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la résolution.

Treizième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du code de commerce:

- Délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital dans la limite de 10 % du capital social, par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

- Décide que le montant nominal de l'augmentation du capital social de la Société résultant de l'émission des titres, s'imputera sur le montant du plafond prévu au 1° a) de la onzième résolution ;

- Décide de fixer à 26 mois à compter de l'assemblée générale la durée de la délégation;

- Donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour procéder à ces émissions, suivant les modalités qu'il arrêtera, et, notamment :
 - fixer la nature et le nombre des actions ordinaires et des valeurs mobilières à créer, leurs caractéristiques et les modalités de leur émission ;
 - approuver l'évaluation des apports ;
 - imputer tous frais, charges et droits de l'augmentation de capital sur les primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, le solde pouvant recevoir toute affectation décidée par le conseil d'administration ou par l'assemblée générale ordinaire ;
 - procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Quatorzième résolution (non votée par l'Assemblée générale)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, en application des dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du code de commerce, d'une part et des articles L.3332-1 et suivants du code du travail, d'autre part :

- délègue au conseil d'administration la compétence nécessaire afin de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, pour un montant maximum de 1.732.790 actions pouvant être émises d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, sous réserve de l'adoption de l'une des résolutions ci-avant tendant à réaliser une augmentation de capital différée, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 173.279 euros, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise, qui seraient mis en place au sein du groupe LaCie constitué par la Société et par toutes sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce (ci-après les « Salariés du Groupe ») ;

- conférer tous pouvoirs au conseil d'administration dans le cadre des dispositions légale, aux fins de déterminer l'époque de cette augmentation de capital ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 du code du travail, leur mode et délais de libération, les délais de souscription, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées, à savoir que le prix de souscription d'une action sera fixé d'après les cours de bourse, sans pouvoir être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédents le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L.3332-25 et L.3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à 10 ans.

- donner au conseil d'administration tous pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesure et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la Société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

Cette autorisation est valable vingt-six mois à compter de la date de la présente assemblée.

Quinzième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Tout titulaire d'actions nominatives a le droit de participer à l'assemblée générale ou de s'y faire représenter quel que soit le nombre de ses actions, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions par leur inscription en compte trois jours ouvrés précédant la réunion de l'assemblée générale, à zéro heure, heure de Paris.

Les titulaires d'actions au porteur devront faire parvenir dans le même délai au siège de la Société ou à CACEIS – Service Assemblées – 92862 Issy les Moulineaux Cedex 09, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité, teneur de leur compte.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte que s'il est reçu par la Société ou CACEIS – Services Assemblées – 92862 – Issy les Moulineaux, trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Les formulaires qui ne donnent aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Tout actionnaire peut demander, par écrit, à CACEIS – Services Assemblées – 92862 – Issy les Moulineaux, que lui soit adressé un formulaire de vote à distance. Cette demande doit être reçue six jours au moins avant la date de l'assemblée.

Il est rappelé qu'un ou plusieurs actionnaires, remplissant les conditions prescrites par la loi, ainsi que le comité d'entreprise, ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale doivent être envoyées au siège social de la Société, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour par suite d'éventuelles demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires ou par le comité d'entreprise.

Annexe 5 : Marché du titre

Code ISIN FR0000054314 (mnemo LAC)
 Place de cotation Euronext Paris – Eurolist Compartiment C
 Nombre d'actions au 09/12/09 36.026.693

	cours moyen mensuel	cours le plus haut	cours le plus bas	volume échangé
juil.-06	9,48	10,61	7,55	832 480
août-06	7,86	8,65	7,13	760 662
sept.-06	8,36	8,67	7,98	618 003
oct.-06	8,62	9,44	8,35	806 243
nov.-06	9,63	10,14	9,12	695 505
déc.-06	9,21	9,50	8,90	742 808
janv.-07	9,63	10,27	8,11	1 236 423
févr.-07	8,18	8,70	7,59	1 011 457
mars-07	8,08	8,35	7,50	706 519
avr.-07	8,11	8,34	7,51	783 365
mai-07	7,69	8,00	7,30	783 365
juin-07	7,28	7,80	7,00	704 353
juil.-07	7,35	7,60	6,60	696 542
août-07	6,48	7,00	5,53	694 034
sept.-07	6,51	6,90	6,30	1 242 362
oct.-07	6,42	6,78	6,13	554 887
nov.-07	5,97	6,43	5,33	461 737
déc.-07	5,86	6,34	5,22	558 300
janv.-08	4,65	5,80	3,80	716 327
févr.-08	4,14	5,20	3,73	849 614
mars-08	8,08	8,35	7,50	706 519
avr.-08	4,86	5,09	4,61	554 551
mai-08	4,60	4,85	4,46	270 884
juin-08	4,13	4,53	3,75	638 870
juil.-08	3,83	4,85	3,35	608 400
août-08	4,84	4,95	4,50	187 780
sept.-08	4,13	4,64	3,06	447 253
oct.-08	2,92	3,80	2,36	704 788
nov.-08	2,76	3,16	2,33	232 468
déc.-08	2,18	2,42	1,90	251 360
janv.-09	2,44	2,79	1,86	423 519
févr.-09	2,02	2,26	1,66	372 528
mars-09	1,67	1,89	1,32	392 799
avr.-09	2,19	2,40	1,78	356 136
mai-09	2,39	2,75	2,19	398 054
juin-09	2,40	2,53	2,39	547 700
juil.-09	2,52	2,70	2,35	401 803
août-09	2,59	3,00	2,45	332 562
sept.-09	3,11	3,80	2,64	1 004 166
oct.-09	3,67	3,99	3,21	854 159
nov.-09	3,28	3,54	2,92	377 742
déc.-09	3,02	3,18	2,82	335 094
janv.-10	3,36	4,21	2,96	1 623 797
févr.-10	3,81	4,38	3,57	759 232
Total sur 44 mois	5,23	10,61	1,32	28 237 150

Annexe 6 : Plan de communication

Les résultats font l'objet d'une publication au Journal Officiel, d'une mise en ligne sur Boursorama (après fermeture de la Bourse de Paris) et d'une parution dans les Echos pour les communiqués semestriels et annuels.

Evénement	Date prévue
Clôture de l'exercice	30/06/2010
Information financière trimestrielle - 1 ^{er} trimestre (clôture au 30/09/2009) - 2 ^{ème} trimestre (clôture au 31/12/2009) - 3 ^{ème} trimestre (clôture au 31/03/2010) - 4 ^{ème} trimestre (clôture au 30/06/2010)	29/10/2009 28/01/2010 29/04/2010 05/08/2010
Comptes semestriels	25/02/2010
Communiqué de presse sur les résultats annuels	07/10/2010
Publication du rapport financier annuel comportant les comptes annuels et consolidés	29/10/2010
Assemblée Générale Ordinaire	08/12/2010
Paiement des dividendes	31/12/2010